

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE
DEPARTMENT OF HISTORY



**DIVISION ADMINISTRATIVE ET COMMUNAUTÉS
LOCALES AU CAMEROUN : CAS DES MBO DE BAYON
DANS LA RÉGION DE KÉKEM (1927-2008).**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur
d'Enseignement Secondaire de Deuxième Grade (DIPESII)*

Par:

TOKO Laurence
Titulaire d'une Licence en Histoire

Sous la direction de

Pr. Micheal NDOBEGANG
Maître de conférences

Année académique 2015-2016



DEDICACE

A

Ma mère, maman Ngop Thérèse et à tous mes grands-frères, pour tous les
sacrifices consentis

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a bénéficié du soutien multiforme de nombreuses personnes que nous tenons à remercier.

Il s'agit d'abord de mon encadreur le Pr. Ndobegang Michael qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de guider nos pas dans cette voie qui a conduit à la recherche. Pour son attention, ses conseils et ses encouragements ainsi que sa rigueur méthodologique qui nous ont permis de mener à Bien ce travail.

Ensuite tous nos enseignants du département d'histoire de l'ENS : le chef du département Pr. Salvador Eyezo'o, Pr. Désiré Eloudou, Pr. Robert Kpwang, Dr. Souley Manne, Dr. Adon Beyama Beyama, Dr. Mbarga, Dr. Zouya, Dr. Bella, Dr. Jabiru, Dr. Mve Belinga, M. Tamack, M. Ngeck, M. Gasisou, M. Maura, et Mme Fanta. Qu'ils reçoivent ici notre entière reconnaissance pour l'encadrement dont nous avons bénéficié pendant cette formation.

Nos remerciements vont également à tous nos informateurs : sa majesté Jean Abem, M. Ngoula Vincent, et M. Epoh Epanda Victor. Leur témoignages ont été décisif pour la rédaction de ce mémoire.

Notre gratitude va ensuite aux membres de notre famille, en particulier notre mère, maman Ngop Thérèse, notre grand-sœur Mouazock Toko victorine, à nos grand-frères Ewouzock Toko Ibranhim, Ngoula Toko Daniel, Nze Toko Antoine, Ewané Toko Albert et mon épouse Fodjeu Arlette

Nous remercions enfin M. Dogo pierre, M. Siwé Louis et Son épouse, maman Mouakeu Elisabeth, la famille Fodjeu ; nos amis Akoké Abem Xavier, Wandji Andrée, Tido Liliane, Touko Cyrile, tous les membres de l'association des étudiants Mboébo de Yaoundé ; sans oublier mes camarades d'histoire III et ceux de la 55^e promotion de l'E.N.S de Yaoundé, tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, nous ont soutenu dans nos études.

RESUME

Le projet d'organisation territoriale au Cameroun basé sur l'initiative de morcellement du territoire national en plusieurs unités administratives pour rapprocher l'administration des administrés, n'est pas resté figé. Il a évolué de la période coloniale française à la période post colonial (1927-2008), en laissant des conséquences énormes sur l'existence de certaines communautés locales en général et les Bayon en particulier. D'où la préoccupation fondamentale de ce travail qui permet de découvrir la division administrative comme un facteur de fragilisation de la communauté Mbo de Bayon.

Il ressort que la fragmentation du territoire en plusieurs circonscriptions administratives depuis la période coloniale française à nos jours, n'est pas toujours liée au souci de rapprocher l'administration des administrés. Dans la mesure où la division administrative était utilisée par l'administration coloniale française dans certaines circonstances comme une stratégie pour affaiblir certaines communautés ethniques ou tribales qui s'opposaient à l'ordre colonial. Car, la fixation de la frontière administrative entre les subdivisions de Bafang et Moungo sur la rivière Nkam était un moyen de séparer les Mbo de la rive gauche de leurs frères de la rive droite. Ce qui causa la déchirure de l'aire culturelle Mbo en faisant de ceux-ci le groupe ethnique minoritaire de l'Ouest-Cameroun. Toutefois conscient du fait que, l'organisation administrative du Cameroun indépendant est une continuité du système colonial, certaines élites politiques vont se servir du découpage administratif comme un instrument de conquête des zones d'influences politiques. Ce morcellement du territoire à tort et à travers dans les bureaux par les autorités, sans une étude sur le terrain est la source de plusieurs conflits intercommunautaires au Cameroun. C'est l'origine principale du conflit foncier, territorial et ethnique entre les Mbo de Bayon et les Bamiléké Banwa de Fomessa II.

ABSTRACT

The territorial organization project in Cameroon based on the partition initiative of the national territory in several administrative units to bring closer the administration and the citizens, didn't remain frozen. It transformed from the French colonial period to the post-colonial period (1927-2008), while letting enormous consequences in general on the existence of some local communities and the Bayons in particular. Consequently the fundamental preoccupation of this work that permits to discover the administrative division like a weak factor of the Mbo community of Bayon. It comes out again that the territory fragmentation in several administrative circumscriptions since the French colonial period on nowadays, is not always bound to the worry to bring closer the administration and the citizen. Considering the level where the administrative division was used by the French colonial administration in some circumstances like a strategy to weaken some ethnic or tribal communities that opposed the colonial order. Because, the fixing of the administrative border between the subdivisions of Bafang and Moundou on the Nkam river was a means to separate the Mbo of the left bank to their brothers of the right bank. What caused the rip of the cultural area of Mbo ethnic making them the minority ethnic group of the west-Cameroon. However conscious because of the fact that, the administrative organization of the independent Cameroon is a continuity of the colonial system, some political elites are going to use the administrative carving as an instrument of conquest of political influences zones. This hazardous territory partition in the authority offices, without a field study it is the source of several intra-community conflicts in Cameroon. It is the case of the land estate, territorial and ethnic conflict that opposes the Mbo of Bayon against the Banwa Bamiléké of Fomessa II.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
RESUME.....	iii
ABSTRACT	iv
SOMMAIRE	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU PAYS MBO DE BAYON TRADITIONNEL	17
CHAPITRE II : L'ORGANISATION DE LA SOCIETE MBO DE BAYON PRECOLONIAL ET SA SITUATION POLITICO-ADMINISTRATIVE SOUS LE REGNE DES ALLEMANDS	31
CHAPITRE III: MUTATIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES AU CAMEROUN FRANÇAIS ET SES CONSEQUENCES SUR LES MBO DE BAYON. (1927-1960).....	45
CHAPITRE IV : EVOLUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES AU CAMEROUN POST COLONIAL ET LE PROBLEME BAYON-FOMESSA II	68
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	89
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	93
TABLE DES MATIÈRES	104

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.N.Y : Archive Nationale de Yaoundé

A.R.O : Archive Regionale de l'Ouest

A.D.H : Archive départementale du Haut-Nkam

A.P.A : Affaires Politiques et Administratives

A.D.M : Archive Départemental du Moungo

C.C.F : Centre Culturel Français

CEPER : Centre d'Edition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche

CHGA : Cercle Histoire- Géographie- Archéologie

CLE : Centre de Littérature Evangélique

CPPSA : Cercle philo- psycho- Socio- Anthropologie

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DES : Diplôme d'Etudes Supérieures

DIPES II : Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade

ENS : Ecole Normale Supérieure

FALSH : **Faculté** des Arts, Lettres et Sciences Humaines

JDATCAM : Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Cameroun

JOC : Journal Officiel du Cameroun

JORC : Journal Officiel de la République du Cameroun

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINERESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ONU : Organisation des Nations Unies

ORSTOM : Office de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PUCAC : Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale

PUY : Presses Universitaires de Yaoundé

S. la Dir. De : Sous la direction de

SDN : Société des Nations

SOPECAM : Société de Presse et d'Édition du Cameroun

U.A. : Union Africaine

UYI : Université de Yaoundé I

LISTE DES ILLUSTRATIONS

➤ Photos

1 : Ngoum cour d'eau délimitant le pays Mbo Bayon au Sud-Ouest	20
2 : La danse Afon : Rites traditionnelles Mbo de Bayon	33
3: La danse Ekalé Nzock chez les Mbo de Bayon	35
4: Les rites d'intronisation du successeur chez les mbo bayon	39
5: La rivière Nkam adoptée par le décret de 1927 comme frontière naturelle entre les subdivisions de Bafang etMoungo	53

➤ Carte

1 : Carte de localisation de KEKEM.....	21
---	----



INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE D'ETUDE

La fin de la Première Guerre mondiale se matérialise au Cameroun par le départ définitif des Allemands qui avaient fait de ce territoire de l'Afrique centrale depuis 1884, par le biais du traité germano-duala, leur protectorat. Cependant, avant que l'administration du Cameroun ne soit concédée officiellement à la France et la Grande-Bretagne en 1922 par la Société des Nations (SDN), ces puissances dans leurs intentions de faire de l'ancien protectorat allemand leur « butin de guerre » avaient déjà procédé à sa partition par l'accord du 4 mars 1916¹. Ainsi, chaque puissance mandataire dans sa détermination à mieux gérer sa partie du territoire comme « bon lui semble »², allait mettre sur pied des structures administratives appropriées pour faciliter le processus d'application de la politique coloniale.

Ce façonnage du territoire, pour répondre convenablement aux impératifs coloniaux (exploitation et domination), a eu des répercussions énormes sur bon nombre de communautés locales. En effet, la France motivée par sa formule coloniale de fragiliser pour mieux assujettir, procéda à un découpage administratif du territoire en dispersant les tribus appartenant à un même groupe ethnique dans les unités administratives différentes. Cette dispersion des peuples ayant les mêmes composantes sociologiques, ethniques, linguistiques et culturelles a eu des répercussions sur les Mbo de la rive gauche du Nkam et plus précisément le clan Mbo de Bayon. En effet, l'administration coloniale française dans son ambition de se doter d'une nouvelle carte administrative, allait rompre avec l'organisation territoriale conçue antérieurement par les Allemands qui regroupaient les Mbo dans la circonscription du Manengouba en faisant du fleuve Nkam la limite administrative naturelle entre la région de l'Ouest Cameroun et le Littoral. De ce fait, tous les Mbo de la rive gauche du Nkam ont

¹ D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 2000.p.20

² Ibid., p. 8.

été séparés brusquement de leurs frères de la rive droite malgré les multiples mémorandums formulés pour réclamer leur appartenance au Moungo. C'est pourquoi, le décret numéro 911 du 26 novembre 1927³ conçu par le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Théodore Paul Marchand⁴ portant modification des frontières des structures administratives eut une influence négative sur tous les peuples de la plaine des Mbo⁵ et les Mbo de Bayon dans la localité de Kékem en particulier. D'où notre thème « Division administrative et populations locales au Cameroun : cas des *Mbo* de Bayon dans la région de Kékem (1927-2008) ».

II- DEFINITION DES CONCEPTS

Pour une meilleure appréhension de notre thème d'étude, il convient de définir quelques concepts :

A- Division

Le mot division est polysémique, étymologiquement ce concept vient du latin *devidere* qui signifie séparation, partage en plusieurs morceaux. Il est perçu en mathématique comme une opération arithmétique de calcul du nombre de fois qu'un nombre est contenu dans l'autre. Il est aussi utilisé dans le jargon militaire pour désigner une grande unité constituée de régiment d'armes différentes. Les sportifs l'utilisent également pour symboliser la catégorie de niveau à l'intérieur d'un championnat.

Toutefois, dans le cadre de cette étude, ce vocable est utilisé en administration, c'est-à-dire dans le processus de gestion du territoire pour

³ ADH, Arrêté n° 911 du 26 novembre 1927 consacrant la répartition des Mbo dans trois unités administratives au Cameroun.

⁴ Théodore Paul Marchand selon le professeur Abwa, est le commissaire de la République française au Cameroun qui a gouverné pendant une décennie (1923-1933) et dont la mission coloniale est « La mise au pas des populations du Cameroun » au projet colonial élaboré par la France.

⁵ plaine des Mbo : basse terre sous forme de cuvette située au pied du plateau Bamiléké, complètement entourée par la chaîne montagneuse de l'Ouest et servant de zone de transition entre les hautes terres de l'Ouest et le littoral Camerounais et coupée en deux parties inégales par le fleuve Nkam et ses affluents.

matérialiser l'organisation institutionnelle d'une zone géographique dans un pays. L'administration territoriale est constituée d'autorités dont les décisions sont valables sur des portions de territoire appelées circonscriptions.⁶

Bref c'est le découpage ou la fragmentation du territoire national en plusieurs circonscriptions administratives. La division administrative dans sa fonction première vise à décentraliser les instances de décisions au niveau de la population locale pour rapprocher l'administration des administrés. Au Cameroun, elle tire son fondement de la période coloniale allemande et a connu une série de mutation de la période française jusqu'à nos jours en laissant les conséquences énormes dans la vie des communautés.

B- Communauté

Le mot communauté quant à lui vient du latin *communal* qui signifie le caractère de ce qui est commun, similitude, identique. Selon le sociologue Ferdinand Tönnies, ce concept suppose des liens plus étroits, de nature sentimentale ou affective et l'appartenance à une même tradition. Toutefois on peut coller au vocable communauté un adjectif qualificatif local pour globaliser les groupes de personnes qui partagent un lieu, une même localité ou région. Dans le cadre de cette réflexion scientifique l'expression communauté locale est marquée par une dimension historique, ethnique ou culturelle. Car les circonscriptions administratives au Cameroun sont la résultante d'un foisonnement des communautés ethniques ou tribales différentes.

C- Région

Le mot région est polysémique et vient du latin *regio*. Ce concept est utilisé en administration pour symboliser une collectivité territoriale dont l'organe exécutif est le président du conseil régional. Dans le jargon militaire, le mot région signifie une circonscription territoriale militaire correspondant à

⁶ [Http:// Fr. Wikipédia. Org/wiki/Division-administrative](http://fr.wikipedia.org/wiki/Division-administrative). Consulté le 17 mai 2016.

plusieurs départements et commandée par un officier général. Dans le cadre de cette étude, ce mot est proche du concept localité et se résume à une étendue qui doit son unité à des causes naturelles (climat, végétation et relief) ou humaines (peuplement, économie, structures politiques ou administratives).

III- RAISONS DE CHOIX DU SUJET

La conception de ce sujet ne s'est pas fait de façon hasardeuse. Elle tire son fondement de plusieurs motivations à la fois personnelles et scientifiques. Le premier motif qui est personnel, a une origine lointaine. Il prend son envol depuis notre enfance et pendant notre séjour scolaire au secondaire. En fait, lors d'un cours d'histoire portant sur l'organisation politique, économique et sociale des peuples du Cameroun précolonial, les explications qui ont meublé ces moments d'enseignement ont suscité en nous une série de questions sur l'histoire des Mbo. Il s'agit exactement de comprendre pourquoi les Mbo sont à effectif pléthorique dans le Moungo (région du Littoral), constituent un groupe ethnique essentiellement minoritaire dans la région de l'Ouest Cameroun (départements du Haut-Nkam et de la Ménoua).

Au-delà de ce souci personnel, se dessine une vocation d'expliquer scientifiquement, sous la base des faits historiques, la version populaire qui anime les hommes de la rue et certains leaders politiques au sujet des Mbo dans le Haut-Nkam en général et l'arrondissement de Kékem en particulier. En effet, plusieurs querelles ethniques jaillissent dans cette unité administrative au sujet de la représentation des Mbo dans la gestion du pouvoir local (mairie et députation). En fait, le fondement de notre humble mission du débutant chercheur en histoire c'est d'expliquer les origines de cette cohabitation sociopolitique entre les Mbo et les et les autres communautés notamment les Bamiléké, afin de faire de ce travail une brèche de conscientisation. Tout en relevant que la genèse de ce problème émane de la division administrative du

territoire qui ne tenait pas compte des réalités sociopolitiques, ethniques, culturelles et linguistiques de ces peuples.

Quand au troisième et dernier motif, notre étude consacrée sur les Mbo de la localité de Kékem et en particulier les Mbo de Bayon encore appelés le peuple Djuin nous permet de sortir de l'oubli une tribu Mbo aujourd'hui fragmenté et fragilisé par le découpage administratif du territoire .En effet, dans certains livres et journaux, lorsqu'il faut énumérer les groupes ethniques qui constituent la population de la région administrative de l'ouest Cameroun, on passe toujours sous silence les Mbo. Et pourtant, la plaine des Mbo, l'un des compartiments géographiques de cette sphère administrative est essentiellement constitué de 48 villages et groupements Mbo parmi lesquels figurent les Mbo de Bayon, notre peuple d'étude. Car comme le disait Cheik Anta Diop « Ce qui reste à un peuple pour mieux orienter son évolution, c'est de connaître ses origines qu'elles quelles soient »⁷.

IV- INTERET DU SUJET

Cette étude consacrée sur les critères de la création et délimitation des unités administratives au Cameroun de l'ère coloniale française à nos jours est d'un intérêt capital. D'abord, elle nous aide à comprendre que la configuration des structures administratives que présente l'univers politique du Cameroun est la résultante d'une longue mutation. Elle prend sa source depuis la période coloniale allemande jusqu'à sa configuration actuelle, en passant par la période coloniale française. En suite, elle permet de constater les multiples conséquences du découpage arbitraire du territoire sur l'existence des communautés locales. En effet, la dispersion des clans appartenant à une même ethnie dans les structures administratives différentes, n'était pas loin de la vieille formule coloniale de « Diviser pour mieux régner ». Cette fragmentation des clans est à

⁷ C.A.Diop, *Nation nègre et culture*, Tome I, Paris, Présence africaine, 1979, p.19.

l'origine de la fragilisation de la conscience collective chez certains peuples à l'occurrence les Mbo de Bayon.

Par ailleurs, elle contribue à la démystification de l'idée selon laquelle, l'éclatement ou la multiplication des unités administratives au Cameroun à la fin de la décennie 80 début 90 jusqu'à nos jours n'a eu pour unique finalité que la promotion du bien être de la population locale, en rapprochant l'administration des administrés. En effet, les informations issues de nos investigations démontrent dans la plupart des cas que, le projet d'extension des instances administratives a profité plus aux élites politiques qu'à la population locale dans la mesure où il donnait à ces dernières les possibilités d'être titulaire des zones d'influences politiques.

En fin, ce travail permet de revisiter la problématique de cohabitation des peuples à réalité ethnique différente au sein d'une même structure administrative et le processus de la gestion du pouvoir local. En fait, plusieurs régions, départements et arrondissements sont constitués des peuples à affinité ethnique différente qui partagent la même zone d'influence politique et administrative et donc les effectifs au niveau de la population ne sont pas équitables. De ce fait, la monopolisation du pouvoir local (mairie et députation) par les majoritaires au détriment des minoritaires, est souvent une source d'injustice qui complique le vivre-ensemble entre les communautés et réduit en néant les efforts de concrétisation de la politique de l'unité et d'intégration nationale, incantation politique de la première et deuxième République au Cameroun.

V- CADRE SPATIO-TEMPOREL D'ETUDE

Notre zone d'étude est la plaine des Mbo en général et la localité de Kékem en particulier. Erigée en district par le décret N°60-276 du 31 décembre 1960⁸, la localité de Kékem devient arrondissement à la suite du décret N°62-

⁸ ADH, décret N° 62-DF-388 érigeant le district de Kékem en arrondissement en septembre 1962.

DF-388 de septembre 1962. Pour ce qui est des ses frontières administratives, il est limité au Nord – Ouest par Santchou (dans la Menoua), au Nord- Est par Bandja (dans le Haut-Nkam), à l'Est par Bafang, au Sud-Est par Banwa (dans le Haut- Nkam) et à l'Ouest par Baré et Melong (dans le Moungo)⁹. Ainsi situé dans le département du Haut-Nkam (région de l'Ouest Cameroun), l'arrondissement de Kékem par sa configuration morphologique est une partie de la zone de transition entre les hautes terres de l'Ouest et le Littoral Camerounais.

En outre de l'espace, les dates sont aussi importantes en histoire, car elles servent non seulement pour repère à l'historien, mais permettent également à celui -ci de délimiter sa période d'étude. C'est pourquoi Joseph Ki-Zerbo affirme : « L'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans conteur, une piste sans borne kilométrique »¹⁰. Notre sujet d'étude s'étend sur la période allant de 1927 à 2008 :

La borne inférieure de ce travail est l'année 1927. Elle marque une nouvelle donne dans la réorganisation politique et administrative du Cameroun sous mandat français. En effet, nommé à la tête du commissariat de la république française au Cameroun (1923 – 1933), Théodore Paul Marchand pendant cette décennie colonial avait pour mission principale de « Rythmer la population locale au projet colonial élaboré par la France ».¹¹ La nouvelle décision matérialisée par le décret de décembre 1927¹², eu des répercussions sur tous les Mbo de la région de Kékem en générale et les Mbo de Bayon en particulier.

⁹ F. V. Zouck, " Développement des cultures vivrières dans l'arrondissement de Kékem : de la marginalisation à la revalorisation ; Etude historique (1920-2008)", mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé, 2012, p. 3

¹⁰ J. Ki-Zerbo, *Histoire d'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

¹¹ Abwa, *Commissaires et hauts commissaires*, p. 159.

¹² ADH, *Journal Officiel du Cameroun*, n° 181, 15 décembre 1927.

Quant à l'année 2008, elle matérialise l'année d'érection du district de Banwa créé par le décret présidentiel de 1992 en arrondissement¹³. Cette nouvelle décision administrative marque l'accentuation d'une crise historique qui gangrène les Mbo de Bayon et donc les séquelles proviennent des conséquences du décret de 1927 sur les Mbo dans la localité de Kékem. De ce fait, le décret présidentiel de 2008 en définissant les zones d'influences de la nouvelle structure administrative détacha une fois de plus les Mbo de Bayon de l'arrondissement de Kékem où ils fédéraient avec les autres groupes Mbo de la région. Ceux-ci fragilisés et dispersés à cause du découpage arbitraire du territoire considéraient leur intégration administrative dans l'arrondissement de Banwa comme une forme d'esclavage. C'est pourquoi ils prirent une ferme résolution de ne pas y dépendre administrativement. Ainsi, le refus des Mbo de Bayon d'intégrer l'arrondissement de Banwa est à l'origine d'un conflit ethnique et foncier donc les conséquences sont alarmantes.

VI- REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE

Dans l'état actuel de la recherche plusieurs travaux ont été réalisés sur les Mbo et Bamiléké dans le Haut-Nkam, mais en demeurant dans la logique de cohabitation. Sans toutefois mener une étude historique sur le fondement du caractère cosmopolite de cette unité administrative. En insistant sur les conséquences de la réforme politico-administrative de 1927, coptant le Nkam comme frontière administrative entre la subdivision de Bafang et le Moungo sur la communauté Mbo de Bayon.

Adalbert Owana dans son ouvrage sur le Cameroun allemand¹⁴, analyse et comme le titre de l'ouvrage l'indique que la période coloniale allemande (1884-1914) a été une étape importante dans la naissance de l'Etat Camerounais.

¹³ ADH, Décret n°94/009 du 12 janvier 1994 portant création des nouveaux Arrondissements et districts au Cameroun.

¹⁴ A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, Harmattan, 1996.

Dans cette œuvre immense, il remonte pièce par pièce le processus de la construction géographique, politique et administrative du territoire camerounais. Il nous permet de comprendre ou d'avoir une idée sur la manière donc les allemands prédécesseurs des français ont posé les bases des unités administratives du Cameroun. Cependant, la borne chronologique de son étude ne se limite qu'à la période allemande sans toutefois empiéter sur la séquence coloniale française notre période d'étude.

Daniel Abwa, a mené une analyse approfondie sur les structures administratives au Cameroun sous mandat et sous tutelle Français¹⁵. Dans ces pages intenses, l'auteur montre en quoi le découpage administratif tel que conçu par les français n'avait pas tenu compte des réalités sociopolitique, ethniques, culturelles et linguistiques des peuples. Pour amplifier son raisonnement, il s'appuie sur le cas des Banen dans le Mbam, les Yewols dans le Sud et bien d'autres peuples pour déplorer le dispersement des clans et des communautés tribales appartenant à une même entité ethnique dans les unités administratives différentes comme un facteur d'assujettissement. Toutefois, son champ d'étude est différent au notre.

Michel Ngankam Kontchou a effectué un travail de marque sur les Mbo et les Bamiléké dans le Haut-Nkam en insistant sur les relations conflictuelles et cordiales qui existent entre les deux peuples¹⁶. Cependant, ses analyses sont limitées pour donner assez d'éclaircissements sur l'influence de la division administrative sur tous les Mbo de la localité de kékem en générale et les Bayon en particulier.

¹⁵ D. Abwa, ' ' Commandement européens ' '. ' ' Commandement indigènes ' ' au Cameroun sous l'administration française (1916-1960) ' ', Thèse de doctorat d'Etat en histoire, Université de Yaoundé, 1994.

¹⁶ M.N.Kontchou, ' ' Cohabitation intercommunautaire dans le département du Haut-Nkam : cas des Mbo et les Bamiléké (1916-2009). Essai d'une étude historique ' ', Mémoire de DIPESII en histoire, ENS Yaoundé I, 2011.

P.Yen Epoh a démontré à travers ses recherches que la localité de Kékem, notre champ d'étude, a été le socle de cohabitation multiethnique¹⁷. Il va plus loin lorsqu'il affirme que cette zone de peuplement multiethnique a été le levier fondamental au développement de la conscience nationale au Cameroun. Son champ d'étude coïncide avec le notre, mais ses analyses ne sont pas exhaustives pour nous éclaircir autant sur les Mbo de Bayon.

Alawadi s'attèle également sur les conséquences de la déstructuration de l'autorité traditionnelle au détriment de l'autorité moderne chez les sociétés segmentaires du Nord Cameroun¹⁸. Il insiste sur la fragilisation de la conscience collective comme l'une des répercussions principales de cette transformation coloniale chez les peuples autochtones taxés par les Foulbé de païens (kirdi). Bien que son travail consiste à démontrer les retombées de la manœuvre coloniale française sur ce peuple, une situation vécue également par les Mbo de Bayon, nous n'avons pas les mêmes sphères d'étude.

L. Ewoudogo montre que le processus d'implantation des structures coloniales françaises dans le Moungo (plantations et systèmes administratifs) sous la base d'une méthode coloniale draconienne a engendré une série de frustrations sur les Mbo de la subdivision de Nkongsamba¹⁹. L'auteur va plus loin dans sa recherche en montrant que cette frustration qui s'amplifiait dans les grandes plantations capitalistes, les chantiers et les maisons de commerces a été un tremplin à l'origine des mouvements de révolte, début d'expression du sentiment nationaliste dans la localité. Même si l'auteur reste toujours dans la logique de mesurer les effets de la manœuvre coloniale française sur la

¹⁷ P.Y.Epoh, "cohabitation ethnique et conscience nationale au Cameroun : cas du Moungo, Kékem et Santchou (1884-2010)", Mémoire de master en histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

¹⁸ Alawadi, "La déstructuration des chefferies traditionnelles dans le Nord-Cameroun. Pratique hégémoniques et résistances populaires l'exemple des peuples de montagnes", Mémoire de Maîtrise en sociologie politique, Université de Yaoundé, 2000.

¹⁹ L. Ewoudogo, "Le climat de frustration et le nationalisme dans la subdivision de Nkongsamba (1923-1960)", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 2008

population locale, ses analyses ne s'appesantir pas sur les Mbo de Bayon notre objet d'étude.

Béatrice Solange Agnassoué s'appesantie sur les conséquences des mutations politiques et administratives chez les peuples de la plaine des Mbo plus précisément ceux de Santchou ou Sanzo²⁰. Selon cette dernière, le découpage administratif du Cameroun de la période coloniale française à nos jours a entraîné de profondes mutations parfois difficilement vécues et acceptées par les Mbo de Sanzo de la période coloniale française à nos jours. L'auteur s'attèle principalement sur les Mbo de Santchou sans évoquer les Mbo de Bayon.

Agatha Ebong dans son étude consacrée sur les Mbo au Cameroun français, montre ce que les mutations aussi positives que négatives ont apporté dans la vie de ce peuple.²¹ L'auteur insiste sur le fait que le rôle joué par les chefs pendant cette période, ne contribuait qu'au succès de l'administration coloniale française au détriment de la communauté Mbo. Bien qu'elle fasse allusion à l'impact des mutations politico-administratives sur les Mbo son étude est générale et n'est pas centrée sur les Bayon.

Jean Jules Soumbou dans son travail fondé sur la partition Franco-britannique en 1916, montre les conséquences issues de la fixation de la frontière internationale entre le Cameroun français et le Cameroun britannique sur les relations des Mbo des deux rives du Mounjo. Pour ce dernier, adossé à la frontière avec le Nigéria, le district allemand de Baré avait subi le contrecoup de la mesure du partage en perdant son unité territoriale. Cependant, l'auteur évoque dans le cadre de son étude plutôt l'impact de la fixation d'une frontière

²⁰ B.S.Agnassoué, " Colonisation et mutation sociale chez les peuples de la plaine des Mbo : cas des Santchou (1910-1959) ", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

²¹A. Ebong, " Colonial administration among the Mbo of French Cameroon, 1920-1960", Master of Arts degree (M.A.) in history, University of Yaoundé I, 2004.

internationale sur l'unité territoriale des Mbo et non celui de la division administrative sur la communauté Mbo de Bayon.

VII- PROBLEMATIQUE

A la fin de la conquête de l'hinterland, les Allemands pour des raisons politiques et économiques vont installer dans l'arrière pays des structures facilitant la gestation et l'exploitation du territoire. C'est le découpage administratif dont le but est de fragmenter le territoire pour rapprocher l'administration des administrés. Cependant, le processus de création et de délimitation des unités administratives au Cameroun n'est pas resté figé. Il a connu des mutations depuis la période coloniale française à nos jours en laissant les conséquences énormes sur la vie des Communautés. Ainsi, il devient intéressant de s'interroger sur l'impact de la division administrative chez les Mbo de Bayon. Autrement dit, dans quelles mesures peut-on considérer la division administrative comme une stratégie utilisée par l'administration coloniale française pour affaiblir la conscience collective chez les Mbo de Bayon ? A qui profite véritablement la création des unités administratives au Cameroun ? Y'a-t-il pas lieu de penser que la division administrative est récupérée par les élites politiques au Camroun comme un instrument de conquête des zones d'influence politique ?

VIII- SOURCE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour réaliser ce travail nous nous sommes pliés à plusieurs exigences scientifiques qui rythment la démarche de l'historien. Celle-ci consiste à exploiter les sources écrites, orales et iconographiques et à les confronter pour élaborer le discours historique.

Pour ce qui est des sources écrites, elles sont constituées des ouvrages, thèses, mémoires et articles ainsi que les documents d'archives. Quant aux

ouvrages, thèses, mémoires et articles nous les avons consultés à la bibliothèque du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINERESI), au centre culturel français (CCF) de Yaoundé, à la bibliothèque centrale de l'université de Yaoundé I (UYI), à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) du département d'Histoire et du Cercle d' Histoire Géographie et Archéologie. Nous avons également bénéficié des services de la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé ainsi que celui du département d'Histoire. Les informations issues de ces lectures intensives nous ont permis à mieux argumenter sur la question du découpage administratif au Cameroun et ses conséquences sur la population locale. Pour ce qui est des documents d'archives, nous les avons trouvés aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY), aux Archives Régionales de l'Ouest(ARO) à Bafoussam, aux Archives Départementales du Mounjo (ADM) à Nkongsamba, celles du Haut-Nkam (ADH), à Bafang, ainsi que certaines archives privées des chefs traditionnels au niveau de l'arrondissement de Kékem. Nous y avons trouvé les rapports de tournées, des correspondances des administrateurs coloniaux, ceux des autorités ayant travaillé dans la région de Kékem et Bafang. On y ajoutera même les correspondances de diverses communautés autochtones et allogènes aux autorités administratives camerounaises pour les informer du climat politique, psychologique et social qui prévaut dans la localité.

Les documents écrits n'ont pas été les seules sources de références. Après leur collecte nous nous sommes rendus sur le terrain pour recueillir les témoignages oraux destinés à compléter, éclaircir et critiquer les informations issues des documents écrits. Pour mener à bien cette activité de terrain, plusieurs villes et villages ont été ciblés pour rencontrer les personnes ressources. Il s'agit notamment de la ville de Yaoundé, Bafang, Nkongsamba, Mélong, Kékem, Santchou, Baré ainsi que quelques villages de la localité de recherche à l'instar de Mélong II, Bayon, Bafam, Moumée, Mboébo et bien d'autres. A travers nos

multiples entretiens, nous avons obtenu des informations auprès des acteurs politiques, autorités traditionnelles, les autochtones et allogènes, cultivateurs dans la région de Kékem. Pour ce qui est du choix des informateurs, les critères reposaient sur l'âge, la fonction occupée et surtout une parfaite connaissance sur l'évolution politique et administrative du Cameroun. Ces informateurs étaient majoritairement de sexe masculin, mais les femmes n'ont pas été en reste.

Une fois en possession de ce contenu énorme d'informations, nous avons opté pour une démarche analytique en les confrontant les unes aux autres pour ressortir les points de divergence et de convergence, de continuité et de discontinuité nécessaires à l'élaboration d'une véritable synthèse historique. Nous avons également adopté une approche pluridisciplinaire ou interdisciplinaire en associant les faits historiques avec les éléments de géographie, de la science politique, d'anthropologie, d'ethnologie, de sociologie, de psychologie et de linguistique pour renforcer le caractère scientifique de ce travail, qui ne sait d'ailleurs pas fait sans difficultés.

IX- DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de ce travail n'a pas été un fleuve tranquille, car nous avons fait face à de nombreuses difficultés. Il n'a pas été facile d'avoir accès aux informations traitant notre thème. Les premières difficultés recensées proviennent des Archives Nationales de Yaoundé où la plupart des documents relevés dans le fichier n'ont pas été trouvés dans les rayons. Aux Archives Départementales du Mounjo et du haut- Nkam, les documents n'étaient pas classés et étalés à même le sol. Pour ce qui est des archives de l'arrondissement de Kékem, celles-ci ont été brûlées lors des émeutes de la faim de février 2008.

Dans le souci de combler ces insuffisances documentaires des archives, nous avons ciblé plusieurs personnes ressources. Chemin faisant, nous nous sommes heurté à plusieurs entraves. La première est la dispersion de nos informateurs ceci dû à une zone d'étude vaste. La deuxième est la réticence ou

encore la méfiance de la population ciblée qui estimait que derrière cette quête d'information est cachée une ambition politique. La dernière difficulté est celle de la communication. En effet, ne parvenant pas à s'exprimer et comprendre parfaitement les différents dialectes de nos multiples informateurs, nous étions obligé à faire appel à des personnes capables d'interpréter les propos de nos interlocuteurs. Nonobstant ces difficultés, nous avons réussi à effectuer un travail reposant sur quatre chapitres.

X- PLAN DU TRAVAIL

Le chapitre I « présentation géographique du pays Mbo de Bayon traditionnel », vise à montrer que la localité de Kékem, jadis connue sur le vocable du pays Mbo de Bayon, regorgeait depuis la période précoloniale et même coloniale des potentialités naturelles énormes, qui ont servi comme facteur attractif à l'installation des Mbo. En provenance de MBouroukou (actuel département du Moungo) et de Mbakossi (département du Koupé-Manengouba dans le Sud-ouest du Cameroun) parmi lesquels les Mbo de Bayon.

Quant au deuxième chapitre, «Organisation de la société Mbo de Bayon et sa situation politico- administrative pendant la période coloniale allemande ». Il nous instruit sur la configuration politique, économique et socioculturelle de la société Mbo de Bayon précoloniale, tout en insistant sur la situation administrative de ce peuple avant l'avènement colonial français.

Le troisième chapitre « Mutations politiques et administratives au Cameroun français et ses conséquences sur les Mbo de Bayon (1927-1960) ». Il vise à montrer que le découpage administratif était dans certaines circonstances utilisé par les autorités coloniales françaises, comme instrument de fragilisation des communautés locales qui contestaient à l'ordre colonial. En insistant sur l'adoption de la rivière Nkam devenue en 1927, limite administrative entre les

subdivisions de Bafang et Moungo, comme un facteur de fragilisation de la conscience collective chez les différents clans de Mbo de Bayon.

Toufois, les élites politiques qui ont pris le relais après les Français, vont récupérer à leur tour l'organisation territoriale comme une stratégie de conquête des zones d'influence politique. Ainsi, ce morcellement du territoire national à tort et à travers pour des recompenses politiques, sans toutefois respecter les aires culturelles des différentes communautés locales, est de nos jours la source principale des conflits intercommunautaires au Cameroun. D'où la raison d'être de notre chapitre IV intitulé : «Evolutions politiques et administratives au cameroun postcolonial et le problème Bayon-Fomessa II ».

CHAPITRE I :
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU
PAYS MBO DE BAYON TRADITIONNEL

L'homme vit en interaction avec son milieu. Les éléments géographiques sont fondamentaux à la compréhension de certaines actions ou des faits historiques posés par les hommes. De ce fait, il devient nécessaire dans ce chapitre de questionner l'ensemble des éléments du milieu physiques qui ont servi de facteurs attractifs dans le processus d'installation des Mbo sur la rive gauche du Nkam, jusqu'au pied du plateau Bamiléké. Ou plus encore, quelles sont les potentialités géographiques qui ont fait de la partie Nord-est de la plaine des Mbo.²² Un milieu naturel attractif qui a fait objet de convoitise d'un centrifuge migratoire Mbo, appelé les Mbo Bayon ? Pour mener à bien ce chapitre il sera question de présenter les différents éléments qui constituaient le panorama géographique du pays Mbo de Bayon traditionnel, ainsi que l'origine des Mbo au Cameroun et l'itinéraire migratoire des Bayon sur ce territoire.

I- LE MILIEU GEOGRAPHIQUE DU PAYS MBO DE BAYON

Il est question dans cette partie de localiser les traits physiques qui ont influencé l'installation des Mbo de Bayon dans la région de Kékem.²³

A- Le relief et l'hydrographie

1- Le relief

Le relief et le sol sont des éléments géographiques qui ont influencé l'installation des peuples au Cameroun. Du point de vue morphologique, le relief de la région de Kékem, le pays Mbo de Bayon d'antan est diversifié. Il présente en général deux grands ensembles : les basses terres et les hautes terres.

²² La partie Nord –Est de la plaine des Mbo est situé dans l'actuel arrondissement de Kékem département du Haut-Nkam. Elle est dominée par deux ensembles géographiques qui amènent les géographes à lui donnés les appellations diverses : Sa partie Sud dominée par les bases terres et lui donne le nom ‘‘ bassin du Haut-Nkam ‘‘ et sa partie Nord dominée par les collines et montagnes la confère l'appellation ‘‘ rebord du plateau Bamiléké ‘‘ dans sa partie méridionale.

²³ Kékem c'est le nom que porte aujourd'hui le pays Mbo de Bayon précolonial.

a) Les basses terres

Elles constituent le prolongement de la plaine des Mbo, « logée entre l'escarpement du plateau bamiléké, le massif de l'Ekomané et le massif du Manengouba²⁴ ». Cette plaine est un bassin d'effondrement qui a 700m d'altitude moyenne et qui est survolée par l'arc montagneux Manengouba-Banboutos-okou encore appelé dorsale camerounaise. Elle se raccorde dans la partie centrale et méridionale par des versantes aux pentes douces et dans sa partie septentrionale par le plateau Bamiléké aux pentes abruptes, surtout au niveau de Fonkouakem Balembo et Fondjomoko. Dans sa partie sud, ces basses terres regroupaient les vallées de l'actuel Banwa centre, de Bayon, de Bamfan et de la plaine côtière de Kékem qui débouche sur le Ngoum et le Nkam.

Les sols sont dans l'ensemble hydromorphes, ils reçoivent des coulées de sédiments d'origine basaltiques issues du Manengouba et du plateau bamiléké²⁵, ainsi que les dépôts argileux et de sable dans les fonds marécageux et aux abords des cours d'eau. En plus, les sols ferrallitiques du fait de leur nature cristalline et alluviaux parce que provenant des versants périphériques dont-ils assurent la transition avec le niveau de la plaine²⁶.

b) Les hautes terres

Elles sont constituées de plateaux et collines et s'étendent vers le Nord-est du pays dans les villages Fondjomoko, Balembo et Fonkouakem. Ces collines se présentent sous forme de plateaux étagés de faibles altitudes au fond desquelles coulent des cours d'eau très encaissés : le Ngoum au Nord-Ouest et Mouakeu au Nord-Est du pays. L'altitude moyenne est d'environ 100m, mais certains

²⁴ P. Essobmadjé, " agriculture de plantation et culture rivièrè dans l'arrondissement de Kékem ", Mémoire du Diplôme d'Etude supérieur (DES) en géographie, université de Yaoundé, mai 1979, p.14.

²⁵ Ibid., p.15

²⁶ Yem Epoh, " cohabitions ethnique et conscience ", p.27.

sommets culminent à près de 1500m.²⁷ C'est le cas du Mont-Ndonkou (Kékem) 1.190m ; du mont Nguepen (Balembo) 1441m. Ces collines présentent des sommets et des pentes faibles, car, elles sont régulièrement dégradées par l'érosion. Les sols ferrallitiques, sont de couleur rouge-brun. Ces sols sont fertiles quand on les met en valeur mais s'épuisent rapidement en devenant stériles pour les cultures vivrières et ne sont propices qu'aux cultures arbustives comme le café et le cacao pendant la période coloniale allemande.

Ainsi, le relief de la région de Kékem, le pays Mbo de Bayon précolonial est dominé de collines et de basses terres. Sa disposition en contrebas du plateau bamiléké et son rapprochement du massif de Manengouba, fait de cette sphère géographique une zone d'accumulation et de dépôts des colluvions et des roches volcaniques et d'éléments minéraux expliquent la fertilité et la richesse des sols.²⁸ Ces sols sont ferrallitiques hydromorphes et évolués. Cependant à ces atouts naturels que présentent le relief et le sol, viennent s'ajouter d'autres dû à l'hydrographie.

2- L'hydrographie

Le pays Mbo de Bayon, aujourd'hui une bonne partie de l'arrondissement de Kékem et de Banwa, présentait un réseau hydrographique dense et varié. Il est dominé par plusieurs cours d'eau qui se jettent dans le Nkam et coulent du Nord vers le Sud.

²⁷ B. Essamkouen, " L'agriculture dans l'arrondissement de Kékem ", Citer par F.V. Zouck, dans " Le développement des cultures vivrières dans ", P.30

²⁸ P. Ngamko, " Bafang de 1916 à 1958.Colonisation et pouvoir traditionnel. Essai d'étude historique ", Mémoire de DES en histoire, Université de Yaoundé, 1978, p.10.

Photo n° 1 : Ngoum cour d'eau délimitant le pays Mbo Bayon au Sud-Ouest



Source : cliché Toko Laurence, Kékem le 25 mai 2016.

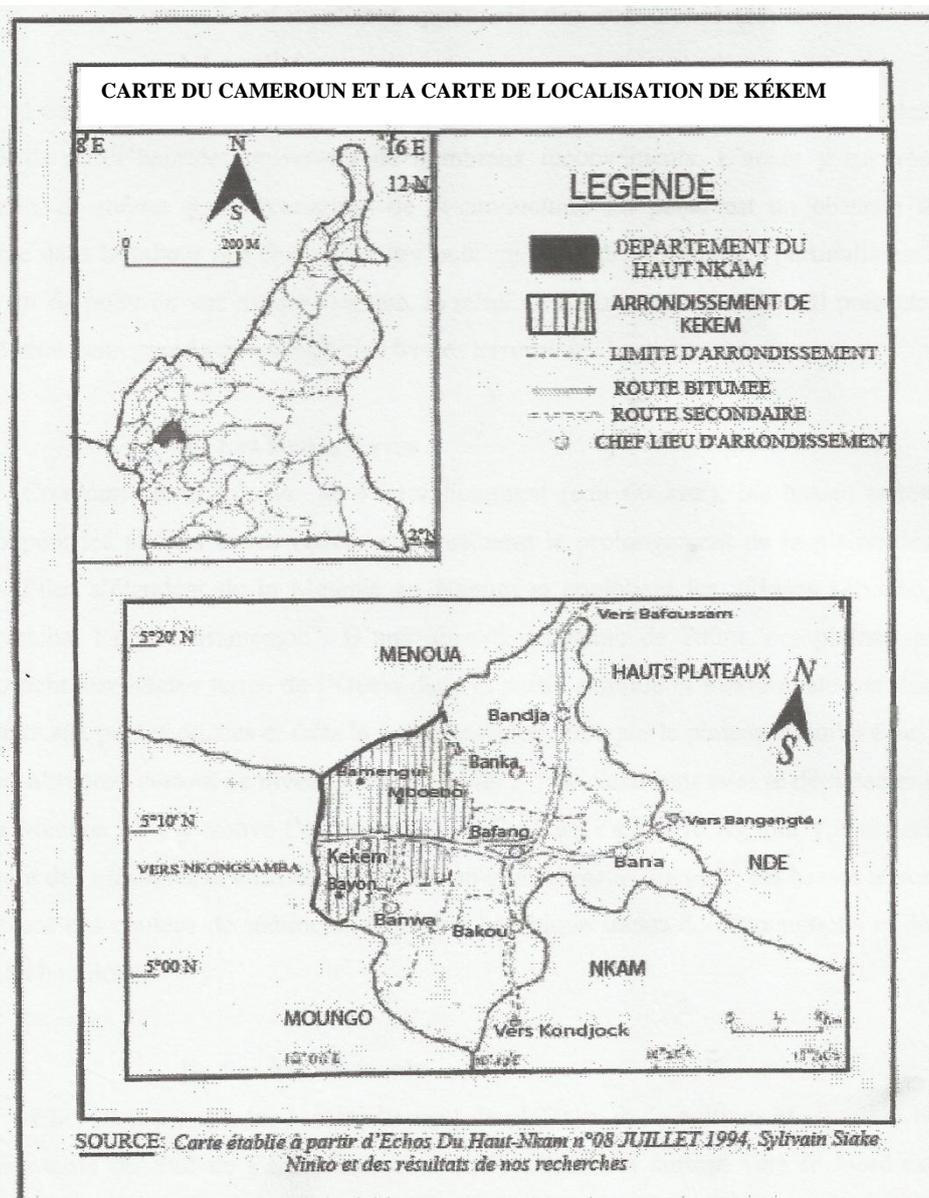
Le Ngoum est le cours d'eau le plus important de la région. Il prend sa source sur les rebords du plateau bamiléké vers Fankeu où il s'appelle Mouakeu et arrose les villages Balembo Fondjomoko (*dJoin kou*), et Kékem (*djoin bong*).²⁹ Il transporte avec lui d'immenses matériaux qui fertilisent sa vallée.

Le Nkam frontière naturelle entre la région de l'ouest Cameroun et le littoral est le principal fleuve du pays, il collectionne des eaux prend sa source dans les monts Bamboutos, déverse les eaux dans le bassin de Wouri et n'est navigable que dans l'extrémité Nord jusqu'à la chute d'Ekoum-kam. Comme les autres cours d'eau, il est riche en poissons sable et ses côtes sont favorables aux cultures de décrues.

²⁹ *DJoin kou* et *dJoin Bong* sont deux expressions utilisées par les Mbo de Bayon pour regrouper leur pays en deux sous-ensembles géographiques. Les villages situés au Nord du pays se résument sur le vocable *DJoin kou* alors que ceux situés au Sud étaient le *DJoin Bong*. C'est de là que vient le vocable Jibong une traduction des émigrants bamiléké arrivés dans la région vers 1930.

Dans la partie orientale du pays, plus précisément dans l'actuel arrondissement de Bamwa, coule une rivière importante connue sur le vocable senne. Elle prend ses sources dans les hauteurs de Bafang tout comme le Ngoum. Elle influence le quotidien des riverains dans plusieurs pratiques.

A côté de ces fleuves, se sont développés d'énormes marécages et lac qui tarissent en saison sèche favorisant de nombreuses cultures, la pêche à mains et à paniers. Toutefois il faut ajouter à cette étude liée à l'hydrographie, l'étude de la végétation et du climat.



Carte 1 : Carte du Cameroun et la carte de localisation de KEKEM

B- Le climat et la végétation

1- Climat

Le pays Mbo de Bayon traditionnel se trouve dans la zone équatoriale. Le type qui y règne est camerounien nuancé par le relief et subit l'influence de deux masses d'air : la mousson chaude et humide qui apporte les précipitations et l'harmattan sec et froid qui engendre la sécheresse. Mais cette influence est faible à cause de l'encerclement du pays par le massif de Manengouba et le plateau Bamiléké³⁰. Ces variations climatiques confèrent à la région deux principales saisons : une longue saison de pluie qui va de mars en novembre et une saison sèche qui dure trois mois de décembre en février.

Contrairement au reste du pays Bamiléké où la température est basse avec un climat frais, plus proche de ce celui du Moungo et du Nkam, chaud, humide et plus pénible pour celui qui descend du plateau.³¹ Ce climat apporte des températures moins élevées. Les précipitations sont abondantes et la région enregistre environ 1900mm/an. Quand n'est-il de la végétation de cette localité.

2- Végétation

Forêt dense avant l'occupation humaine, la végétation du pays Mbo de Bayon a subi à la suite de l'action de l'homme, une forte modification.³² L'on est passé d'une forêt de mangrove au Sud et entièrement boisée au centre, au Nord et à l'Ouest à une véritable « zone franche agricole » pratiquement dans toute la région.

L'on trouve dans le pays Mbo de Bayon précolonial une faune variée en l'occurrence l'éléphant, le buffle, le porc-épic, le gorille, le singe, le chimpanzé, l'antilope, le lièvre, le hérisson ainsi que de nombreux oiseaux et insectes. C'est

³⁰ Essobmadjé, " Agriculture de plantation et culture", p.9.

³¹ Tchamgwe Njende, " Banfang, étude", p.17.

³² E.C. Tengué Ngomedje, " la mise en valeur du moungo. Impact environnemental (1895-1995) ", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2000, p.11.

ce qui expliquerait la réputation des chasseurs donné à l'un des ancêtres le nommé Essongoh³³ et ses nombreux descendants fondateurs des clans Mbo : Bayon, barréko, bakaka, etc³⁴

C'est donc ce milieu naturel, à maints égards, favorable au développement des activités de l'homme que les Mbo de Bayon vont occuper cet espace longtemps avant l'intrusion européenne dans la région.³⁵ Mais plusieurs questions traversent notre esprit. D'où viennent les Mbo en général et les Mbo de Bayon en particulier et quel était leur itinéraire migratoire jusqu'au rebord du plateau bamiléké. Quels sont les sites occupés par les neuf grandes familles Mbo de Bayon.

II- ORIGINE, ITINERAIRE MIGRATOIRE, ET LA MISE EN PLACE DES DIFFERENTS VILLAGES MBO DE BAYON

A- Origines et itinéraires migratoires

Pour expliquer l'origine et l'itinéraire migratoire des Mbo en général et les Mbo de Bayon en particulier, nous nous attèlerons sur deux sources : orales et écrites. Mais avant d'y parvenir il est important de s'arrêter un instant donné sur la provenance même du mot Mbo *et* Bayon.

1- Origine et signification du mot « Mbo » et « Bayon »

Tous les Mbo du Cameroun s'accordent à remonter l'origine du mot « Mbo » à l'époque allemande.³⁶ En effet, la tradition orale relate que les Allemands arrivés pour la toute première fois en pays Mbo demandèrent au premier habitant rencontré de dire quels étaient les us et les coutumes du pays. Saisi de peur par la couleur de leur peau, ce dernier se mit à crier sans cesse

³³ Ce nom signifie littéralement chasseur, tueur de panthères.

³⁴ Supra, pp.30-38

³⁵ M. Kanguelieu Tchouake, '' la région du Moungo sous Règne français (1916-1960) : Essor économique et social'', thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en histoire, Université de Yaoundé, 1960, p.19.

³⁶ Agnassoué, '' colonisation et mutation sociale '', p.17

« Mbo » qui en langue locale signifie « père » appelant le sien au secours. Dès lors, ne comprenant que le terme « Mbo » dans les cris de cet habitant, les Allemands mentionnèrent « Mbo » sur un bout de papier comme le nom du pays.

Une autre version orale, relève que le mot « Mbo » est dérivé du mot « *Mbong* » qui veut dire bambou Lekongo. Ce bambou est utilisé par les Mbo pour construire les toits de leurs cases. En fait, lorsque les Allemands arrivent en pays Mbo, Ils trouvèrent un homme entrain de tailler un bambou du raphia. Le colon allemand lui posa la question à savoir quel est le nom de la localité ? Croyant qu'on lui demandait le nom de l'objet qu'il avait en main, il répondit « *Mbong* » et les allemands écrivirent « *Mbog* » comme nom d'une localité qui va devenir plus tard « Mbo » le nouveau nom d'un grand groupe ethnique qui à l'époque précoloniale était connu sur le vocable « Ngoh et Nsongoh ».

Ainsi, la vérité historique qui se dégage derrière ces deux versions est que le mot « Mbo » tire son origine de l'époque coloniale allemande. Ce mot signifie « père » pour certains et « bambou » pour d'autres. Quand n'est-il du vocable « Bayon ».

Selon le patriarche J.Abem, le nom « Bayon » tire également ses origines à l'époque coloniale allemande. En effet, les Allemands arrivèrent en pays Mbo de Bayon à partir de 1905 en provenance de Dschang. Une fois leur irruption dans le pays, ils demandèrent au premier habitant rencontré quel est le nom de votre communauté ? Ce dernier répondit « *Be djoin* »³⁷, réponse qui n'était rien d'autre que le nom du clan Mbo dont-il appartenait. De ce fait, les Allemands venant fraîchement du pays Bamiléké et dont leurs esprit étaient habités par une simple formule d'ajouter « Ba » à tous les villages du pays pour symboliser les

³⁷ *Be djoin* qui signifie littéralement la tribu Mbo djoin et est transformé plus tard en Bayon.

« gens de », écrivirent « *Badjoin* » sur leur bout papier qui sera plus tard transformé en Bayon.³⁸

Ainsi, ce vocable demeure depuis la période allemande jusqu'à nos jours comme le nom utilisé pour désigner le clan Mbo dont le père fondateur fut Djoin l'un des cinq fils de Essongo l'ancêtre des Mbo.

2- Selon la tradition orale

Les Mbo connus sur le vocable du grand groupe Ngoh et Songoh proviennent tous du massif de Manengouba. Mais certaines sources affirment que les Mbo n'ont eu qu'un seul ancêtre nommé Ngoh tandis que d'autres leur en attribuent deux (Ngoh et Nsongoh).

La première version soutient que Ngoh est sorti « d'une grotte légendaire appelé *Ala Ngum* (à *Bakossi* roche puissante) que l'on rencontre aujourd'hui dans la plaine de cratère du manengouba et sur laquelle l'on faisait jadis des rites ». ³⁹ Cette légende se base sur un élément réel du relief du Manengouba, la roche appelée *Ala Ngum* en pays Bakossi et *Aleuh Ngum* en zone Mbo (notamment à Mbouroukou et Melong). Toutefois, elle ne nous informe pas sur la descendance de Ngoh.

La deuxième version toujours rapportée par Linus Ngalamé et provient des enquêtes de M.O.R. Arthur,

[...] relie l'origine de Ngoh à Mbo. Elle affirme que Ngoh est le fils de Mbo qui vivait un peu au Nord de l'actuel canton Mbo. Elle estime que Mbo lui-même est arrivée dans cette zone suite à une pérégrination de sens Nord-Sud. D'après M.O.R Arthur en effet, les Bakossi parlent un dialecte de la langue Mbo. Il croit d'ailleurs qu'ils proviennent de la vieille chefferie Mbo de la plaine du même nom au Nord du canton Elong. Mbo le supposé fondateur de cette tribu, s'était installé à Kékem près de Banwa. Bien évidemment, Ngoh contracta un mariage mais le nom de son épouse reste inconnu le couple eut plusieurs

³⁸ Entretien avec Sa majesté J. Abem, 64ans, chef du village Bayon chefferie de 3^e degré dans l'actuel groupement de Kékem, Kékem le 31 décembre 2015.

³⁹ - Ngalame Esambé " *Bakossi and their Neighbors* ", p. 53; citer par Yen Epoh, dans "cohabitation ethnique et", p. 30.

enfants en l'occurrence *Nfo, Ngi, Njong, Mboe*, Nsosi et *Ngoh* qui ont donné tour à tour naissance aux actuelles populations *Bafaw, Bayi, Balong, Mbo, Bakossi*. Plus tard *Ngoh* qui épousa une certaine *sumédiang* était lié à plusieurs faits en pays *Bakossi*. [Sic]⁴⁰

Aujourd'hui, cette version n'est pas acceptée ni par les populations *Ngoh* de la partie anglophone (*Bakossi, Bafaw, Bayi, Bassossi*), ni par celle de l'actuel Cameroun francophone (*Balong, Mouamenam, Manéhas, Banéka, Bakaka, Baréko, Mbo, Bayon*). Bien au contraire, leurs divers récits indiquent le seul pays *Bakossi* et surtout le massif du *manenguoba* comme leur origine légendaire.⁴¹

Cependant, cette thèse n'est pas partagée par certains, précisément *Vincent Ngoula* pour qui cette première thèse n'est qu'une réalité des dépositaires anglophones de la tradition. Car ceux-ci mettaient de côté l'existence, à la lisière Est du pays *Mbo Ngoh*⁴² (*Baréko, Melong II, Kékem*) du frère de *Ngoh* : le nommé *Songoh* ou *Essongoh*.⁴³ Mais seulement, sa thèse n'informe pas davantage si « *Ngoh* et *songoh* » étaient des frères [et] fondateurs des peuples de la région ». ⁴⁴

Toutefois, il convient de noter que *Vincent Ngoula* qui à propos de cette histoire sur l'origine des *Ngoh* et *Nsongoh*, a été le premier à mener des enquêtes approfondies sur les deux rives du *Mungo*, est soutenu dans sa version des faits par bien d'autres informateurs. Les récits pratiquement les mêmes que ces derniers donnent de cette légende se résument à peu près à ceci :

⁴⁰ " Another version relates the origin of *Ngoh* to *Mbo*. It states that *Ngoh* was born of *Mboe* who live a little to the North of the area which is today occupied to *Mbo*. It is alleged that *Mboe* himself arrived in this area from and through a North- south migration. M.O.R Arthur assert that the *Bakossi* speak a dialect of the *Mbo* language. He felt the *Bakossi* are probably an offspring of the old *Mbo* kingdom which occupies the plain just north of *Elung*. *Mboe*, the founder of the tribe, settled a place called *kékem* near *bangwa-Ngoe* eventually got married but his wife's name is unknown. [Sic] Ngalamé Esambé," *Bakossi* and their neighbors" p.53.

⁴¹ Entretien avec *Epho Epanda V*, 84 ans, ancien adjoint au maire de la commune Rurale de *Kékem*, *Kékem* le 31 décembre 2014.

⁴² Yem. *Epho*, " cohabitation ethnique et conscience ", p.32.

⁴³ Entretien avec *Ngoula V*, 69 ans, enseignant retraité, Yaoundé le 05 juillet 2015.

⁴⁴ *Ngoula* " l'origine du peuple ", p.11.

Le vrai nom de Kékem est Bayon, du nom d'un des fils d'Essongoh qui fonda cette contrée. Essongoh, leur père, était le frère de Ngoh grand chasseur, il choisit de s'installer dans cette partie du pays qu'ils fondèrent ensemble du fait des nombreux gibiers qu'ils y attrapaient. Marié, il eut quatre enfants dont *Yon-Songoh* (fondateur de Bayon), *Mbara-Songoh* (Fondateur de Mbaremkouh aujourd'hui appelé Mbaréko), *Nka'a-Sangoh* (fondateur des Bakaka) et Bong Songoh (créateur de la tribu Balong).⁴⁵

Selon les informations issues de la tradition orale, les Mbo sont tous originaires du massif du Manengouba. Leurs ancêtres (Ngoh et Nsongoh) seraient apparus mystérieusement et auraient laissé une nombreuse descendance qui s'est répandue et en donnant naissance aux différents clans aujourd'hui connus. Parmi lesquels les Mbo de Bayon dont le fondateur était Djoin l'un des 5 fils de Esongoh. Selon le patriarche Jean Abem, Djoin était le fils aîné du couple Songoh et Djongui.⁴⁶ Le patriarche va plus loin lorsqu'il affirme que le premier site occupé par le couple Nsongoh et Djongui était le *Dong-Esongoh* localisé dans l'actuel Banwa centre. C'est pourquoi, selon la tradition orale, les Mbo de Bayon sont sortis du *Dong-Esongoh*.

Ainsi, le phénomène migratoire pose avant toute chose un problème de contrôle de l'espace vital. C'est ainsi que ces explications « légendaires » sont beaucoup remises en cause par l'explication scientifique.

3- Selon les sources écrites

Pour bon nombre des chercheurs, les Mbo sont comme tous les peuples de l'Afrique noire actuelle, originaire de la vallée du Nil. Ils feraient partie de la vague migratoire bantou qui s'est installée au Congo avant de se répandre dans la forêt équatoriale. La différence entre les sources orales et celles écrites se

⁴⁵ Entretien avec sa majesté Abem V, 64 ans, chef du village « Bayon réduit » dans l'actuel l'arrondissement Kékem, Kékem, le 31 décembre 2014.

⁴⁶ Entretien avec sa majesté Abem J, 64 ans, Kékem, le 31 décembre 2014.

situe sur leur arrivée au Cameroun, car le siècle retrouvé partout dans les documents est le XVIIIe, sur leur site actuel.⁴⁷

Mais, toutes ne s'accordent pas sur l'itinéraire suivi par les Mbo au cours de leurs migrations.

Pour certains, comme Idelette Dugast, T. Eyongetah et R. Brain, les Mbo (Ngoh et Nsongo) auraient remonté la côte atlantique jusqu'au Sud du plateau Bamiléké avant de se répartir sur leurs emplacements actuels. D'autres par contre, en l'occurrence Vincent Ngoula, Louise Mitambo, les Mbo sont venus du bassin de Congo,⁴⁸ car le bassin du Congo occupe par rapport au Cameroun une position méridionale.

Les Mbo sont arrivés dans la région qu'ils occupent actuellement en suivant deux axes migratoires à travers la forêt équatoriale.⁴⁹

- La direction Sud-Nord

C'est au XVIIIe siècle que les Mbo seraient partis du Congo et en longeant la vallée du même nom ils atteignirent les côtes camerounaises.

En suite ils auraient émigré à l'intérieur du pays et « certains auraient poussé les escortes vers le rebord méridional du plateau Bamiléké ». C'est de cette vague que serait issue les Mbo de Bayon.⁵⁰ Car, avant l'émigration bamiléké au XIXe siècle dans la plaine des Mbo, les Mbo constituaient déjà une ceinture démographique importante sur les alentours méridionale du plateau Bamiléké.

- La direction Est-Ouest

⁴⁷ Yen Epoh, " cohabitation ethnique et", p.33.

⁴⁸ T. Eyongetah et R. Brain, *A History of Cameroon*, 1985, Pp.22-23 ; V.Ngoula, " l'origine du peuple ", p.11.

⁴⁹ Ibid., p.29.

⁵⁰ Les Mbo de Bayon : c'est une tribu Mbo fondée par Bayon-Nsongoh, l'un des 5 fils du patriarche Mbo Essongoh. Cette tribu est centrifuge migratoire issu des chasseurs –guerriers qui auraient poussé leurs escortes vers le rebord méridional oriental du plateau Bamiléké.

Venant du bassin du Congo, les Mbo remontèrent le fleuve Congo et son affluent Sangha. Ils poursuivirent leur marche vers le pays Maka- Djem, Bassa et Bakoko. Parvenus sur la côte, ils remontèrent la rive gauche du wouri jusqu'à Yabassi où, ils traversèrent le fleuve Nkam et se dirigèrent sur les versants du Mont Manengouba où ils s'installèrent.⁵¹

Ces deux itinéraires migratoires rendent compte de l'expansion des Mbo depuis la région centre-africaine jusqu'au Cameroun. Dès lors, quels sont les sites occupés par les 9 clans de la tribu Mbo de Bayon ?

B- La mise en place des différents clans de la tribu Mbo de Bayon

Le procédé de création de la plupart des chefferies Mbo de Bayon se résume à cette phrase d'Emmanuel Ghomsî : « Un homme de la tribu étant parti à la chasse trouva un coin giboyeux et y fit souche avec toute sa famille, donnant ainsi naissance à un nouveau groupement (...) ». ⁵² C'est ainsi que Yon-Nsongo, le deuxième fils de Essomgoh selon Ngoula, parti en chasse et séduit par un environ riche entreprit le projet de création d'un village qui va prendre l'essor avec ses descendantes.

En effet, les Bayon occupaient jadis la rive gauche du Nkam et son affluent le Ngoum, espace compris entre le pont du Nkam jusqu'à l'actuel Fankeu sur le rebord méridional-Est du plateau bamiléké, constituaient une ceinture démographique importante. Si le pays Mbo de Bayon est limité au nord-Est par les chefferies Bamiléké de Bafang, au Nord et à l'Ouest par la rive droite du Ngoum il est limité par les familles Mbo parties de Mbouroukou pour s'y installer. Il s'agit des *Mbo-Fonyem* de Foyemtcha, des *Mbourou-bong* (par

⁵¹ C.L. Mitambo, " De l'origine historique des *Mbo-Ngoe* du Cameroun à la lumière de quelques données culturelles comparatives de l'Egypte ancienne ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, université de Yaoundé I, 2007, p.30.

⁵² E. Ghomsî, " la naissance des chefferies bamiléké et les relations entre divers groupements avant la conquête allemande, " in *revue Cameroun d'histoire*. n°1, octobre 1971, p.98.

symétrie à Mbouroukou) de Mboédo⁵³, les *Eyèk-Essek* de l'actuelle chefferie supérieure de Kékem qui se sont arrogé le privilège de prendre en héritage le pays des Mbo de Bayon. Face l'émigration Bamiléké sur la terre des Mbo de Bayon expropriés par l'administration coloniale sans toutefois être les descendants de *Yon-Essongoh* le père fondateur du pays.

Le pays Mbo de Bayon constitué en 9 chefferies aux grandes familles se résumait en deux sous-ensembles selon le relief :

-Les *Yon-kou*⁵⁴ habitaient le Nord du pays sur les hautes terres (collines montagnes) dans les chefferies telles que : Fomken, (actuel Fankeu) Fombélé, Fonkouaken et *fon-yon Okouh* (actuel *Fondjo-Moko*). Ces appellations dont certains sont maintenues jusqu'aux jours d'aujourd'hui, symbolisaient le nom des chefs des grandes familles du pays Mbo de Bayon dans sa partie septentrionale.

-Quant à la partie Sud (*Yon-Mbo*)⁵⁵ sur les basses terres au sud du pays on retrouvait Bayon (espace du pays qui avait gardé le nom de l'ancêtre fondateur) *berfoum* (actuel Mbanfam) les environs de *Ndong-Esongoh*⁵⁶ dans l'actuel Banwa, *Djoin bong* (actuel Kékem) et *Yalla* (actuel Bangui).⁵⁷

Au terme de ce chapitre, il ressort que la combinaison des facteurs naturels riches à l'exercice des activités humaines multiples (l'agriculture, la chasse, la pêche) a favorisé la naissance d'une vaste entité territoriale au Sud du plateau bamiléké connu sur le vocable pays Mbo de Bayon avant et pendant la période coloniale. Quelle était leur situation administrative sous le règne des allemands ?

⁵³ Yen Epoh, " cohabitation ethnique et conscience ", p. 40.

⁵⁴ *Yon-kou* : signifie les Mbo de Bayon qui habitaient la zone des montagnes du pays.

⁵⁵ *Yon-Mbo* : signifie les Mbo de Bayon qui habitaient les basses terres du pays.

⁵⁶ *Ndong-Esongoh* : un espace couvert de la végétation hermétiquement fermé où le soleil et la pluie n'entrent pas. Selon sa majesté Abem J, c'est le lieu où la tradition orale situe l'origine des Bayon

⁵⁷ Entretien avec sa majesté Abem J, 64 ans, chef du village Bayon dans la localité de Kékem, Kékem le 31 décembre 2015.

CHAPITRE II :

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ MBO DE BAYON PRECOLONIAL ET SA SITUATION POLITICO-ADMINISTRATIVE SOUS LE RÈGNE DES ALLEMANDS

Avant l'arrivée des européens, la plupart des sociétés du Cameroun précolonial ont fait preuve de diverses formes d'organisations politiques, socioculturelles et économiques dont la configuration variait d'un endroit à un autre. Les Mbo quant à eux sont les bantous de la côte forestière. Il existe une affinité commune entre les Mbo, les Balong et les bakossi, un peuple séparé par la partition Franco-britannique de 1916 qui scinda les Mbo des deux rives du fleuve Moungo, ainsi que la division administrative à l'époque coloniale française qui sépara les Mbo des deux rives du fleuve Nkam. Bref les Mbo ont les mêmes réalités culturelles avec les autres bantous comme les Douala, les Fang-beti, Bankwéri, Bankundu et Bakossi.⁵⁸ Ainsi, il sera question dans ce chapitre d'examiner le mode de fonctionnement de la société Mbo de Bayon avant la colonisation. En insistant sur l'organisation politique, socioculturelle et économique. Sans toutefois oublier les conséquences des réformes politique et administrative à l'époque coloniale Allemande sur cette communauté.

I- L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE DES MBO DE BAYON PRECOLONIAL

A- Organisation politique

1- Les différentes instances territoriales du pays

Avant de parler de la configuration politique proprement dite, il nous incombe d'abord de s'appesantir un instant donné sur la répartition spatiale des différentes familles fondées par les fils de Djoin Songoh l'ancêtre des Mbo de Bayon. Plusieurs modalités ont influencé le processus d'occupation de l'espace chez les Mbo de Bayon. Ces modalités reposaient sur l'espace territoire, et l'organisation sociale.

⁵⁶ Ebong, 'Colonial administration among the Mbo', p. 10.

Le territoire dans son ensemble constituait le pays divisé en 9 villages symbolisant les grandes familles Mbo de Bayon. Chaque village était constitué des quartiers. Ceux-ci se résumaient à une série de terrains qui servaient de zone d'habitation, d'exploitation agricole, faunique et forestière. De ce fait, les cours d'eaux tout comme les autres éléments de la nature, avaient une fonction bien précise pour cette population.⁵⁹

Le deuxième critère quant à lui tirait son fondement de l'organisation sociale. Chez les Mbo de Bayon tout comme chez les autres bantou de la côte forestière en général, on distingue sur l'ensemble du territoire appelé *Mbock*, le *Nloh* (peuple ou ethnie). Ensuite venaient les villages constitués de clans appelés *Etoh*. Ainsi l'ensemble des clans ou *étoh* formait un village et l'ensemble de villages (Berfoum, Bayon, Djoin bong, fonkouakem, fombélé) constituaient le pays Mbo de Bayon appelé *Mbock djoin*. Ces clans étaient liés en villages soit par la descendance du ou des mêmes ancêtres soit par la soumission au premier chef reconnu.⁶⁰ Chaque clan était divisé en lignées ou grandes familles réparties en une cellule de base appelée *moueuh* ou concession. Des lors, quelles sont les différentes institutions qui régissaient la vie en communauté ?

2- Les institutions politiques du pays Mbo de Bayon

La vie politique chez les Mbo de Bayon se résumait sur deux principaux aspects (politique et culturel) et était dirigée par un conseil de notables présidé par un chef appelé *Nvom*.⁶¹

La structuration des institutions politiques matérialisait une véritable démocratie à l'africaine caractérisée par la séparation des pouvoirs. On avait le pouvoir exécutif incarné par le chef, le pouvoir législatif incarné par les notables et le pouvoir judiciaire qui est le propre des sociétés secrètes. Cependant parmi

⁵⁹ Entretien avec M. *Elanga* Laurent, 70 ans, instituteur retraité, *Mboébo* le 31 décembre 2015, à *Mboébo*

⁶⁰ Entretien avec Sa majesté *Abem* Jean, 64 ans, chef du village *Mbo* de *Bayon*, *Kékem* le 31 décembre 2014

⁶¹ *Idem*

les différentes instances politiques qui animaient l'organisation de cette société on avait deux principales à savoir : *l'Afon* et *Ekalé*

Photo n° 2 : La danse Afon : Rites traditionnelles Mbo de Bayon



Source : cliché Toko Laurence, Bayon, le 31 décembre 2014

L'Afon constituait un véritable conseil de gouvernement dans les différentes communautés Mbo de la plaine ou les Mbo de la rive gauche du Nkam. Tandis que les Mbo de la rive droite se reconnaissaient plus dans le Mouankou que l'Afon⁶². En effet l'Afon tout comme le Mouakoum incarnait non seulement le pouvoir exécutif, législatif mais aussi judiciaire. En dehors du chef et des notables qui étaient les membres, tous les aînés (vieillards et adultes) étaient également initiés.

⁶² Mouamkoum où l'Afon est une société secrète qui incarne le pouvoir judiciaire en pays Mbo et assure la sécurité du village.

Le chef encore appelé le *San-mbouck* ou *san-koum*,⁶³ était d'abord un notable ; c'est-à-dire qu'il devait remplir toutes les conditions pour être érigé en l'homme fort du village. Ce chef était initié par les notables membres des sociétés secrètes qui conduisaient le jeune chef pendant cette période d'initiation vers la conquête du pouvoir ancestral. Selon le patriarche Jean Abem, ce dernier devait forcément disposer les qualités de préséance comme une parfaite connaissance de l'arbre généalogique des grandes familles du village, une maturité d'esprit et preuve de responsabilité dans ses actes, le charisme et la générosité. Cependant, qui pouvait être chef selon la tradition Mbo de Bayon ? A ce propos sa majesté Jean Abem déclare que le chef était souvent l'aîné des garçons. C'est ce que confirme cet extrait de Jean Ndoumbé, arrière petit fils de Yon-songoh adressé au haut-commissaire le 12 juin 1952 pour succéder à son père à la tête d'une des chefferies Mbo de Bayon « D'après les coutumes du pays c'est le premier fils qui prenait également le trône et le commandement après son père au pouvoir (...) ».⁶⁴ Il pouvait être également le patriarche de son clan.

A la suite de l'Afon ou le Mouankoum se trouvait *l'Ekalé* comme la deuxième institution politique du pays Ngoh et Songoh en général et le pays Mbo de Bayon en particulier.

⁶³ San-mbeuh signifie littéralement « le père du village » ou *san-koum* (le père des notables).

⁶⁴ Jean Ndoumbé cité par Yen Epoh dans " cohabitation ethnique et", p.43.

Photo n° 3: La danse Ekalé Nzock chez les Mbo de Bayon



Source : cliché Toko Laurence, Bayon, le 31 décembre 2014.

C'est une grande instance de fédération entre les différentes couches de la société sans distinction d'âge ni de sexe. Bref toute personne de bonne moralité qui pouvait respecter et garder le caractère exotérique de la tradition.⁶⁵ Cependant, ceci ne suffisait pas pour être membre, car il fallait ajouter à ces qualités précédemment citées pour intégrer la réunion, autre tribut à payer. Pour être membre, un coq, des centaines de noix de cola et du vin de raphia.⁶⁶ *L'Ekalé* était également une structure non négligeable dans le processus de prise des décisions. Les idées débattues au sein de cette instance étaient prises en considération par les instances supérieures de décision (conseil des notables et *l'Afon*). Son caractère dansant fait de cette réunion un véritable milieu attractif. Au-delà de ces institutions politiques, l'on note également des institutions sociales et culturelles.

⁶⁵ Ekalé est une danse folklorique en pays Mbo qui présente au publique lors des évènements culturels une masque en mouvement sur un banton de 2m d'hauteur.

⁶⁶ Entretien avec M. Egnégué M, 65 ans, notable et membre d'Ekalé Zock, Mboébo, 21 mars, 2015.

B- Organisation sociale et culturelle

Les institutions sociales et culturelles sont nombreuses parmi lesquelles on distinguait trois principales à savoir : l'éducation, le mariage et la religion.

1- L'éducation

Dans la société Mbo de Bayon, l'éducation se résumait en un ensemble de rites initiatiques susceptibles de faire connaître aux jeunes générations les lois et autres pratiques régissant la vie en communauté. Au niveau de la famille se sont les parents qui préparent leurs progénitures à acquérir les valeurs fondamentales de la société (le respect des aînés, des adultes). Cependant, l'éducation des garçons était opérée dans un cadre communautaire, c'est en groupe et par classe d'âge que cela s'effectuait. Ces activités d'initiations portaient sur les travaux champêtres et domestiques que sont le défrichage des plantations, la chasse, la pêche, la construction des maisons d'habitations, l'artisanat et la commutation verbale dont les instruments sont le tam-tam (leume) et le tambour (*ngome*).

En dehors de l'éducation matérielle, on avait l'éducation spirituelle qui visait à instruire l'individu sur l'histoire du groupe, la généalogie des différentes familles, l'interprétation de certains signes de la nature. Les chants, les contes, les fables en faisaient partie. Le but visait le développement matériel et spirituel des individus. Ainsi, on avait la caste des chasseurs, des chanteurs, des bâtisseurs, des juristes et des artisans.⁶⁷

Pour ce qui est de l'éducation de la jeune fille, elle visait à préparer ces dernières à leurs aspirations légitimes d'être future épouse d'un foyer. Leur initiation était confiée aux femmes dans le cadre familial et dans le cadre communautaire. Dans la société Mbo de Bayon, l'éducation était communautaire, mais se faisait de manière séparée, d'un côté les garçons et l'autre des filles. L'autre réalité de la société était le mariage.

⁶⁷ Entretien avec M. Elanga Laurent, 70 ans, enseignant retraité, *Mboébo* le 4 avril 2015

2- Le mariage chez les Mbo de Bayon

Le mariage symbolisait l'union entre deux familles et le régime matrimonial le plus répandu était la polygamie, mais on notait quelques cas de monogamie. Le mariage occupait une place de choix puisqu'il visait à pérenniser l'espèce humaine.

La dote constituait le fondement du mariage, une série de chose à donner dans la famille de la future épouse. Elle servait pour récompense pour l'encadrement de la jeune fille et était un acte de bonne séparation entre la jeune fille qui quitte la maison familiale et ses parents. Le rite du mariage varie d'une famille à une autre. La belle famille reçoit au début des cadeaux dont le paquet était constitué des Chèvres (3, 4, et parfois plus), des tines d'huile et bien autres objets symbolisant la solidarité.⁶⁸ Toutefois ces objets purement africains connaîtront des ajouts avec l'arrivée des européens (pagne, fusil poudre à canon).

La cérémonie de dote était une circonstance d'appropriation réciproque entre les deux familles avant l'acquisition de la jeune épouse. C'était une véritable enquête de moralité de part et d'autre dans les deux familles. C'est pourquoi, malgré l'aisance matérielle dont pouvait jouir la famille de l'époux, on pouvait la refuser une pour mauvaise conduite. Dans certains cas, la dote était remboursée lorsque l'une des parties n'avaient pas rempli sa part de condition. En effet, lorsque l'époux était jugé incapable de réagir ou de contribuer lors d'un évènement (deuil) par exemple, il était tenu d'apporter une chèvre pour la réussite des obsèques, sa femme pouvait lui être enlevé au profit de l'autre. A côté du mariage, les Mbo de Bayon étaient des fervents croyants

⁶⁸ Entretien avec Mme Mouazock Julienne, 80 ans, ménagère, *Mboébo* le 26 décembre 2015.

3- La religion chez les Mbo de Bayon

La religion peut se définir comme l'ensemble des croyances d'un peuple. Dans la société traditionnelle Mbo de Bayon, la religion reposait sur des rituels et l'adoration. Elle visait à donner un sens à ce qui dépassait l'entendement des vivants et toutes les pratiques qui les liaient à leurs ancêtres. En effet, la vie religieuse en pays Mbo traditionnel se résumait à ce propos de Maya Djoum aux autorités administratives.

Il n'y avait pas de religion avant l'arrivée des européens, cependant on croyait en Dieu(...) Au niveau des chefferies les adorations à plusieurs sacrifices un culte à travers le quel on prie Dieu s'il faut demander grâce, il suffit de se rendre sur les tombes des anciens chefs⁶⁹.

(.. .) Chaque quartier dispose du lieu sacré ou une fois au moins par ans les habitants se rendent afin de demander grâce à Dieu. Ils font des offres et appellent à haute voix tous ceux qui sont morts : chefs, notables, sorciers, fétichistes. Ils boivent et mangent tout ce qui est réglementé par la coutume. Pas de changement de cérémonie s'il faut demander la force pour agir en cas de défense, seules les paroles changent.

(...) La croyance au niveau de la famille se fait directement sur les tombes des ancêtres soit pour demander tout ce que l'on veut à dieu, soit la santé soit pour se débarrasser de certaines malédictions.

(...) l'individu peut avoir aussi un lieu où il prie Dieu en lui demandant la force de vivre et de réussir ,à tous ses projets, c'est ainsi que certains gens possédant un endroit où est enfoncé par terre un pot ouvert autour duquel plusieurs herbes ont été plantés, dans ce pot est versé l'eau ou le vin suivant l'espèce, le sang de certains animaux domestiques surtout au moment que l'on demande la grâce de Dieu.⁷⁰

⁶⁹ Entretien avec Mr Ekouma André, 85 ans, ancien secrétaire de la mairie de *kékem, Kékem*, le 31 décembre 2015.

⁷⁰ ADHN, Monographie de quelque chefferies traditionnelles, chefferie *Kékem*, monographie citée par Yen Epoh dans "cohabitation ethnique et conscience", p.50.

Photo n° 4 : Les rites d'intronisation du successeur chez les mbo bayon



Source : cliché Toko Laurence, Bayon, 31 décembre 2014.

De ce qui précède, il ressort de cette monographie, que le panorama religieux était constitué des rites, cultes, sacrifices pour rendre hommage à ceux qui sont morts et à certains éléments de la nature (cours d'eaux, les montagnes). C'est ainsi, que les Mbo de Bayon trouvaient toujours une explication à la mort. Les ancêtres leur servaient d'intermédiaires dans leurs relations avec Dieu⁷¹. Mais cette vie religieuse était complétée avec une vie économie basée sur les activités multiples.

II- VIE ECONOMIQUE ET SITUATION ADMINISTRATIVE DES MBO DE BAYON SOUS LE REGNE DES ALLEMANDS

A- Les activités économiques

Elles étaient constituées de l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'artisanat.

1- L'agriculture

Même avec un milieu naturel riche aux sols fertiles, les Mbo n'étaient pas des fervents agriculteurs, leur pratique agricole était caractérisée par le défrichage des parcelles en vue de labourer et semer les produits destinés à la

⁷¹ Entretien avec sa Majesté Aben, Bayon, 23 avril 2015

consommation. Les hommes avaient pour fonction de défricher alors qu'il revenait aux femmes de labourer. Pour multiplier leurs efforts, les Mbo de Bayon pratiquaient l'entraide. Mais leurs techniques agricoles étaient rudimentaires avec un rendement extrêmement faible destiné uniquement à la consommation familiale. Les instruments de travail étaient les machettes, houes, haches. Les principaux produits récoltés étaient : le maïs, les arachides, le taro, le manioc, la banane et plantain douce. A ces produits essentiellement agricoles, on avait les produits de cueillette tels que les noix de palmes, le vin de raphia et bien d'autres. Vue donc l'ampleur de cette pratique, les enfants servaient de main œuvre, ce qui explique l'ampleur de la polygamie.⁷²

2- La pêche et la chasse

La chasse était l'activité principale des hommes. C'était l'occasion pour ces derniers de prouver leur courage et leur velléité. La chasse se pratiquait à l'aide d'une flèche ou d'une arme à feu en langue locale Essongo, à laquelle on associait soit des chiens de chasse appelés *abieum*, soit des pièges appelés *alan*.⁷³ Les produits de la chasse étaient des gibiers de natures diverses : éléphants, buffles, antilopes, singes, lièvres, chimpanzés et bien d'autres.

La pêche, quant à elle, était pratiquée tant par les hommes que les et des cuvettes. Les certains vidaient l'étang pendant que les autres commençaient attrapés les poissons. Les hommes pêchaient dans les cours d'eau qui traversaient la région. Ces deux activités occupaient une place de choix dans la vie économique des Mbo de Bayon plus que le que le travail de la terre. C'est pourquoi Albert François Dikoumè affirme que « Mieux que l'agriculture, la pêche et la chasse étaient pratiquées par les populations côtières ». ⁷⁴ Les hommes qui étaient hâtes à ces pratiques bénéficiaient les noms suivants : *Ewouzock* le

⁷² Epoh, " Cohabitation ethnique et conscience" p.47.

⁷³ Agnassoué, "Colonisation et mutation sociales ", pp. 28-29.

⁷⁴ A. Fr. Dikoumè, " Les travaux publics au Cameroun sous l'administration française (1916-1960) ", Thèse de doctorat d'Etat en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2005-2006, p.17.

plus grand chasseur de l'éléphant ; *Ewougnat* le plus grand chasseur du buffle ; *Ewukap* le plus grand chasseur d' élan. Tandis qu'Ewougo était porté par celui qui avait tué la panthère.

3- L'artisanat

Ce secteur d'activité était constitué d'architecture, la métallurgie, la poterie, la sculpture. L'architecture permettait à la construction des maisons d'habitation (case rondes aux murs en poutres et aux toits en pailles de raphia ou de roseaux). Elle servait aussi à l'ouverture des routes devant relier les villages les uns aux autres.

La sculpture, la poterie et la métallurgie permettaient de fabriquer les objets pour conserver certains produits issus de la récolte. Elles desservaient à la fabrication des marmites, les récipients pour puiser de l'eau et conserver certaines liquides, notamment l'huile de palme et le vin du raphia.

B- Les Mbo de Bayon sous le règne des Allemands

Il s'agit dans cette partie de montrer les conséquences issues des premiers contacts des Mbo de Bayon avec les Allemands

1- Les conséquences politique et administrative

Le 12 juillet 1884, les Allemands prirent possession du Cameroun avec la signature du traité germano-douala⁷⁵. Toutefois, même si les peuples Ngoh et Songoh en général et les Mbo de Bayon en particulier n'étaient pas présents à la signature de cet accord, qui au départ n'était qu'une initiative personnelle des chefs douala avec les commerçants allemands, ils ne seront pas écartés de son champs d'application. En effet, un an seulement (1885) après la signature de ce traité, les Allemands vont se lancer à la conquête de *l'hinterland* dont l'un des buts étaient d'assujettir les populations locales, mettre en valeur les sols pour créer les grandes plantations capitalistes permettant à enrichir la métropole, mais

⁷⁵ Owona, La naissance du, p.10.

surtout créer les nouvelles structures politiques et administratives pour faciliter la gestion du territoire

C'est ainsi que plonger de plein pied dans ce projet de conquête, les Allemands partirent de la côte vers 1885, vont atteindre le pays Mbo de Bayon en 1905 en provenance de Dschang. Ces peuples sont surpris par l'irruption dans leur "pays" par des étrangers à la couleur de peau impressionnante qui remettant en question leur autorité traditionnelle. De ce fait, les Mbo de Bayon prirent de colère face à cette attitude méprisante des Allemands, n'hésitèrent pas à se lancer dans une guerre de résistance contre la domination allemande de leur pays. Guerre que le patriarche Jean Abem considère comme un véritable carnage.⁷⁶ Anéantis par la supériorité militaire allemande, les Mbo de Bayon ont cédé leur territoire que sur la force des armes.

A la fin de la guerre, le pays Ngoh et Songoh, le grand pays Mbo précolonial fut émietté et ses populations réparties dans cinq unités administratives : Douala, Buea, Baré et Dschang⁷⁷. Le versant Est du massif du Manengouba qui est constitué aujourd'hui du Moungo- Nord fut érigé en district de Baré. Ce district comprenait également l'actuel arrondissement de Kékem le pays Mbo de Bayon précolonial.

Les raisons expliquant cette fragmentation du pays Mbo de Bayon ne sont pas clairement connues. Cependant, Yen Epoh, convoquant Adalbert Onawa apporte les explications suivantes :

« Le Cameroun allemand (...) était divisé en circonscription administratives de superficie réduite pour celles qui voisinaient le littoral, mais d'une étendue d'autant plus grande que l'on avançait vers le Nord ».

Ce qui donne à croire que le découpage évoluait selon la logique allemande au fur et à mesure que l'on explorait l'intérieur. D'ou l'idée du

⁷⁶ Entretien avec sa majesté Abem Jean, 64 ans, Kékem le 31 décembre 2014.

⁷⁷ Agnassoué, " Colonisation et mutation sociale", p.41.

tâtonnement ou d'une organisation tribulaire de la maîtrise ou non de l'espace découper. Rudi Harry quant à lui estime que les raisons pouvaient être économiques, géostratégiques, climatiques ou en fonction de l'hospitalité des peuples locaux ou non.

Pour Béatrice Agnassoué, dont les études portaient uniquement sur les Mbo de Santchou, deux raisons ont favorisé le détachement de ce district, de celui de Baré pour le rattachement au district de Dschang. Elle habille ses arguments dans les propos suivants :

Avant la signature de la convention de 1911, les Allemands créent un poste militaire à Ngungu. Ngungu qui est un village Mbo situé en montagne bénéficie d'un climat très doux, assimilable à celui de Dschang. De plus, ce village partage ses frontières au Nord avec Fossong Wentcheng qui est village Bamiléké du District de Dschang. Par ailleurs, le poste militaire de Nfontsan-Ngungu se trouve être plus proche du district de Dschang que celui de Baré, situé plus loin au sud. Par conséquent, il était plus facile pour les administrateurs de partir de Dschang pour Nfontsam-Ngungu.⁷⁸

Il ressort donc, de ces phrases de Béatrice Agnassoué que les raisons multiples du découpage arbitraire du pays Mbo par les Allemands n'étaient aucunement en faveur des administrés, mais toutes destinées à faciliter la tâche aux colons blancs.⁷⁹

2- Le district de Baré : une unité administrative à caractère homogène

Désormais les nouveaux maîtres du territoire, les Allemands, allaient structurer le pays en plusieurs instances administratives pour faciliter sa gestion. A la différence des Français qui vont se servir des éléments naturels pour délimiter les unités administratives, les Allemands, par endroit, tenaient compte des réalités locales comme les limites tribales. C'est-à-dire le souci de regrouper au sein d'une même unité les peuples ayant les mêmes réalités sociologiques, linguistiques et culturelles. D'où l'expression d'unité administrative à caractère

⁷⁸ Agnassoué, "Colonisation et mutation sociale", p. 42.

⁷⁹ Yen Epoh, "cohabitation ethnique et conscience", p. 50.

homogène. C'est le cas par exemple du district de Baré dont la frontière Nord était située à l'extrémité Nord-est de la plaine des Mbo, zone de raccordement entre cette plaine et le plateau Bamiléké. Depuis la période précoloniale, cette zone servait de frontière tribale entre les Mbo et leur voisins Bamiléké.

Ainsi, le district de Baré, plus tard subdivision de Baré regroupait tous les Mbo des deux rives du fleuve Nkam. Les Mbo de Bayon n'étaient pas frustrés par cette conception administrative sous le règne des Allemands, car bien qu'étant sur la rive gauche ils fédéraient dans une même sphère administrative avec leurs frères de la rive droite. De ce fait, la solidarité culturelle, linguistique et ethnique d'antan était consolidée.

De ce qui précède, il ressort tout au long de ce chapitre que les Mbo en général et ceux de Bayon en particulier avaient mis sur les institutions tant sur le plan politique, socioculturel qu'économique pour régulariser la vie en communauté. Cependant cette architecture gouvernementale fondée sur les principes de la société Bantou va se heurter à la conquête allemande et la mise en valeur de *l'hinterland* avec la création des structures administratives et politiques. Mais, les Mbo de Bayon n'étaient pas frustrés par le découpage allemand par le fait que malgré la présence du cours d'eau Nkam ils partageaient la même structure administrative avec leurs frères de la rive droite⁸⁰. Toutefois cette conception administrative élaborée par les Allemands n'est pas restée figée, elle a été bafouée par les Français à leur tour en laissant les conséquences irréparables chez les Mbo de Bayon.

⁸⁰ Kontchou, "cohabitation intercommunautaire", p.50.

CHAPITRE III:
MUTATIONS POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES AU CAMEROUN
FRANÇAIS ET SES CONSEQUENCES SUR LES
MBO DE BAYON. (1927-1960)

Après 32 ans d'expérience coloniale allemande (1884-1916), le Cameroun entame à la fin de la première guerre mondiale, la deuxième séquence de son histoire coloniale, dominé par deux maîtres. En effet, la partition franco-britannique de 1916 attribuait les 4/5^e du territoire à la France et les 1/5^e à l'Angleterre.⁸¹ Cependant, la préoccupation fondamentale de la France pendant la période allant de 1916 à 1939 reposait sur le projet de prendre possession du territoire jadis protectorat allemand et de le transformer en territoire français.⁸² Dès lors, il devient intéressant de s'interroger d'une part dans le cadre de ce chapitre sur les réformes politico-administratives mises en place par la France pour transformer sa partie du territoire. Et d'autre part, examiner les conséquences de cette nouvelle configuration administrative sur les communautés ethniques en général et les Mbo de Bayon en particulier.

I- LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE DE LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

Il s'agit dans cette partie de scruter certains décrets politiques et administratifs qui ont influencé le projet colonial français de la restructuration et d'organisation du territoire, ainsi que les critères utilisés pour établir les frontières entre les unités administratives.

A- Cameroun, commissariat de la République française : un fruit principal des premières réformes politico-administratives

C'est par le biais des réformes politiques et administratives que la France débute ses activités coloniales au Cameroun. Parmi les différents points inscrits dans son plan d'action coloniale, la transformation du territoire occupait une place de choix. Car, il fallait à tout prix doter le Cameroun des structures appropriées servant de cadre d'expression des visées impérialistes élaborées par la métropole. Cette détermination française de refaire le territoire pour

⁸¹ Abwa, *Commissaires et hauts-commissaires*, p. 58.

⁸² *Ibid*, p. 78.

démanteler les vestiges coloniaux allemands commence ses premières esquisses en 1921. En effet, le 23 mars 1921, sous la base d'un décret, la France fait de sa partie du Cameroun un Commissariat de la République française.⁸³ C'est dans cette structure administrative centrale que la France allait assoir son « Commandement européen » sur un « commandement indigène » qui avait influencé la période précoloniale, et qui se dégradait depuis les premières heures de la colonisation au Cameroun. Dès lors quelle fut la mission coloniale assignée au patron de cette structure administrative ?

Conscient des manquements dont souffraient le décret de 1921, les autorités politiques françaises prirent l'option de promulguer le 21 février 1925 un nouvel arrêté pour compléter celui de mars 1921. Ces deux décrets d'ordre administratif et politique faisait du commissaire de la République le détenteur de l'autorité suprême sur toute l'étendue du territoire. En commentant l'ampleur de son pouvoir Daniel Abwa s'exprime ainsi ;

Le commissaire de la République est le dépositaire des pouvoirs de la République. Tous les services civils relèvent de son autorité. IL exerce à l'égard des services militaires, les pouvoirs conférés aux gouverneurs des colonies autonomes. Il correspond seul avec le gouvernement. Il détermine les circonscriptions administratives et prend les mesures nécessaires pour assurer leur développement et leur organisation.⁸⁴

Ainsi, trois constats se dégagent de cette pensée de Daniel Abwa. Le premier est que tous les pouvoirs étaient concentrés entre les mains du commissaire de la République. Bref, il était le détenteur du pouvoir politique, administratif, militaire, judiciaire, économique et financier.⁸⁵

En outre, le deuxième constat témoigne le fait que le découpage administratif du territoire émanait des aspirations coloniales de ce dernier. On peut comprendre dès lors que dans la plupart des cas ce n'étaient pas le souci de rapprocher l'administration des administrés qui animait les autorités coloniales

⁸³ Abwa, *Commissaire et hauts-commissaires* p. 56

⁸⁴ Ibid, p. 5.

⁸⁵ Ibid., p. 58.

françaises dans leurs visions de fragmenter le territoire en plusieurs structures administratives. Mais, plutôt le souci de créer les structures pour faciliter l'exploitation coloniale et mettre des communautés indigènes en conflit entre eux en les regroupant, malgré leurs différences, au sein d'une même unité administrative.

Le troisième et dernier constat nous permet de conclure à la lumière de cette affirmation d'Abwa est que « les populations du Cameroun ont plutôt subi les organisations administratives mises en place par les deux puissances coloniales puisque leur avis n'a jamais été sollicité ». ⁸⁶ Cependant, l'administration de toute l'étendue du territoire ne pouvait pas être centrée uniquement sur les services du commissaire ou du haut-commissaire. Il fallait créer à côté de cette structure centrale, des structures régionales pour faciliter le processus d'administration de *l'hinterland*.

B- L'évolution politico-administrative au Cameroun français : du Commissariat de la République aux circonscriptions administratives

Après la création du commissariat de la République, l'administration coloniale poursuit ces ambitions d'organiser le territoire, autour de la création des structures régionales pour étendre son autorité sous l'étendue de son unité de commandement. Cette évolution politique et administrative du Cameroun sous le contrôle des Français se résume dans cette configuration proposée par Daniel Abwa sous la base de l'arrêté de 1916. ⁸⁷

L'arrêté du 14 mai 1916 qui délimite pour la première fois les circonscriptions administratives du Cameroun en détermine neuf :

Circonscriptions administratives		Chefs-lieux
1-	Kribi-lolodorf-Campo	Kribi
2-	Edéa-Eséka	Edéa
3-	Douala-Yabassi	Douala

⁸⁶ D. Abwa, *Cameroun: histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLE, 2010, p. 166.

⁸⁷ Ibid, P. 164.

4-	Baré-Fumban-Nkongsamba	Fumban
5-	Yaoundé	Yaoundé
6-	Mora-Garoua	Garoua
7-	Banyo-Ngaoundéré	Ngaoundéré
8-	Doumé-Lomié-Yokadouma	Doumé
9-	Ebolowa-Akouafim	Ebolowa

Ainsi, les Français, pour se démarquer de la logique allemande du départ, prirent l'initiative de réduire dans un premier temps le nombre des circonscriptions administratives laissées par leur prédécesseur, pour imposer une nouvelle carte administrative favorable à leur plan d'action. Cependant, ce qui faisait la particularité de cette nouvelle reformulation des structures de gestion du territoire sous la conception française, était la hiérarchisation des unités administratives régionales. Le maître de l'histoire politique du Cameroun une fois de plus convoqué nous édifie par ces phrases :

Inspirant de l'organisation administrative en vigueur dans leur pays, les autorités françaises instituent au Cameroun une hiérarchie des unités administratives régionales comprenant la circonscription, la subdivision, poste et le secteur.

La circonscription administrative plus tard appelée région administrative est la plus grande unité administrative de commandement au Cameroun. Elle est composée d'une ou plusieurs subdivisions administratives, elles-mêmes subdivisées en postes et en secteurs administratifs. (...) Au-dessous de la circonscription ou région administrative, on trouve la subdivision administrative (plus tard arrondissement) composée d'une ou plusieurs chefferies indigènes. C'est par conséquent dans les subdivisions que la relation entre le pouvoir indigène et le pouvoir européen est la plus féconde. Pour les nécessités administratives, il y'a moins de région que de subdivisions administratives qui passent de 20 à 21 entre 1916 et 1921, à 56 puis à 58 entre 1954 et 1960⁸⁸.

De ce qui précède, il ressort que l'architecture administrative du Cameroun n'était qu'une reproduction intégrale de l'organisation administrative française. Ce qui vient une fois de plus de plus augmenter de l'eau dans le moulin de la thèse selon laquelle, les autorités coloniales qui ont posé les bases du découpage administratif du Cameroun, n'ont pas tenu compte, dans la plupart des cas, des réalités locales, encore moins de la constitution politique, linguistique et

⁸⁸ Abwa, *Cameroun histoire d'un*, pp.163-164.

socioculturelle des communautés. Toutefois, plusieurs critères ont influencé le processus de délimitation de ces différentes unités administratives les unes des autres.

C- L'administration coloniale française et les nouveaux critères du découpage administratif

La frontière administrative peut se définir comme tous éléments de repère qui marque la démarcation entre deux unités administratives. Les critères de séparation de ces différentes instances administratives variaient au Cameroun en fonction de la politique coloniale de chaque puissance sans le souci de prendre en considération les réalités des communautés ethniques. Faisant une étude historique sur l'origine du conflit foncier banen-nyokon qui est problème de dispute des limites entre les arrondissements actuels de Ndikiniméki et Makénééné, Gabriel Maxime Dong Mognol nous éclaire sur les différents critères qui ont influencé le découpage administratif au Cameroun depuis la période coloniale française à nos jours.

Durant la période coloniale, l'administration française avait pris l'habitude de s'appuyer sur certains critères qui guidaient la création des unités administratives et leur délimitation territoriale. Il ne serait pas déplaisant de prendre en compte certains d'entre eux dans l'objectif de mieux saisir ce qui s'est passé à Makénééné et illustrer ce qui pourrait être corrigé. Parmi ces critères observés, l'on retrouvait en effet les exigences suivantes : ⁸⁹

- La présence d'un potentiel suffisant de personnel de commandement européen ;
- L'importance démographique de la localité ;
- Les critères militaires et économiques
- Les critères politiques
- Les critères historiques
- Les critères ethno-géographiques⁹⁰

⁸⁹ G.M.Dong Mognol, "Résolution des conflits intercommunautaires au Cameroun cas des litiges fonciers de Makénééné et Mbangassina", in *boundaries and history in Africa : issues in conventional boundaries and ideological frontiers (Festschrift in honour of Verkijika G. Fanso)*, Department of History, Faculty of Arts, Letters and Social Sciences, University of Yaounde I, 2011, p. 114.

⁹⁰ Abawa "commandement européen " et "P.114.

Cependant, le dernier critère évoqué par cet auteur nous permet de comprendre pourquoi le découpage administratif tel que conçu à l'époque coloniale est source de nombreux contentieux entre les communautés ethniques aujourd'hui. Cela est dû au fait que ce projet de fragmentation du territoire en zones d'influences administratives écartait par endroit le critère ethno-géographique. Et pourtant c'est sous la base de ce critère que les peuples se sont installés depuis la période précoloniale et ont construit leurs frontières sur la base de ces regroupements ethniques. C'est pourquoi la division du territoire, qui n'est pas toujours en conformité avec ces liens historiques, demeure au jour d'aujourd'hui un facteur de fragilisation de certaines communautés ethniques et tribales. Ces bouleversements ou affaiblissements des communautés émanent du fait qu'avant la colonisation, les peuples avaient marqué leur appartenance sur le territoire que sur la base des repères ethniques ou tribaux. D'où leurs difficultés à accepter les frontières administratives nées du découpage arbitraire du territoire par les autorités coloniales et qui ne sied pas à la réalité des peuples et les communautés dont certains sont morcelés et dispersés dans les unités administratives différentes.

Un autre critère qui a influencé le découpage du territoire, et dont l'auteur n'a pas mentionné, c'est la détermination des administrateurs coloniaux français de matérialiser dans l'espace à partir de certains éléments de la nature (cour d'eau, crête des montagnes, les collines, ect) les frontières entre les unités administratives. En effet, si l'on revient un tout petit peu sur la logique allemande de création et de délimitation des unités administratives, l'on va se rendre compte que les Allemands n'avaient pas une formule unique pour découper le territoire, les critères de partition variaient d'un endroit à un autre. Soit, ils établissaient les frontières administratives au fur et à mesure qu'ils exploraient *l'hinterland*, soit ils se servaient par endroit des limites tribales ou

« ethno-géographique »⁹¹ entre les peuples. Ce fut le cas dans la plaine des Mbo où la frontière administrative entre le district de *Baré* regroupant les Mbo des deux rives de la rivière Nkam et celui de Bana dominé par les Bamiléké était fixé sur la zone d'escarpement entre la plaine des Mbo et le plateau Bamiléké, entre Fonkouakem et Fankeu.⁹² Ici la limite administrative coïncide alors avec une limite tribale respectée depuis la période précoloniale par les Mbo et les Bamiléké.

Par ailleurs, les Français considèrent à leur tour les limites administratives laissées par les Allemands, de frontières invisibles difficiles de repérer dans l'espace. C'est aussi l'une des raisons ayant amené ces derniers à modifier les structures administratives laissées par leurs prédécesseurs. Vincent Ngoula interviewé à ce sujet, nous éclaire sur la base ces propos :

Les français après avoir pris en possession le pays, éprouvaient d'énormes difficultés de distinguer une unité administrative d'une autre, car les limites établies par leurs prédécesseurs n'étaient pas physiques et difficiles à identifier dans la nature. C'est pourquoi ils prirent l'option à leur tour de se servir des éléments de la nature tels que : les cours d'eau, les grandes collines ou les crêtes de montagnes et certaines forêts pour marquer les limites entre les structures administratives.⁹³

On note ainsi, un changement dans le processus de création et délimitation des frontières administratives lorsqu'on part des frontières invisibles sous le règne des Allemands pour parvenir aux frontières visibles ou naturelles, sous le règne des Français. A cet effort de matérialiser les frontières administratives dans l'espace, vient se greffer la volonté de créer les unités administratives à caractère hétérogène,⁹⁴ pour pérenniser la vieille formule coloniale de diviser pour mieux régner. Ceci se justifie par la dispersion des clans appartenant à une même tribu ou groupe ethnique dans les structures

⁹¹ Abwa, " "Commandement européen"- " commandement indigène" ", pp.203-204.

⁹² M. N. *kontchou*, " Cohabitation intercommunautaire et", p.60.

⁹³ Entretien avec V. Ngoula, 69 ans, enseignant retraité, Yaoundé, 05 juillet 2015.

⁹⁴ Une unité administrative à caractère hétérogène, est une structure administrative constituée de plusieurs groupes ethniques qui parfois s'acceptent difficilement. Ces structures portent par endroit la connotation d'un véritable foyer de tensions où la cohabitation est troublée par les litiges fonciers et ethniques.

administratives différentes. Afin de mieux fragiliser les peuples résistant à l'autorité coloniale et les assujettis.⁹⁵ Ces unités administratives partagées par plusieurs tribus ou groupes ethniques étaient parfois le socle principal de manifestation des conflits tribaux et ethniques. C'est ce qui rendait et continue encore à rendre à la cohabitation difficile entre les communautés ethniques dans le département du Haut-Nkam. Par ce que la nouvelle décision de 1927, faisait de cette unité administrative un milieu cosmopolite dominé par une communauté bamiléké majoritaire qui dicte leur point de vue dans la gestion du pouvoir local aux Mbo et aux Djoin-bong qui sont des communautés ethniques minoritaires différentes aux Bamiléké.⁹⁶

D- Le décret de 1927 et l'adoption de la rivière Nkam comme frontière administrative entre les subdivisions de Bafang et Moungo

Un autre évènement majeur qui a marqué la vie politique et administrative au Cameroun sous mandat français en 1923, c'est la nomination à la tête du commissariat de la République d'un nouveau commissaire de la République française en la personne de Théodore Paul Marchand.⁹⁷ Celui-ci à la suite de ses prédécesseurs, était chargé d'une mission coloniale forte dont la quintessence consistait à mettre en valeur une série de réformes visant à façonner politiquement et administrativement le Cameroun. Pour mieux faire de celui-ci, une entité géopolitique favorable aux visées impérialistes françaises. Deux décrets légitiment ses attributions coloniales au Cameroun et dont la synthèse se trouve dans ces propos de l'historien Daniel Abwa :

Les deux décrets sus cités regroupent entre les mains du commissaire de la République tous les pouvoirs politiques, administratifs, militaires, judiciaires, économiques et financiers. Le

⁹⁵ Abwa, " " Commandement Européen- commandement indigène" ", p. 25.

⁹⁶ Le mot Djoin-bong est une expression locale utilisée pour désigner une forte colonie Yabassienne faisant partie du département du Haut-Nkam plus précisément au Sud-est de cette circonscription administrative dans l'arrondissement de Bakou.

⁹⁷ Abwa, Commissaires et hauts commissaire, p. 30

commissaire de la République devient ainsi le chef du territoire et il n'a de compte à ne rendre à personne à l'intérieur de son périmètre de commandement mais tous ont à lui rendre compte⁹⁸.

C'est ainsi que « le nouveau patron du Cameroun », déterminé dans la réalisation de sa mission de « mise au pas des populations camerounaises », projet colonial conçu par la France,⁹⁹ procéda à la modification des frontières de certaines structures administratives grâce au décret numéro 911 du 26 novembre 1927.¹⁰⁰ En effet, fidèle au principe français de matérialiser des frontières administratives dans l'espace sous la base de certains éléments de la nature comme l'eau, colline, crête des montagnes, la limite entre la subdivision de Bafang et celle du Moungo fut déplacée du rebord du plateau Bamiléké à la rivière Nkam.¹⁰¹

Photo n°5: La rivière Nkam adoptée par le décret de 1927 comme frontière naturelle entre les subdivisions de Bafang et Moungo



Source : cliché Toko Laurence, Kékem le 25 mai 2016

⁹⁸ Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme*, pp. 149-150.

⁹⁹ Ibid, p. 35.

¹⁰⁰ ADH, Arrêté n° 911 du novembre 1927.

¹⁰¹ Le Nkam est une rivière qui prend sa source dans les monts en pays bamiléké et qui divise la plaine des Mbo en deux parties inégales et fut copté depuis 1927 par les Français comme frontière administrative entre la région du littoral et la région Bamiléké aujourd'hui région de l'ouest. C'est le Wouri dans sa partie septentrionale.

Pourtant, cette nouvelle configuration administrative telle que perçue par les Français ne coïncidait plus avec les limites ethno-géographiques d'antan entre les communautés locales. Car, la nouvelle décision qui faisait désormais du Nkam une frontière administrative entre les deux subdivisions (Bafang et Mounjo) ignorait complètement que les deux rives de cette rivière étaient habitées depuis la période précoloniale jusqu'à l'ère coloniale allemande par les Mbo.¹⁰² De ce fait, les Mbo de la rive gauche du Nkam eurent du mal à accepter avec unanimité la nouvelle donne administrative qu'ils considèrent comme un facteur de fragilisation de la conscience collective parce qu'ils furent désormais séparés administrativement de leurs frères de la rive droite. Ils virent également leur intégration administrative dans la subdivision de Bafang comme une forme de perte, dans la mesure où, minoritaire dans cette unité administrative dominée par les Bamiléké, leur avis ne devait pas être pris en compte dans la gestion du pouvoir local. Ils vont plus loin en soupçonnant cette réforme administrative d'une tentative de déstabilisation et d'assujettissement et invitèrent l'administration coloniale française de revenir sur la décision de leur détachement.

Soucieux du fait que leur avenir n'avait plus de sens, une fois séparé administrativement de leurs frères de la rive droite, tous les Mbo de la rive gauche du Nkam en général et les Mbo de Bayon en particulier manifestèrent contre un découpage arbitraire du territoire qui était en leur défaveur. Bref, leur transfert administratif de la subdivision de Nkongsamba pour la subdivision de Bafang était un véritable facteur de déstabilisation de la solidarité communautaire Mbo maintenue depuis la période précoloniale et respectés par les Allemands. Ces derniers se sont repérés de la limite « ethno-géographique » pour situer la frontière des deux unités administratives au niveau de la zone de raccordement entre le plateau Bamiléké et la plaine des Mbo (entre Fonkouakem

¹⁰² Epoh, "Cohabitation ethnique et conscience", p. 145.

et Fankeu).¹⁰³ Ainsi, cette nouvelle carte administrative issue de l'architecture coloniale française était un traumatisme pour les Mbo installés sur la rive occidentale du Nkam.

Cependant, parmi les myriades d'actions posées par les différentes tribus Mbo dans cette sphère géographique pour contester énergiquement cette nouvelle donne coloniale, l'attitude des Mbo de Bayon est celle qui a le plus marqué la mémoire. C'est ce qui nous instigue dans la seconde partie de ce travail à analyser les conséquences du nouveau paysage administratif sur les Mbo de Bayon dans cette seconde partie.

II- L'IMPACT DU DECRET DE 1927 SUR LES MBO DE BAYON

Il s'agit dans cette partie d'examiner les conséquences de ce nouveau contexte politico-administratif sur les Mbo de Bayon en insistant sur leur expropriation de la terre ancestrale et leur dispersion dans les unités administratives différentes ; l'octroi de leur territoire aux peuples voisins par l'administration coloniale française et la perte de leur autorité traditionnelle sur une bonne partie de leur territoire.

A- Les Mbo de Bayon sous le prisme d'un contexte politico-administratif défavorable

La réforme coloniale française portant modification de la frontière administrative entre les subdivisions de Nkongsamba et Bafang eut des retombées énormes sur tous Mbo situés sur la rive gauche du Nkam. Mais plus difficile pour les Mbo de Bayon, l'une des tribus Mbo qui avait opté de protester contre ce nouvel ordre administratif. C'est qui ce ressort de cet extrait du rapport de tournée du chef de la subdivision de Bafang.

¹⁰³ Fankeu et Balembo sont deux anciens villages Mbo de Bayon situés au niveau de la zone de raccordement entre le plateau Bamiléké et la plaine des Mbo, frontière administrative entre les districts de Baré et Bana à l'époque allemande. Cette limite allemande coïncidait avec la frontière ethno-géographique entre ces deux communautés.

Pour comprendre la situation politique et administrative de la chefferie Mbo de Kékem située dans la plaine des Mbo, il ne faut jamais perdre de vue que jusqu'à une époque relativement récente (1920), une grande partie du territoire Mbo actuellement rattaché à Kékem appartenait à la subdivision de Nkongsamba. La rivière Nkam ne formait pas limite entre les subdivisions ; l'ancienne limite se trouve être ce que l'on est convenu d'appeler le "DJIBON". Ces terres étaient occupées partiellement par des Mbo de Nkongsamba ou Mbo-Baré. Ce sont les premiers occupants du sol et il semble que se soient les seuls à avoir des droits coutumiers sur ces terrains. (...). Ces Mbo prirent alors possession d'une terre vierge parsemée de lambeaux de forêt primaire. Ce fut le nommé "VOKUOA" qui donna le signal à l'exode et qui prospecta le terrain. Ce VOKUOA eut maille à partir avec l'administration de l'époque et laissa un fils héritier des traditions parternelles actuellement installé dans la plaine des Mbo et répondant au nom de FONKOUA purgea plusieurs peines d'emprisonnement et eut un fils le nommé NKOKA Isaac, planteur dans la plaine des Mbos. La famille VOKOUA occupe le premier quartier de Bafam.¹⁰⁴

Ce fragment de texte témoigne la paternité des Mbo de Bayon sur une bonne partie des terres situées sur la rive gauche du Nkam. Il y ressort également que les grandes familles Bayon détenaient les droits coutumiers sur ce territoire avant que l'administration coloniale n'use les stratégies rudes pour fragiliser leur autorité traditionnelle mise en place depuis la période précoloniale jusqu'à l'ère coloniale allemande. Cependant tous ces avantages dont jouissaient des Bayon allaient prendre fin avec la politique coloniale française de la transformation du territoire et du façonnement des populations locales.

Les Français ont fait de leur partie du Cameroun une entité géopolitique en perpétuelle réforme. En effet, par le truchement de l'arrêté du 30 septembre 1923, Nkongsamba et Bafang remplacèrent tour à tour Baré et Bana en devant elles aussi les Chef-lieu de subdivision. Tandis que le 26 novembre 1927, le gouverneur des colonies, commissaire de la République française au Cameroun Théodore Paul Marchand, signe dans son processus de « mise au pas des populations camerounaises », l'arrêté numéro 911 portant modification à l'organisation du territoire au Cameroun. Cet arrêté de 10 articles s'avéra très déterminant dans ce que nous avons appelé un véritable facteur de fragilisation

¹⁰⁴ ANY, APA 11807/D. Subdivision de Bafang, Rapport annuel 1954, pp. 27-29.

et de déstabilisation des Mbo en général et les Bayon en particulier. Dans la mesure où il matérialise à travers les nouvelles limites qu'il imposait, la répartition des Mbo dans deux subdivisions distinctes (Nkongsamba et Bafang). Cette nouvelle vision administrative était consacrée dans trois (03) principaux articles :

Article premier. – L'organisation territoriale du Cameroun est modifiée à partir du 1^{er} janvier 1928 par la suppression des circonscriptions de Mbanga, de Lomié et de Doumé et par la création corrélative des circonscriptions de Nkongsamba, Bafia, d'Abong-Mbang, de Bertoua et de Yokadouma.

Les circonscriptions anciennes affectées par cette modification et les circonscriptions nouvelles seront à partir de cette date définies de la façon suivante.

Article 2. – Circonscription de Nkongsamba,

La circonscription de Nkongsamba englobe la circonscription de Mbanga et la Subdivision de Nkongsamba. La limite Nord est fixée par la rivière Nkam jusqu'à son confluent avec la rivière *Mvou*, puis par la rivière *Mvou* jusqu'à sa source.¹⁰⁵

Le chef-lieu de la circonscription est fixé à Nkongsamba. Les deux subdivisions de Nkongsamba et Mbanga sont maintenues.

Article 3. – Circonscription de Dschang

La circonscription de Dschang est maintenue telle quelle, moins la subdivision de Nkongsamba. La frontière des deux circonscriptions est fixée à l'article 2.

Mais, Kékem,¹⁰⁶ qui vit le jour par cet arrêté (du 26 novembre 1927), faisait partie, sous le protectorat allemand, du district de Baré dont la limite Nord-est était fixée entre l'actuel Balembo et Fonkouakem.¹⁰⁷ Devant le refus des populations Mbo de Bayon d'intégrer l'instance administrative qui deviendra en 1935 la 'région' bamiléké, l'administration coloniale française les força de

¹⁰⁵ Cfr annexe n° p. 2

¹⁰⁶ Il est probable que le nom Kékem que porte aujourd'hui le pays Mbo de Bayon d'antan soit issu de cette séparation, car aucun texte n'en fait mention avant cette date. Tous les textes antérieurs qui faisaient allusion à cet espace géographique ne parlaient que de *Bayon*. En plus Vincent Ngoula interrogé à ce sujet partage cet avis lorsqu'il nous fait savoir que Kékem viendrait de *Kem kem* qui signifie en langue côtière (duala et apparentées) « non, non » et que telles furent les réactions de protestations des populations de Bayon à la suite de l'arrêté du 26 novembre 1927 leur rattachant à la localité. V.Ngoula, entretien réalisé le 05 juillet 2015 à Yaoundé.

¹⁰⁷ ADH, Subdivision de Bafang, rapport annuel, 1954.

quitter leur terre ancestrale pour trouver refuge sur la rive droite du Nkam. C'est l'avis qui ressort de cet extrait de jugement du tribunal de premier degré de Nkongsamba en date du 18 novembre 1933 :

Au début du mois de septembre 1933 une délégation envoyée par les villageois de Njoin vint demander au chef de subdivision l'autorisation de retourner à l'emplacement de l'ancien village sur la rive gauche du Nkam, dans la subdivision de Bafang. A la tête de cette délégation se trouvait le notable Soumlon Mvoquoi.

Le village Njoin,¹⁰⁸ ainsi que ceux de manjibé et de Mboué occupés par des indigènes de race Baréko se trouvaient autrefois enclavés en pays bamiléké sur la rive gauche du Nkam. En 1928 au cours d'une liaison dans cette région opérée par les chefs de Subdivision de Nkongsamba et Bafang, le déplacement de ces trois villages sur la rive droite du Nkam fut envisagé afin d'éviter les frottements que ne manqueraient pas de causer la cohabitation des indigènes de race distincte. Il fut ordonné aux habitants de ces villages de repasser le Nkam et de s'installer dans leur chefferie sur la rive droite. Les terrains devenus libres furent remis en toute propriété aux chefs Bamiléké voisins¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Njoin (signifie Bayon), Manjibé et Mboué sont trois villages qui existent encore de part et d'autre des deux rives de la rivière Nkam à Kékem, Mélong II et Baré.

¹⁰⁹ A.D.M., Extrait du plumeau- audience publique du 18 novembre 1933 tenue par le tribunal de premier degré de Nkongsamba, 1^{er} et 2^e rôles. (Sic). Il existe de nombreuses sources erronées sur l'histoire de cette présence Mbo à Kékem et Santchou et qui estiment que les populations Mbo, en occupant les sites de Kékem et Santchou à la fin XVII^e siècle, se sont installées en pays Bamiléké. Seulement, l'on se demande si la limite de la rivière Nkam par laquelle ces auteurs semblent circonscrire le pays Bamiléké existait avant que les Français ne la fixe en 1927. C'est le cas de Dongmo, *le dynamisme Bamiléké*, H.Ngamaleu Sindjui, 'Kékem : population et paysage urbain. Etude de géographie urbaine', mémoire de DIPES II en géographie, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998, P. 34. Par contre, la source d'où nous avons tiré l'extrait suscitée est corroborée par bien d'autres notamment G. L. Nanko, 'La plaine des Mbo : étude géographique', mémoire de DES en géographie Université de Yaoundé, 1976 ; APA 11797/6, subdivision de Nkongsamba. Compte rendu de la tournée de M.RAYNIER, chef de subdivision, région Baréko et Bakem, 21-30 août 1930. Cette dernière source révèle par exemple les faits suivants :

Demandes des chefs : - 1.) Le chef du village de Join voudrait de l'autorisation du chef de subdivision de Bafang, d'aller chercher dans ladite subdivision des nattes pour la construction des cases. Le village join fait partie de cette série de villages qui ont été déplacés en 1928 lors de la délimitation des subdivisions Bafang et Nkongsamba. Les indigènes Baréko qui vivaient sur la rive gauche du Nkam furent invités à passer sur la rive droite.

2.) Le chef du village Manjibé demande à ce que les habitants de son village qui se sont enfuis à la subdivision de Bafang, soient ramenés dans leur village d'origine.

Je ne suis guère partisan de cette demande car il y'a aucune raison dans ce cas pour que la subdivision de Bafang tous les Bamiléké qui vivent dans la subdivision de Nkongsamba. Rien ne sert de courir après les gens qui s'enfuient, tôt ou tard dénués des ressources ou moins bien traités, ils reviennent dans leur village d'origine.

3.) Le chef du village de Ntanton a, sur la rive gauche du Nkam, dans la subdivision de Bafang, une plantation qu'il possédait déjà avant la délimitation de 1928. Une attestation en date du 11 décembre 1928 en fait foi. Il prétend qu'un Bamiléké du nom de Meni Tchande l'empêche de prendre les produits de sa plantation et frappe les indigènes qu'il y envoie. Il y aurait intérêt à informer Monsieur le chef de subdivision de Bafang pour déterminer dans quelles mesures la plainte du chef Ntanton se justifie. /.

De ce qui précède, il ressort de cette nostalgie des Bayon à reconquérir leurs terres ancestrales, que le déplacement de 1928 n'était un acte volontaire, mais une déportation forcée issue de la manœuvre coloniale française. Car, plusieurs années après leur expulsion ou leur spoliation de leur territoire les Bayon ne sont pas fatigués de réclamer à l'administration coloniale française la rétrocession de leurs terres. En outre, un autre constat qui frappe la curiosité historique et scientifique est que l'administration coloniale, pour expulser les Mbo de Bayon sur leur territoire d'origine, a alterné la violence et la ruse pour obtenir son succès.

Bref tel qu'on le perçoit dans ces paragraphes, l'administration française donnait l'impression de s'occuper du bien-être des populations bayon. Elle utilisa une rhétorique qui lui était familière en pareille circonstance pour détourner l'attention du lecteur. Et c'est ainsi qu'elle perdit en conjectures lorsqu'elle affirme tour à tour ce qui est développé aux deuxième et troisième paragraphes de l'extrait suscité. Comment peut-on comprendre que les populations « race baréko » qu'elle trouva sur place après que les Allemands les y eussent trouvés et même administrées, se retrouvèrent subitement « enclavées en pays Bamiléké » ? Comment des gens dont elle disait sortir de villages « enclavés » furent-ils plutôt « ordonnés (...) de repasser le Nkam et de s'installer sur la rive droite » ? Son réel motif n'était-il pas ce qu'elle fit une fois « des terrains libres » à savoir les remettre en toute propriété aux chefs Bamiléké voisins » ?

Cette « bienveillance » française (telle que l'appelle Daniel Abwa¹¹⁰) à l'endroit non seulement des Bayon « enclavés » qu'on déguerpissait, mais aussi des chefs Bamiléké voisins à qui on remettait les terrains des premier visait

Lorsqu'on compare les fuites des « indigènes Baréko » mentionnées dans cet extrait à celles qui ont fait l'objet du jugement relevé dans le texte, ajouté à cela les autres motifs des demandes des chefs suscités, l'on comprend que les populations Bayon dont il s'agit acceptèrent difficilement leur déportation sur la rive droite du Nkam.

¹¹⁰ Abwa, Commissaires et hauts-Commissaires, pp .153-154.

plutôt, tel que nous le verrons dans la suite du travail, à dresser ces populations camerounaises les unes contre les autres. Ceci afin de mieux les exploiter. La politique du *divide et impera* aidant.

Presque la même période, Béatrice Solange Agnassoué relève la même attitude française à Santchou :

Lorsqu'en 1927, l'administration française décide de la création de la circonscription de Nkongsamba, ils reconnaissent que Santchou est plus proche de Nkongsamba que Dschang ; ils auraient donc pu modifier le découpage en rattachant Santchou à Nkongsamba. Ce ne fut malheureusement pas le cas car en effet, les riches terres de la plaine des Mbo d'une part, et le dynamisme des Bamiléké d'autre part, avaient entraîné le déplacement et l'installation de ces derniers sur des vastes terres fertiles de Santchou où ils créèrent les cacaoyères, caféières, palmeraies, etc. Il paraissait dès lors que le détachement de Santchou de la circonscription de Dschang aurait entraîné de nombreuses pertes aux planteurs et chefs Bamiléké. C'est ce qu'affirme Sanmarco pour justifier la décision de 1927 lorsqu'il dit « (...) Santchou, dépendant de Melong et Nkongsamba ne demeure rattaché à Dschang qu'à cause de ses fruits ».¹¹¹

C'est dire combien les raisons politiciennes sont celles qui guidèrent les Français lors des découpages administratifs d'une part et des déplacements de ces populations d'autre part.

Daniel Abwa est du même avis lorsqu'il affirme que

(...) la cohésion culturelle et ethnique n'était pas ce que les Français recherchaient en créant leurs unités administratives (...). Les quelques régions administratives homogènes sur le plan ethnique et culturel que l'on retrouve au Cameroun n'ont été que le fait d'un heureux concours des hasards de l'histoire.¹¹²

Il découle de Cet extrait que l'administration coloniale française consciente du fait que l'absence de cohésion culturelle et ethnique entre les Mbo et les Bamiléké allait faire de la subdivision de Bafang conformément au décret de 1927, une sphère administrative à cohabitation difficile, profita du caractère frondeur de la communauté Mbo de Bayon pour spolier ceux-ci de leur terre. Pour parvenir au bout de son ambition horrible, elle utilisa une stratégie à double

¹¹¹ Agnassoué, "Colonisation et mutations sociales ", pp. 73-74.

¹¹² Abwa, " "Commandement européen"- "commandement", p. 229.

vitesse en alternant la violence à la ruse afin de masquer cette expropriation sur le vocable déportation volontaire des Mbo de Bayon de la rive gauche à la rive droite. Cependant ce déplacement forcé d'une majorité Mbo de Bayon de leur terre et doublé d'une évasion tous azimuts, allait être un obstacle pour l'unité et la conscience collective de cette communauté tribales.

B- Les Mbo de Bayon : de la dispersion à la perte de certaines valeurs culturelles

Les Bayon ont adopté les attitudes différentes à la contrainte coloniale qui les expulsaient de leur territoire. En effet, tomber sous le joug d'un contexte administratif complexe et qui se manifestait par le bouleversement de leur stabilité territoriale, les Bayon éprouvèrent des points de vue divergents pour l'orientation de leur avenir. Cette dichotomie de lecture se résumait sous la base de deux grandes tendances.

Pour les uns, il fallait s'opposer énergiquement à la déportation pour ne pas perdre le territoire hérité des ancêtres qui était considéré comme l'un des éléments sensibles du système social.¹¹³ Ces poignées de familles qui résistèrent, furent constituées des descendants de la famille Vokuoa qui occupa le premier quartier de Bafam. Tandis que l'un des rejetons de Fondjimke fondateur de Bayon, le nommé Ekangang Martin, chef de quartier de Bayon y demeure.¹¹⁴ Ce sont ces différentes dénominations de leurs villages d'origine sur la rive gauche du Nkam qui sont restées jusqu'à nos jours les noms des villages Bayon, Boué et majibé qui ont traversé.¹¹⁵ Mais ces différentes poches d'autochtones Bayon qui demeurèrent sur leurs foyers d'origines furent très tôt envahies par les Bamiléké venant des hautes terres où l'expansion démographique coïncida malheureusement avec la rareté des terres cultivables.

¹¹³ A.D.H. 2 AC 8794, Rapport de tournée du chef de la subdivision de *Bafang*, 1954, p. 8.

¹¹⁴ Ibid, p. 9.

¹¹⁵ Entretien avec sa majesté Jean Abem, 64 ans, chef du village Bayon dans le groupement *kékem*, *Kékem* le 31 décembre 2014.

A côté des ces minoritaires qui militèrent de mourir sur le territoire ancestral s'opposait une seconde tendance à effectif majoritaire qui opta plutôt, pour l'ambition de profiter de l'expropriation organiser et masquée au nom de la déportation par l'administration coloniale, pour s'évader sur plusieurs directions.

Ce déplacement se résumait sur trois principaux axes : la première vague prit la direction du Sud conformément à l'axe d'expropriation de la rive gauche où se trouvait le pays d'origine vers la rive droite. Rapportant l'une des confidences que lui avait confié le patriarche Mbo de Bayon, le nommé Nsam Eka, Victor Epoh Epanda affirme ainsi :

Mécontent contre la décision de 1927, une vague des Mbo de Bayon se sont déplacés, traverser le Nkam pour rejoindre leurs frères de l'autre côté. Afin d'échapper au piège colonial qui voulait faire d'eux les esclaves en pays Bamiléké. Ceux-ci le long de leur périple voyage, à la quête d'un nouveau espace vital, se heurtèrent à la sympathie de sa majesté Fritz Pandong le chef supérieur de Mbouroukou. Qui, saisi par la misère de ses frères Bayon, les aida à s'installer dans un espace au périphérique de son territoire et qui prit avec l'ampleur de l'évènement la dénomination de Melong II. C'est dans ce nouveau paysage géographique que les Bayon vont s'organiser autour d'une série de chefferie de troisième degré en gardant les mêmes noms, Bayon, Majibo et Mboué.¹¹⁶

Ainsi bien que cette déclaration de Nsam Eka rapportée par Victor Epoh Epanda, nous situe sur le premier site d'installation de ce groupe, elle n'apporte des éléments de réponse pour nous éclaircir sur le caractère ingrat et aride de cet espace. Sa majesté Jean Abem interrogé également, pousse plus loin ses analyses lorsqu'il démontre que.

Saisir par le constat selon lequel une bonne partie du territoire était aride et ingrat à la pratique agricole, une franche des Mbo de Bayon issu de ce groupe dont l'effectif n'était pas déterminé, entreprit une nouvelle migration. Cette marche influencé par le souci de trouver les meilleures conditions d'installation les conduisit jusqu'au Cameroun britannique, plus précisément à Mallédé.¹¹⁷

¹¹⁶ Entretien avec M. Epoh Epanda, 80 ans, ancien adjoint au maire de Kékem, Kékem 31 décembre 2014.

¹¹⁷ Entretien avec sa majesté Abem Jean, 64 ans, chef du village Bayon chefferie de 3^e degré dans le groupement de Kékem, Kékem 31 décembre 2014.

Dès lors, on comprend que d'autres Bayon issus de cette branche n'avaient pas trouvé satisfaction dans ce recasement. Comment est-ce qu'ils devaient commencer une vie nouvelle ? Quand on sait que leurs Biens, plantations, cases et bien d'autres constituants matériels qui rythmaient leur existence étaient restés dans leurs anciens villages sur la rive gauche. Cette difficulté à s'adapter dans ce milieu géographique bruite les poussèrent à se révolter autrement en demandant aux autorités coloniales de leur rétrocéder leur territoire qu'ils avaient mis en valeur. C'est ce qui ressort de cet extrait de jugement du tribunal de premier degré de Nkongsamba en date du 18 novembre 1933 :

Au début du moins de septembre 1933, une délégation envoyée par les villageois de Njoin vint demander au chef de subdivision l'autorisation de retourner à l'emplacement de l'ancien village sur la rive gauche du Nkam, dans la subdivision de Bafang. A la tête cette délégation se trouvait le notable Soumlon Mvoquoi.¹¹⁸

Au-delà de cette première vague qui avait pris la direction du Sud, on avait la seconde vague, qui sous la pression de l'expropriation que leur mettait l'administration coloniale prit initiative de migrer vers l'Ouest en traversant le Ngoum pour se débarrasser de cette décision coloniale qui mettait en mal leur stabilité d'antan. Parlant de la migration interne de ce fragment Bayon, Vincent Ngoula la défend dans les augments suivants :

Ce petit groupe Mbo de Bayon qui fuyait vers l'ouest n'est rien d'autre que la vague qui serait les premiers occupants ou les autochtones de l'actuel emplacement qu'occupent les populations du groupement Mboébo. Cette petite colonie de Bayon installée à Mboébo s'identifie au sein des clans tels que les Mock Yok Ngwane, les Dzieuck-korré et les Ngwane les fondateurs de Bergwane.¹¹⁹

De ce qui précède, il ressort qu'un petit groupe Mbo de Bayon s'est installé à Mboébo. Cependant en plus de cette déportation qui se fait vers l'ouest du pays, on note également une autre séquence de déplacement qui se fait vers

¹¹⁸ A.D.H., Extrait du plumeitif- audience publique du 18 novembre 1933 tenue par le tribunal du premier degré de Nkongsamba.

¹¹⁹ Entretien avec M. Ngoula Vincent ,70 ans, enseignant retraité, Yaoundé le 05 juillet 2015.

l'Est du pays Mbo de Bayon. Selon le patriarche Jean Abem, « Une dernière vague des Mbo de Bayon aurait migré vers le pays Yabassi dans l'actuel département du Nkam avant de s'évader jusqu'à Pongo dans l'actuel département de la Sanaga-maritime ».¹²⁰

Ainsi, Il est claire que cette communauté Mbo de Bayon fragmentée et éparpillée dans plusieurs sphères administratives ne pouvaient pas résister face aux phénomènes de brassage culturel et aux visées hégémoniques d'assimilation des autres communautés ethniques à effectif numérique supérieur. C'est le sort qui est de nos jours réservé aux quelques familles Mbo de Bayon qui ont résisté au vent d'expropriation et demeurées sur leurs anciens villages sur la rive gauche (Fondjomoko, Bafam, Bayon). Bref, les Bayon déstabilisés depuis 1927 par un arrêté administratif ont perdu leur unité territoriale, plusieurs éléments de leur héritage culturel avec la spoliation qui a brisé leur unité communautaire d'antan et qui a fait d'eux une proie facile à l'assujettissement par les autres communautés ethniques. On y note également certains indices de fragilisation comme la dégradation de la langue Mbo de Bayon qui est moins parlée dans les différentes localités où se sont installés. En plus, la perte de certains rites culturels comme le *Nang Join* qui consistait à évoquer le mourant la nuit pour s'informer sur la cause de sa mort et le contenu de son testament. Dès lors que fera l'administration coloniale du territoire des Bayon après avoir réussi à expulser une bonne partie.

C- L'administration coloniale française et l'octroi du territoire Mbo de Bayon aux peuples voisins

La révolte des Mbo de Bayon contre le décret de 1927 a fait de cette communauté, une tribu dans le viseur d'oppression des autorités coloniales françaises au Cameroun. Dès lors, il était désormais question pour l'administration coloniale de trouver des stratégies calculées pour affaiblir cette

¹²⁰ Entretien avec sa majesté Abem Jean, 64 ans, chef du village Bayon, Kékem le 31 décembre 2014.

communauté locale qui s'opposait à la concrétisation d'un ordre colonial. En effet, si l'expropriation, la dispersion, l'emprisonnement, et l'humiliation qui ont été les premières formules utilisées par ces autorités du temps de la colonisation n'avaient pas fragilisé complètement les Bayon, l'administration locale devant cet échec allait entreprendre une seconde mesure plus rude à l'égard de leur caractère frondeur. C'est cette stratégie d'affaiblissement qui ressort de cet extrait du rapport du chef de la subdivision de Bafang :

La prise de position de l'administration locale de l'époque a été d'abord de refouler sur Nkongsamba cette masse d'individus considérés comme des dissidents. Pour y parvenir on rattacha l'administrativement le territoire Mbo Djibon à la subdivision de Bafang ce qui laissait au chef de la subdivision plus de latitude pour procéder à l'épuration.¹²¹

De ce qui précède, il ressort que le détachement des Mbo de la rive gauche du Nkam en général et les Bayon en particulier de la subdivision du Moungo pour la subdivision de Bafang, n'était pas un simple souci de rapprocher l'administration des administrés, mais une stratégie pour sceller leur sort.

Cependant, l'acte colonial le plus déstabilisant fut l'attribution du territoire des Mbo de Bayon à leurs voisins. En effet, après avoir réussi à refouler une bonne partie, le territoire des Bayon dont une bonne partie était désormais vacant devenait sous la complicité de l'administration coloniale un objet de convoitise des communautés Bamiléké voisines. Il s'agit de trois mouvements migratoires inspirés du même processus : une population prolifique ayant atteint une densité exceptionnellement élevée, pauvre en terres arables pour l'agriculture, l'activité principale du moment ; à migrer sous l'accord de l'administration locale pour s'installer sur les terres des Bayon. C'est ce qui découle de ce fragment de texte qui présente les différents courants Bamiléké qui se sont installés sur le territoire des Bayon. Malgré la résistance de quelques

¹²¹ A D H, Rapport de tournée du chef de la subdivision de Bafang dans les chefferies Mbo de la plaine, 1954, p. 8.

grandes familles qui ont résisté à l'expropriation et qui ne voulaient pas perdre leur autorité sur toute l'étendue du territoire.¹²²

La première phase de cette infiltration s'est opérée il y a une vingtaine d'années dans les chefferies de Fondjomoko, Fonkouakem et Balembo, à la limite du plateau Bamiléké. (...) Les nouveaux venus ont mis en culture les terres de Fonkouakem, Balembo et Fondjomoko (densité moyenne 38). Ils sont considérés non plus comme des "étrangers", mais comme des adoptés et certains parmi eux en particulier dans les chefferies de Fondjomoko ont obtenu une reconnaissance de leurs droit fonciers conformément aux dispositions du décret du 21 juillet 1932. Ce point est important car coutumièrement le chef de la terre ne peut admettre l'appropriation individuelle du sol en faveur d'étrangers que dans des cas exceptionnels (l'indemnité de guerre ou rachat du sol d'un notable).

La deuxième phase de l'infiltration s'est effectuée postérieurement dans la plaine des Mbos proprement dite. Les Bamiléké Bafang ayant trouvé occupés les terrains limitrophes au plateau bamiléké se sont alors aventurés dans la plaine et dans les chefferies dites de Kékem. Ils ont constitués un véritable quartier étranger dont le nommé NJINE André originaire de la chefferie de Fondjomekwet le chef agréé par l'administration. Il s'agit du quartier Bafam dont nous reparlerons et qui s'avère comme point névralgique du pays Mbo de Bayon.

Enfin les chefferies dites bangwa au nombre de sept limitrophes de la plaine des Mbo (Fomessa I, II, Fonti, Fotsi, Foyavé, Fombélé, Bapoungue) ont profité de certaines circonstances pour procéder à un nouveau "rush" dans le pays Mbo. (...) En dehors du "rush" Bamiléké Bafang il s'est produit depuis une dizaine d'année une infiltration en provenance de Bafoussam, sous l'égide de MBOBDA Elie. Commis des services civils en service à Bafang. Cette migration qui tend à prendre de plus en plus d'importance trouve son origine dans les circonstances fortuites.

Il y a quelques années, la succession de la chefferie de Bandjoun (subdivision de Bafoussam) fut l'objet de nombreuses contestations et l'administration locale trouva bon de les résoudre en agréant dans le cadre des commis interprètes l'un des antagonistes et en l'affectant à Bafang. Ce prétendant à la chefferie, frère du chef désigné n'est autre que MBOBDA Elie. Avec l'accord tacite des autorités il jeta son dévolu sur la plaine des Mbos s'y installa et y fit venir de nombreux partisans originaires de Bandjoun.¹²³

Bref le constat qui découle de l'analyse de ces paragraphes est que l'administration coloniale était entrée dans la conspiration avec les communautés bamiléké proche de la plaine des Mbo pour se jeter à l'assaut du territoire des Bayon. Elle créa à côté des chefferies autochtones (Bayon, Bafam

¹²² Cfr annexe n° 3

¹²³ A D H, Rapport de tournée du chef de la subdivision de Bafang dans les chefferies Mbo de la plaine, 1953, p. 9.

et Fondjomoko) qui ont résisté à la déportation pour demeurer sur leur territoire d'origine des chefferies "allogènes" les chefferies Bamiléké qui étaient de temps en temps en affrontement.

Au terme de ce chapitre consacré à la période coloniale française au Cameroun, il ressort qu'elle a été une période de transformation politique et administrative du territoire sous la base de plusieurs réformes qui ont impacté la vie des communautés. Dans la mesure où la politique coloniale française qui préconisait l'adoption de la rivière Nkam comme frontière administrative entre la région Bamiléké et le littoral était une formule trouvée par l'administration coloniale pour déstabiliser une communauté Mbo de Bayon qui s'opposait à l'ordre colonial. C'est sans doute ce mauvais découpage administratif qui fait de Kékem, "le pays" Mbo de Bayon d'antan, de la période coloniale française à nos jours une zone de prédilection des conflits territoriaux, fonciers et ethnique

CHAPITRE IV :
EVOLUTIONS POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES AU CAMEROUN POST
COLONIAL ET LE PROBLEME BAYON-
FOMESSA II

Pendant la décennie 60 la plupart des pays africains ont accédé à l'indépendance. Cependant, cette souveraineté acquise au gré de la métropole n'allait pas complètement éloigner les élites politiques du Cameroun postcoloniale de l'héritage colonial. Dès lors peut-on penser que l'organisation territoriale du Cameroun aux jours d'aujourd'hui, tire toutes ses raisons d'être du souci de rapprocher l'administration des administrés ? N'y a-t-il lieu d'examiner ce découpage arbitraire du territoire comme la source principale des conflits entre communautés ? Si l'on s'en tient au litige territorial, foncier et ethnique entre les Bamiléké Banwa de Fomessa II et les Mbo de Bayon dans la localité de Kékem.

I- KEKEM : ZONE DE PREDILECTION DES CONFLITS FONCIERS ET TERRITORIAUX

Il s'agit dans cette partie d'examiner quelques litiges fonciers, territoriaux et ethniques qui troublent la cohabitation dans cette région. En situant les origines du litige territorial et ethnique Bayon-Fomessa II dans les séquelles issues du découpage administratif à l'époque coloniale française, ainsi que dans les réformes politico-administratives au Cameroun postcolonial.

A- Les problèmes fonciers et territoriaux dans la localité de Kékem

1- Les problèmes fonciers

C'est la principale source d'instabilité qui rend la cohabitation difficile entre les communautés à Kékem. Il oppose les autochtones Mbo aux communautés allogènes en général et en particulier les populations Bamiléké partient de leur plateau natal pour la plaine des Mbo.¹²⁴ Gabriel Maxime Dong Mognol qui l'a étudié dans une zone de peuplement identique à Kékem, trouve son explication « entre le droit coutumier dont se réclament bénéficiaires les peuples autochtones et le droit moderne qui fait un clin d'œil à la cause des

¹²⁴ Mbock, *Les conflits ethniques au*, p. 81.

populations immigrées. C'est aussi, un conflit entre la promotion économique et la conservation de la tradition ». ¹²⁵

Chez les autochtones en effet, plusieurs arguments sous-tendent leur position, notamment ceux de la préservation de la « terre ancestrale » et la paternité des terres concédées aux Bamiléké par l'administration coloniale française suite à l'expropriation des Bayon de leurs terres.

En ce qui concerne le premier argument, il est commun à tous les peuples du Cameroun et tient au fait que « traditionnellement, (ces derniers) considèrent la terre que leur groupe ethnique occupe comme leur berceau, avec ce que ce mot comporte de résonance magico-religieuse ». ¹²⁶ De ce fait, la terre est directement perçue selon Yen Epoh comme « une institution sacrée qu'il convient de protéger au même titre que la vie ». ¹²⁷ Et pour y parvenir il est nécessaire de la garder en communauté.

C'est ce qui ressort de ce fragment de texte issu de l'un des rapports du receveur des domaines du Mounjo, faisant état des conditions qui régissaient le processus d'attribution d'un lopin de terre aux étrangers dans la communauté Mbo, Baréko en 1952 :

A plusieurs reprises devant le tribunal de la subdivision de Nkongsamba, les plaideurs ont affirmé qu'un étranger ne pouvait pas conserver la jouissance du champ qui lui avait été accordé que s'il restait dans le pays (coutume mbo, baréko). Une coutume analogue a été relevée parmi les peuples du plateau Bamiléké : le chef assisté de son conseil ou « Kamveu » peut reconnaître, l'usage de la terre à quelque étranger. Il lui accorde alors un droit de jouissance héréditaire si le bénéficiaire doit rester dans la tribu. La terre ne supportait pas être possédée par une personne résidant à l'étranger. ¹²⁸

Ainsi, la condition requise pour un étranger qui voulait jouir d'un droit d'usage de la terre était de rester dans la tribu d'accueil. Cette décision restait en

¹²⁵ Dong Muognol, "Migrations internes et problèmes", p. 5.

¹²⁶ Dikoumè, "Les hommes et la terre : élément sur", p. 36.

¹²⁷ Yen Epoh, "cohabitation ethnique et conscience", p. 140.

¹²⁸ ANY, APA 12411, le régime foncier au Cameroun. Renseignement fournis à l'ONU, 1972.

vigueur aux premières décennies de la colonisation et c'est ce qui aurait permis aux populations autochtones en général et à leur chefs en particulier Maya Djoum de céder les parcelles de terrains aux allogènes à Kékem entre 1920 et 1930. Mais vu le nombre croissant des immigrés dans la région et suite à la promulgation de la loi foncière française du 21 juillet 1932, il devenait difficile à des autochtones de donner des terres aux allogènes après 1931. C'est en ce moment que ces derniers auraient usé d'autres procédés tels que l'achat, le contrat temporel (très souvent renié après-coup par les Bamiléké) et vol pour acquérir les terrains. C'est ce qui ressort de cette première phase d'acquisition des terres par les allogènes et majoritairement Bamiléké.

Par ailleurs, la phase d'acquisition de terrains la plus décriée par ces autochtones et qui reste douloureuse dans leur mémoire est celle des années de troubles politiques dans la région, entre 1957-1970. Cette phase, qui correspond à ce que Richard Joseph a appelé « la période Bamiléké »¹²⁹ de la lutte de libération nationale camerounaise est, pour les défenseurs de cette thèse, problématique en ce sens que certains Bamiléké profitèrent du maquis pour s'accaparer des terres des autochtones ou celles concédées aux Européens pendant la création des grandes plantations agricoles. C'est le cas dans l'extrait que voici et que nous tirons d'une plainte adressée au ministre de l'administration territoriale par la population de Mbouedoum dans l'arrondissement de Mélong le 18 octobre 1981 :

Monsieur le ministre d'Etat,

Nous venons très respectueusement par cette lettre vous présenter nos problèmes et vous prier de bien vouloir nous délivrer d'une longue souffrance que nous connaissons depuis 20 ans.

En août 1961, les maquisards pillent Mbouedoum, entraînant avec eux bétail, volaille vêtement et l'argent collecté par le chef (impôts) et tout ce qu'ils pouvaient transporter. Le 05 novembre 1961 commencent les assassinats : ils tuent un notable du village en trouant les yeux et en lui coupant les oreilles. D'autres paysans connurent le même sort.

¹²⁹ Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Editions KARTHALA, 1986. pp. 164-165.

Terrifier par les événements, la population sans défense, abandonne le village et trouve refuge à Mankwa, Njinjo et Mélong.

Pendant ce temps, les allogènes (Bamiléké) sans avoir peur des événements viennent à Mbouedoum et occupent ainsi les terrains, exploitant toutes les ressources naturelles à l'insu des propriétaires (paysans). Ces occupants s'enrichissent au fil des années grâce à nos ressources et ceci pendant les troubles. Ils n'étaient pas attaqués par les maquisards alors que les autochtones ne pouvaient même pas côtoyer leur village. Celui qui tenait d'y aller était arrêté, ligoté torturé et tué. Ce fut le cas de SAMA Richard, un costaud, géant fort nous avons perdu beaucoup d'hommes de valeurs.¹³⁰

D'après ces accusateurs, le maquis fut utilisé par les Bamiléké comme un moyen de conquête de terrains. Cet avis est également défendu par Joachim Epoh Nangué dans la localité de Kékem lorsqu'il fait la description selon laquelle le mouvement nationaliste était infiltré par une bande de personnes à la solde d'intérêts autres que ceux du groupe. Ces personnes se retrouvaient, sans distinction d'ethnies, aussi bien au sommet qu'à la base du mouvement. La stigmatisation qui est faite des Bamilékés est surtout due à leur grande portion démographique dans la région certes, mais aussi et surtout l'instrumentalisation qu'en avaient faite les pouvoirs coloniaux et postcoloniaux. Instrumentalisation selon laquelle, nous l'avons déjà dit, le « maquis » était une affaire de Bamiléké.¹³¹ Voilà de manière succincte quelques facteurs historiques qui ont fait et font encore de Kékem une zone des conflits fonciers. Dès lors quand n'est-il des problèmes territoriaux qui battent leur comble dans cette localité avec la montée continue de tensions entre la communauté Bamiléké Banwa de Fomessa II et la communauté Mbo de Bayon.

2- Les problèmes territoriaux

Ils sont nombreux et concernent les disputes de limites territoriales d'une part, les revendications de détachement et de rattachement de certains villages et unités administratives à des « territoires ethniques » d'autre part.

¹³⁰ ADM, Lettre du ministre d'Etat, Chargé de l'Administration Territoriale à monsieur le préfet du département du *Moungo* au sujet de l'occupation frauduleuse du village *Mbouedoum* par les allogènes, 05 avril 1982

¹³¹ Epoh Nangué, "Naissance et évolution du maquis", pp. 41-68.

Les disputes de limites territoriales sont de trois ordres dans la localité de Kékem au moins. Le premier est celui des disputes frontalières entre villages d'un même groupe ethnique.¹³² Ce type de conflit qui contamina la quasi-totalité des villages de notre zone d'étude, est dû à la non-démarcation des frontières restés jusqu'alors flexibles, au même titre que celles précoloniales. Ces comportements belliqueux des populations de part et d'autres des villages et le regain d'intérêts autour de l'exploitation économique des espaces sont également les raisons de naissances de ces conflits. Pour le cas de Kékem par exemple, les frontières entre Kékem et Foyemtcha, Bamengui et Mboébo, Mboébo et Balé, Bamengui et Balé font l'objet de contentieux du fait de l'abandon, durant de longues années, de ces espaces forestiers et marécageux par les populations riveraines. L'accroissement démographique et la crise économique aidant, ces no man ' land ont subitement connu des regains d'intérêts de part et d'autres de ces villages. Toutefois et malgré leur nombre assez élevé, ce sont des problèmes que d'aucuns estiment négligeables, parce que opposant les frères d'une même communauté ethnique.

Cependant, à côté de ces raisons socio-économiques justifiant la guerre de conquête du territoire par les différentes communautés dans la région de Kékem se greffe d'autres motifs d'ordre administratif et politique.

Le deuxième type de conflit frontalier est celui opposant les unités administratives, notamment les arrondissements et les départements. Comme le premier type ci-dessus examiné, il naît du non-tracé effectif des frontières « administratives » représentées sur des cartes depuis des bureaux par des administrateurs qui ne maîtrisent pas exactement lesdites limites sur le terrain. Ce type de problème existe entre Kékem et Santchou, entre Mélong et santchou, entre ce dernier et Fokoué et entre l'arrondissement de Kékem et Banwa au sujet du village Bayon comme pomme de discorde entre les deux arrondissements. Et

¹³² Yen Epoh, " cohabitation ethnique et conscience", p. 80.

pourtant, selon les textes portant à l'organisation des chefferies dans le Haut-Nkam, Bayon est bel et bien une chefferie de troisième degré dans le groupement de Kékem.

Le troisième type de problème territorial est celui interethnique. Plus violent que les autres car il met aux prises deux ou plusieurs groupes ethniques sur un espace territorial donné. L'un d'eux qui est d'actualité à travers ses incidents récurrents et qui tire ses origines du découpage arbitraire du territoire national de la période coloniale française à nos jours est "le problème Bayon". D'où la nécessité d'une étude approfondie de notre part.

B- Le problème Bayon-Fomessa II : un litige territorial et interethnique né du découpage administratif

1- Les causes lointaines du conflit

A la question de savoir ce que signifie "le problème Bayon" que d'aucuns peuvent trouver inopportune, beaucoup d'informateurs sur le terrain ont répondu en disant que « c'est le principal problème territorial à Kékem ».¹³³ Il oppose les autochtones Bayon aux Bamiléké- Banwa de Fomessa II. Sur l'origine du problème beaucoup de thèses contradictoires s'affrontent. D'après Boniface Tadjouteu, « ce problème est né de l'occupation pendant la période allemande, des terres Banwa par les populations Bayon venues de Mélong et qui ont traversé le Nkam pour s'installer là »¹³⁴ Cette source estime que ces terres étaient déjà occupées par les Banwa avant l'arrivée des Bayon sur le site. Ce que réfutent catégoriquement Janvier Maya Fondong et Jean Abem qui inscrivent la naissance de ce conflit dans deux faits historiques majeurs :

- Le premier découle de la division administrative du Cameroun français, qui par le biais de l'arrêté du gouverneur des colonies, Théodore Paul

¹³³ Entretien avec Maya Fondong, chef du groupement de Kékem, Kékem le 31 décembre 2014 ; J. Abem, 64 ans, chef du village Bayon, Kékem, 31 décembre 2014.

¹³⁴ B. Tadjouteu, 70 ans, infirmier retraité, ancien maire de la commune rurale de Kékem cité par Yen Epoh dans "Cohabitation ethnique et", p. 145.

Marchand du 1927, fixa la limite de subdivisions administratives de Nkongsamba et Bafang sur la rivière Nkam. Ceci contrairement à la limite allemande qui était à Balembo et Fankeu (actuel).

Les premiers Bamiléké, affime-t-ils, sont arrivés ici dans les années 1930, lors de la construction de la route Bafang-pont du Nkam (sur l'actuelle route nationale n° 5). En 1933, le commandement de la zone devait quitter Baré pour monter à Bana, la communauté Mbo de Bayon qui occupait toute la zone (les villages de Bayon, Mboué, Fondjomoko, Fonkouakem et Balembo) ont protesté contre leur soumission au commandement de Bana. C'est alors que les Français les ont forcés de traverser le Nkam et des s'installer sur l'autre rive. (...) Pour preuve, les Bayon de Mélong II et les Madjibo de Baré sont une poignée de ceux qui occupaient les villages des mêmes noms à Kékem. Certains sont même allés jusqu'au Cameroun britannique. Les terres laissées vacantes furent occupées par les étrangers.¹³⁵

- Le second fait historique expliquant, d'après ces informateurs l'origine de ce conflit est la guerre d'indépendance au Cameroun français.

Lors du maquis, Bayon fut le refuge des populations Bamiléké, plus précisément des originaires de Fomessa II dont le chef, fuyant la guerre dans son village, est venu s'y installer avec toute sa population. Cette dernière du fait de sa supériorité numérique que les autochtones Bayon, a voulu s'emparer de ce village. Ils ont même, à la création du district de Banwa en 1992, écrit au gouverneur pour dire qu'il existe un village Bayon-Fomessa. Ce qui n'existe nulle part sur la carte des villages du département du Haut-Nkam.¹³⁶

De ce qui précède, il ressort à partir de ces sources orales que le litige territorial et ethnique Bayon-Fomessa, tire sa provenance non seulement des séquelles laissées par le découpage administratif de 1927, mais aussi de la guerre de libération au Cameroun français dans les décennies 50 et 70. Dès lors, quant n'est-il de la version écrite, notamment des ouvrages, mémoires et archives, sur les origines lointaines de ce conflit.

La première source écrite qui à inspiré bien d'autres, est l'ouvrage du professeur Jean-Louis Dongmo. Ce dernier confond dans son argumentaire toute

¹³⁵ Entretien avec Maya Fondong, Kékeme 31 décembre 2014 ; Abem J, Kékem le 31 décembre 2014.

¹³⁶ Iden.

la minorité Mbo de l'ouest et les qualifie d' « envahisseurs ». Il écrit à cet effet que :

Vers la fin du XVIIIe siècle ou le début du XIXe siècle, alors que les Ndobos étaient déjà installés, des Mbo venant de la forêt du Sud ont traversé le Nkam et sont montés sur le plateau Bamiléké (partie Sud-ouest). Ils ont réussi à renverser les dynasties régnantes et à prendre le pouvoir dans quelques chefferies. La plus grande partie des envahisseurs a été refoulée au Sud du Nkam, mais une quantité non négligeable est restée et constitue actuellement d'importantes minorités Mbo dans certaines chefferies de la Ménoua et du Haut-Nkam (il s'agit de Fongdonéra, Fombap et Foréké-Dschang dans la Ménoua, de Fondati, Mboébo, Kékem, Baboutcha-Fongam, Fomessa, Komako et Fopuoanga dans le Haut-Nkam.¹³⁷

Si cet extrait a le mérite de nous replonger, par l'évocation des dates lointaines, dans l'histoire de migration à l'époque précoloniale, il n'en demeure pas moins qu'il souffre, de bien d'anachronisme. Tout d'abord la traversée du Nkam et la montée des Mbo « sur le plateau Bamiléké » dont parle le professeur Dogmo suppose non seulement qu'avant cette traversée, le Nkam constituait déjà cette « limite naturelle »¹³⁸ dont allait parler les Français, mais aussi et surtout que ce qui est aujourd'hui connu comme « pays Bamiléké » était un territoire définitivement acquis avant que les allemands ne stabilisent les différentes populations migrantes de l'espace qu'ils baptisèrent par la suite *Kamerun*. Par ailleurs, parler de « plateau Bamiléké » tel que l'écrit le professeur Dogmo ne veut-il pas dire les populations Dobo¹³⁹ qui l'occupaient à cette période précoloniale n'avaient pas connu de migration auparavant ? Ensuite, Jean Louis Dogmo estime que les chefferies Fongdonéra, Fombap, Mboébo, Kékem sont des chefferies originellement Bamiléké mais qui comportent « actuellement d'importantes minorités Mbo ».

¹³⁷ Dogmo, *Le dynamisme Bamiléké*, p. 65

¹³⁸ La notion de « limite ou frontière naturelle », Catherine Coquery-Vidrovitch estime que, c'est « une aberration : une rivière, un fleuve, une vallée et même une ligne de crête, parce qu'elle est scandée de cols, se franchissent et relie au moins autant qu'il ne séparent », . cf. C. Coquery-Vidrovitch, « Histoire et perception des frontières en Afrique », . *Actes du colloque international de Bamako*, Mali, 2002, p. 46.

¹³⁹ Dobo est d'après J. L. Dogmo qui reprend E. Nghomsi, le nom que les historiens des actuels Bamiléké. Dogmo, *Le dynamisme Bamiléké*, p. 168.

Même si on comprend qu'au début de son ouvrage, le professeur Dogmo est averti les lecteurs du fait que l'histoire ne l'intéressait pas dans son étude, sa démarche semble procéder à la création de l'histoire des localités suscitées. Si non comment peut-on comprendre qu'aucune autre source écrite, en dehors des celles qui ont inspiré son travail n'est jusqu'ici fait mention de telles informations. Bien au contraire cet extrait est contredit par bien d'autres de ce même ouvrage de Dogmo qu'il convient de présenter. Le premier note à cet effet que :

La marge sud-ouest du pays Bamiléké a pour population initiale une ethnie différente des Bamiléké, les Mbo. Ces gens ont occupés la zone concernée vers le milieu du cercle dernier, en provenance du Sud. Ils sont minoritaires en pays Bamiléké tandis que le gros de leur ethnie se trouve dans le département du Mounjo. Il n'y a pas longtemps, avant 1950, on pouvait distinguer dans cette zone trois types de situation politique :

-une chefferie entièrement habitée par des Mbo dirigée par un Mbo, Santchou. Un de ces dirigeants Mila Polycarpe, avait tenté de rassembler tous les Mbo du secteur sous un même commandement, mais il est mort en 1940 sans avoir réalisé son dessein ;

-des quartiers Mbo inclus dans les chefferies Bamiléké de Fongdonéra, Foréké-Dschang, Fombap, Fontsa-Toula, Fomépéa, Mboébo et Foyemtcha ;

-une zone initialement Mbo mais évacuée en 1920 par la plus grande partie de sa population, exode qui a ouvert la voie à une immigration massive bamiléké : chefferies de Kékem et de Fondjomoko.¹⁴⁰

Même si, au premier paragraphe de cet extrait, le récit selon lequel les « Mbo sont minoritaires à l'ouest Cameroun » n'explique pas davantage le processus historique d'avènement de cette minorité, le dernier paragraphe reconnaît que la « zone initialement Mbo (fut) évacuée en 1920 et que c'est « cet exode (qui) a ouvert la voie à une immigration Bamiléké massive (...) ». La question qui survient immédiatement à après la lecture de ce paragraphe est celle de savoir comment les populations (Bamiléké) originellement « autochtones » de ce site, tel que le faisait savoir le professeur Dogmo, sont-elles subitement

¹⁴⁰ Ibid, p. 168

devenues des « immigrés » en 1920 ? Ce que l'auteur ne précise pas est « la raison politique » qui a présidé à cette évacuation et Yen Epoh fait mention pour démontrer le caractère contradictoire de la thèse du professeur :

Les Mbo qui occupaient cette zone l'on brusquement évacuée à partir de 1916 pour une raison politique. En effet sous l'administration coloniale allemande, la zone dépendait de Nkongsamba, ce qui donnait à ces habitants Mbo l'impression de n'être pas détachés de leurs frères du Moungo après la défaite allemande dans la première guerre mondiale, les colonisateurs français décidèrent en 1916 de faire dépendre désormais Bana, devenu Chef-lieu de la 4^e circonscription nouvelle créée. Interprétant cette décision comme une tentative de les mettre sous le commandement des Bamiléké, les Mbo quittèrent la région pour plier au près de leurs frères dans le Moungo, de l'autre côté du Nkam, ne laissant sur place quelques individus. Les Bamiléké en étroit sur le plateau entreprirent aussitôt d'occuper la place ainsi créée.¹⁴¹

Contrairement au premier extrait cité, Jean Louis Dogmo reconnaît enfin que jusqu'à la période d'administration coloniale allemande, « la zone de Kékem dépendait de Nkongsamba », c'est-à-dire quelle constituait la même aire géopolitique avec les populations du Moungo, comme à la période précoloniale et que c'est l'arrivée des « colonisateurs français », que « les Bamiléké, à l'étroite sur le plateau voisin, entreprirent aussitôt d'occuper la ainsi créée ». Aussi Jean Louis Dogmo se rapproche-t-il, par cet extrait, des sources actuellement objectives sur ce problème Bayon en l'occurrence des archives.

D'après les nombreux documents d'archives consultés, ce problème est la conséquence de la déportation, en 1928-1930, des autochtones Bayon de leur site originel et leur installation par les Français sur la rive droite du Nkam. Ceci sous le prétexte que le Nkam devait constituer la « limite naturelle » entre les subdivisions de Nkongsamba et Bafang. C'est un problème qui aurait commencé dans les années 1930 sous la forme de disputes des terres cultivables laissées par les autochtones Bayon. Il a ensuite évolué aux revendications de « terrains tribaux » entre 1930-1950.¹⁴² Le document d'archive qui présente de façon quelque peu exhaustive les origines de ce problème est le rapport annuel de

¹⁴¹ Yen Epoh, "Cohabitation ethnique et conscience", p. 148.

¹⁴² ARO, 1AC 270, Affaire Kékem-Bapoungue, 1957-1958.

1954 du chef de la subdivision de Bafang. Cet administrateur ayant effectué une tournée dans les chefferies Mbo de la plaine nous fait savoir que :

Pour comprendre la situation politique et administrative de la chefferie Mbo de Kékem située dans la plaine il ne faut jamais perdre de vue que jusqu'à une époque relativement récente (1920) une grande partie des territoires actuellement rattaché appartenait à la subdivision de Nkongsamba. La rivière Nkam ne formait pas la limite entre les deux subdivisions ; l'ancienne limite se trouvait ce que l'on est convenu d'appeler « Djibon ». Ces terres ont été occupées partiellement par les Mbo de Nkongsamba ou Mbo-baré. Ce sont les premiers occupants du sol et il semble que se soient les seuls à avoir des droits coutumiers sur ces terrains. Il y eu au moment des travaux du chemin de fer Bonabéri-Nkongsamba un exode de la population de Nkongsamba dans la région de Djibon afin d'échapper au régime des prestations de la réquisition de main d'œuvre. Ces Mbo prirent alors possession d'une terre vierge parsemée de lambeaux de forêt primaire. Ce fut un nommé « Vokoua » qui donna le signal de l'exode et qui prospecta le terrain. Ce Vokoua eu maillé à partir avec l'administration de l'époque et laissa un fils héritier des traditions parternelles actuellement installé dans la plaine et répondant au nom de Foukoua. Fonkoua pugea plusieurs peines d'emprisonnement et eu un fils nommé Nkoka Isaac, planteur dans la plaine des Mbos. La famille Vokoua occupait le premier quartier de Bafam.

Une autre partie de la contrée « Bayon » actuellement en quartier fut dans les mêmes circonstances occupée par un nommé Fondiemke, considéré comme le fondateur de Bayon, de race Mbo Nkongsamba. Ce Fongdiemke installa à Bayon sous l'occupation allemande. Les Allemands mecontents de ses agissements, réglèrent la question en le pendant haut et court, sans autre forme de procès. Bien entendu Fongdiemke s'était réfugié à Bayon pour échapper aux réquisitions allemandes. Il a laissé un rejeton, le nommé Ekangang Martin, actuellement chef de quartier.¹⁴³ Bayon.

Même si le rapport présente quelques insuffisances dû au fait qu'il ne maîtrise pas aussi l'année d'installation des Mbos à Bayon-Bafam, il a le mérite de reconnaître la paternité des « droits coutumiers (Mbo) sur ces terrains ». Il dégage dans sa suite un certain nombre de responsable physiques et institutionnels de l'origine de ce problème en exposant ceci

La prise de position de l'administration locale de l'époque a été d'abord de refouler sur Nkongsamba cette masse d'individus considérés comme des dissidents. Pour parvenir, on rattacha administrativement le territoire Mbo Djibon à la subdivision de Bafang, ce qui laissait au chef de subdivision plus de latitude pour procéder à l'épuration. Mais le chef de subdivision de l'époque

¹⁴³ ANY, APA 11807/D. Subdivision de Bafang, Rapport annuel, 1954, PP. 27-29.

après avoir rattaché le Djibon à la chefferie Fondjomoko revient sur sa décision et la rattacha administrativement à la chefferie Mbo de Kékem sous le commandement de Maya.¹⁴⁴

De ce qui précède il ressort de cet extrait que la chaîne de responsabilité sur l'origine de ce problème Bayon est ce que nous pouvons appeler la chaîne de collaboration coloniale française. Du fait de l'attitude frondeuse des propriétaires coutumiers du sol (Bayon), l'administration coloniale française les força à quitter leurs terres et à installer sur la rive droite du Nkam. Elle donna ces terres à un collaborateur local, le chef Maya Djoum de Kékem. Ce dernier, tel que le contexte de dépeuplement de la zone l'exigeait à l'époque, distribua des parcelles du terrain pour qu'elles « fussent mises en valeur ». C'est ainsi que les Banwa, qui se réclament aujourd'hui propriétaires de cette localité ont pu premièrement s'installer. Même si le même rapport s'étonne de ce que « au départ, ils (les Bayon) confièrent leurs installations (cases, terrains de culture) non comme il aurait été naturel à leurs frères Mbo de Kékém, mais ce qui paraît assez surprenant, aux chefferies voisines Bangwa et en particulier aux chefferies de Fomessa et Fonti », C'est sans compter qu'à cette époque, non seulement rien ne signale un quelconque état de conflit entre les Banwa et les Bayon qui aurait empêché une telle responsabilisation des premiers et les seconds, mais aussi la chefferie de Kékem « se trouvait jusqu'en 1929 sur la rive droite du Ngoum¹⁴⁵ » et ce n'est qu'après cette déportation des Bayon dans le Moungo que l'administration française invita le chef Maya Djoum à s'installer sur le site actuel de la chefferie de Kékem. Ceci pour mieux contrôler les travaux de construction de l'actuelle route Bafang-Nkongsamba.¹⁴⁶ Cependant, ces causes lointaines n'ont débouché au conflit qu'avec l'ajustement de certains événements d'ordre politique et administratif au Cameroun pendant les décennies 90 et 2000.

¹⁴⁴ Ibid, pp. 27-29.

¹⁴⁵ A.D.H.-N., Monographies des chefferies du Haut-Nkam, chefferie de Kékem

¹⁴⁶ Avant la construction de cette route, l'axe reliant Bafang à Nkongsamba passait par Bayon, avec un pont sur le Nkam au lieu dit chute d'Ekoum.

2- La création du district de Banwa et son érection en arrondissement comme cause immédiate du conflit (1992-2008)

La création du district de Banwa émane de la volonté des 09 chefs de cette localité qui en 1985, avec le soutien de certaines élites ressortissant des dites chefferies, qui à la conquête des sphères d'influence politique vont formuler dans une lettre envoyée au gouvernement leur souhait de voir créer un district à Banwa, afin de détacher cette région de l'arrondissement de Kékem où elle dépendait depuis 1960. Ces derniers furent compris en 1992 grâce à un décret présidentiel faisant état de la création d'un district à Banwa. Aussitôt que cette unité administrative est créée dans l'optique initiale d'abreuver la souffrance des administrés, elle a été plutôt récupérée par certaines élites et la communauté Fomessa II résidant à Bayon dont l'origine de leur existence sur ce territoire est tributaire à la création d'un camp de sécurité pour protéger les populations des exactions de la guerre de libération au Cameroun ; comme un instrument d'annexion du territoire. Toujours plonger dans la lecture de situer l'origine du déclenchement de ce litige territorial dans le contexte de la création du district de Banwa et de la définition de son ressort du commandement, l'un des informateurs que nous considérons comme bien averti sur la situation (car il a passé 30 ans dans la localité comme chef de secrétariat particulier de la sous-préfecture de Kékem et agent d'administration le plus ancien de cette sous-préfecture), déclare :

C'est un problème qui existe depuis mais c'est la création du district de Banwa qui, en créant un village fantôme dit Bayon-Fomessa II a fait naître un nouveau désordre. Puisque le chef Fomessa II habitait depuis la période du maquis à Bayon sans problème. Ce sont les élites de Banwa qui ont fait un projet contenant Bayon-Fomessa II qui n'existe nulle part sur la carte des chefferies des groupements du département du Haut-Nkam. Or, Bayon est un village Mbo, un quartier du groupement de Kékem.¹⁴⁷

Concernant les motifs d'attachement de Fomessa II à ce territoire, le même informateur estime que

¹⁴⁷ Entretien avec M. Kweleko, 60ans, agent d'administration retraité, Kékem le 31 décembre 2014.

C'est peut-être parce que Fomessa II est enclavé et le sol est aride là-bas que le chef Bayon lui a donné une portion de terre pour créer sa plantation et chercher à manger. Il a appelé une partie de ses administrés pour habiter autour de lui et tous habitaient sans problème. C'est quand on a créé le district de Banwa qu'il a voulu y rattacher tout Bayon.¹⁴⁸

Ainsi, litige territorial et ethnique Bayon-Fomessa deux est né d'un problème d'interprétation des textes qui concerne à la fois les populations et le ministère de l'administration territorial et de la décentralisation. Car, c'est le décret n°94/009 du 12 janvier 1994 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 92/206 du 5 octobre 1992,¹⁴⁹ qui en délimitant le ressort territorial dudit district faisait allusion à un village Bayon-Fomessa. Et pourtant il n'existe nulle part sur la carte des chefferies du département du Haut-Nkam, un village ou un groupement dénommé sur ce vocable. L'irruption dans le décret de 94 d'un village fictif ou imaginaire Bayon-Fomessa II n'était qu'une stratégie maladroite, utilisées par les élites Banwa et une colonie Fomessa II résidant à Bayon pour rattacher cette chefferies de 3^e degré du groupement Kékem dans L'arrondissement de Kékem à l'arrondissement de Banwa. Afin d'élargir leur zone d'influence politique et arracher Bayon du groupement de Kékem. Dès lors, quelles sont les différentes formes de manifestation de ce conflit ?, les conséquences et les tentatives de résolution.

II- MANIFESTATIONS DU CONFLIT, CONSEQUENCES ET TENTATIVES DE SOLUTIONS

Il s'agit dans cette partie de montrer les différentes formes d'expression du conflit, les dégâts matériels et humains, les efforts consentis par les autorités pour mettre fin à ce problème.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ APJA, Décret n° 92/206 du 5 octobre 1992 portant création de nouveaux arrondissements et districts.

A- Les manifestations

Ce problème territorial se manifeste par une série de crise qui rend la cohabitation difficile entre les deux communautés. Parmi les myriades de crises repérées trois principales semblent attirer l'attention à savoir la crise de 2006, 2009 et 2014.

La crise de 2006, commence avec la mission des autorités administratives de l'arrondissement de Kékem pour l'inscription de la population sur la liste électorale. Ceux-ci ont été empêchés par les ressortissant Fomessa II de souche Banwa résidant à Bayon de travailler. L'argument avancé et qui rythme leurs actes étaient que Bayon relève plutôt de l'arrondissement de Banwa et non de Kékem, ceci malgré le nouveau décret sortir en 2004 par le ministère de l'administration territoriale pour corriger l'erreur d'avoir porté sur le décret 94 un village fictif nom de Bayon-Fomessa II. Cette prit de l'ampleur avec l'agression et bastonnade de l'adjoint au sous-préfet par les ressortissants de Fomessa II. Ces actes de vandalisme ont poussé sur l'ordre du gouverneur de la région de l'ouest et du préfet du Haut-Nkam le déploiement des forces de l'ordre à Bayon où les auteurs du crime ont été interpellés, jugés et condamnés.

Quant à la crise de 2009, elle est née un an après l'érection du district de Banwa en arrondissement et la de la lutte entre la commune de Banwa et Kékem au sujet de l'exploitation du marché de Bayon. Pour parvenir à « ses ambitions démesurées¹⁵⁰ », d'annexer Bayon, pour en faire le poumon économique de sa commune, le maire de Banwa utilise certaines stratégies calculées telles que la construction ou l'implantation des bâtiments administratifs appartenant à la commune de Banwa à Bayon. Dès lors assiste ainsi à une instrumentalisation de la population par les hommes politiques qui détruisent la cohabitation entre les communautés pour la conquête des zones d'influence politique. C'est le cas d'un CES dont l'arrêté ministériel de création avait prévu sa construction à Banwa

¹⁵⁰ Entretien avec sa majesté Maya Fondong, Chef du groupement Kékem, Kékem le 31 décembre 2014.

dans le groupement Fomessa II, situé sur la route reliant Bafang et Bakondji. Mais que le maire de Banwa a construit à Bayon malgré la contestation des autorités de Kékem et même le préfet du Haut-Nkam.¹⁵¹

La dernière crise est celle de 2014 elle provient de la détermination de la communauté Fomessa d'en faire table rase au nom Bayon sur tous les plaques des institutions étatiques qui s'y trouve pour mettre un nom imaginaire Bayon-Fomessa ou Fomessa II tout court. L'attaque de la chefferie Mbo de Bayon destruction de la plaque et le mât du drapeau. Vive tension entre la communauté Bayon et les ressortissants Fomessa II. Ainsi cette cohabitation difficile entre les communautés, est née de la bataille politique entre les hommes ce qui donne clairement raison aux défenseurs de la thèse selon laquelle, la fragmentation du territoire national en unités administratives n'est qu'une stratégie trouvée par les hommes politiques pour se positionner dans une zone politique. Cependant ces crises multiformes entraînent plusieurs conséquences.

B- Les conséquences issues des différentes crises

Les dégâts sont de plusieurs ordres : la destruction des biens, champs, certains animaux domestiques ; la violation de domicile par des vandales qui profitent de la situation pour régler les comptes de leurs détracteurs ; trouble de jouissance ; tentative d'assassinat et vols aggravés. Ces pressions et menaces au sein des deux communautés montrent à quel degré la tension est élevée et qui peut en tout moment pousser les deux parties dans un conflit qui prend en même temps une connotation territoriale et ethnique. Car, ces brigandes sont armés de machette, fusil, gourdins à pointes et les flèches.

C'est ce qui ressort par exemple de l'extrait de cette plainte de sa majesté Jean Abem adressé au commandant de la brigade de Kékem en la date du

¹⁵¹ A D H, Lettre du préfet de Haut-Nkam adressée au maire de Banwa, interdisant la construction d'un CES sur le territoire Bayon, 2012.

06/02/2014.¹⁵²

Dans la journée du 06/02/2014 aux environs de 17h30 ces individus ont dit qu'ils vont en finir avec moi à cause de leur village Fomessa II que je tiens à arracher. Et dans la nuit ces individus ont fait irruption à la chefferie de Bayon armés de machettes, fusils, gourdins à pointes et les flèches et ont détruit la plaque indicative de la chefferie le mât du drapeau et ont cassé des portes et emportant les documents.¹⁵³

Le conflit territorial et ethnique entre la communauté Mbo de Bayon et la communauté Fomessa II résidant à Bayon est devenu le principal problème dans le département du Haut-Nkam qui porte atteinte à la stabilité. Dispute né du mauvais découpage administratif détachant le district de Banwa de l'arrondissement de Kékem. De ce fait profitant du contexte historique selon lequel la création d'un camp de sécurité Bayon pour préserver toutes les chefferies de la localité des exactions du maquis avait favorisé l'implantation d'une forte colonie fomessa à Bayon au détriment d'une minorité Mbo de Bayon. Certaines élites de l'arrondissement veulent profiter de cette situation pour introduire Bayon, dans le ressort du commandement de l'arrondissement de Banwa. Ces dernières face à leurs échecs de piéger l'administration avec un village fictif en 1994, ont pris cette fois-ci l'option d'acheter l'administration. En prenant en otage les autorités administratives successives du département du Haut-Nkam et de la région de l'ouest afin de les induire en erreur.

Ainsi, la petite communauté tribale Mbo de Bayon rescapée de la déportation et qui avait emporté son unité territoriale et démographique avec la dispersion de ses clans dans les unités administratives différentes suite au décret de 1927, fait encore face depuis 1992 jusqu'aux jours d'aujourd'hui à un litige territorial issu de la délimitation de l'arrondissement de Kékem et celui de Banwa. Ce qui fait de cette communauté une entité sociologique dans le rétroviseur de la division administrative qui les fragilisent davantage. Dès lors

¹⁵² APJA, Plainte au commandant de la Brigade de Kékem contre les vandales qui ont pillé la chefferie de Bayon 02/06/2014.

¹⁵³ APJA, Appel de poursuite judiciaire contre les vandales *Fomessa II* résident à Bayon du 06 février 2014.

quelle sont les pistes de solution pour concilier les deux communautés malgré leurs réalités culturelles différentes.

C- L'Etat et tentative de solution au problème

Après l'enquête ouverte sur la demande de rectification du décret n° 94/009 du 12/O1/1994 de la collectivité coutumière de Kékem, l'hierarchie a pris part de ce problème.¹⁵⁴ C'est pourquoi par le message n°000494/LO/BE/4 du 28/09/2010 du colonel, commandant de légion de l'ouest a adressé au chef d'Escadron, Commandant la compagnie de Bafang et au préfet du département du Haut-Nkam, pour signaler la descente d'une équipe chargée de mener une enquête sur les causes du problème, afin de proposer une piste de solution. D'où la présence de ladite équipe dans le Haut-Nkam plus précisément dans les arrondissements de Banwa et Kékem pour l'ouverture d'une enquête administrative.¹⁵⁵

Les informations issues des investigations dans les deux communautés par la commission, permet de déboucher aux constats suivants :

Sur le plan social la localité de Bayon est un rassemblement assez concentré d'une population estimée à 5.000 personnes. Les Bayon se réclament appartenir à l'arrondissement de Kékem et les fomessa II de Banwa. Les deux circonscriptions administratives dépendent du même département.

- Sur le plan de sécurité : La conséquence de ce qui précède est que les populations ainsi divisées en deux, n'acceptent pas la présence des forces de maintien de l'ordre venant de Banwa pour les uns et Kékem pour les autres. Résultat, les malfaiteurs et autre fauteurs de l'ordre public y trouvent un terrain favorable. Il ne serait pas souhaitable qu'entendant une décision administrative définitive et exécutée sur le terrain, que cette localité soit directement

¹⁵⁴ APJA, Requête envoyé au gouvernement par la collectivité coutumière de Kékem demandant la rectification du décret n° 94/009 du 12/01/1994 qui portait *Bayon*-Fomessa II un village fictif.

¹⁵⁵ APJA, Gendarmerie Nationale Deuxième Région. Légion de l'Ouest bureau d'enquêtes P V n° 35 du 29/09 2010.

administrée par les autorités locales hiérarchiquement supérieures. (Préfet pour les problèmes administratifs et commandant de compagnie par détachement périodiques des éléments à prélever dans les Brigades de Banwa et Kékem, pour le côté sécuritaire).

- Les enjeux : Bayon étant le poumon économique de la zone (terres fertiles, population dynamique), suscite la convoitise des belligérants au regard des taxes et autres retombées économiques qu'on pourrait y tirer.

- Les risques : En l'absence d'une décision sage et réfléchie pouvant départager les parties en cause, la première réalité serait l'installation progressive et continue de l'insécurité dans cette localité dont les portes d'entrées sont difficilement accessibles. Tandis que la raison précipitée pourrait entraîner sur le plan politique la dizanie au sein des communautés qui ayant perdu des repères, soient en proie aux mouvements des partis politiques de toute chapelle. Ainsi, l'équipe est sortie de la mission par les propositions ci-dessus :

- 1- l'inscription « Bayon Fomessa » sur le décret de 1994 rattachant certains villages au district de Banwa après la création. Ce village ainsi dénommé n'existant pas dans le département du Haut-Nkam, encore moins « Bayon Fomessa II », alors que les villages Bayon et Fomessa II existent et ne sont pas voisins.
- 2- Inviter les élites de corriger et le chef du groupement Fomessa II à cesser d'utiliser la dénomination « Bayon Fomessa II » sur leurs actes ou leurs correspondances. La création d'un village, sa dénomination et même son administration devant répondre à des préalables et devant en outre avoir des bases juridiques.
- 3- Inviter les ressortissants fomessa II à construire leur chefferie dans leur localité située à côté du village Bakondji.

- 4- Inviter les ressortissants Bayon à cohabiter avec leurs frères ressortissants Fomessa II sur le site l'actuel où ils ont leurs biens et leurs résidences.
- 5- Reconsidérer enfin le découpage administratif des arrondissements de Kékem et de Banwa en redéfinissant les villages de rattachement.¹⁵⁶

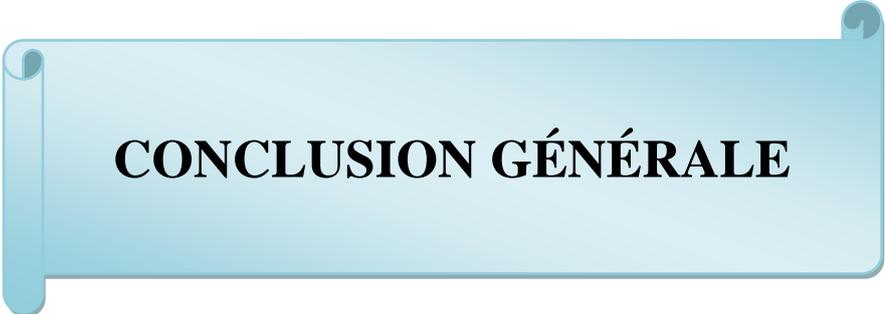
A cette brèche de solution esquissée par cette équipe de gendarmerie, s'ajoute l'effort fourni par les différentes autorités administratives qui passent dans la région de l'Ouest et plus précisément à la tête du département du Haut-Nkam. Sans toutefois oublier les multiples commissions du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD),¹⁵⁷ dont les décisions rendues sont légères pour repousser concrètement la crise. L'attitude de certains agents de l'administration qui profitent de la situation de crise entre les deux communautés pour se remplir les poches au près de certaines élites de la localité qui violent les territoires pour la conquête des zones d'influences politiques. Malgré les multiples descentes qui font de l'Etat un sapeur Pompier dans l'affaire Bayon, il n'en demeure pas moins que ce dernier à une lourde responsabilité dans la pérennisation des hostilités entre la population. En effet, la création d'une chefferie Fomessa II à Bayon, alors que son ressort territorial se trouve à ailleurs, sur la route Banwa-Bankondji, à 12 Km de Bayon était une erreur grave de la part de l'Etat. Quant on sait que les autochtones Mbo de Bayon étaient les seuls à détenir le droit coutumier sur le territoire Bayon et que les ressortissants de la communauté Bamiléké Banwa-Fomessa II qui y vive n'ont que le droit de résidence.

En outre, une autre responsabilité de l'Etat dans ce litige c'est son initiative de créer les unités administratives et les délimiter dans les bureaux

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ APJA, Arrêté n° 00003666/L/MINATD/ SG/DOT du 25 Août 2015 et qui fait mention du village Bayon comme chefferie de 3^e degré dans le groupement Kékem, arrondissement de Kékem.

sans une étude préalable sur le terrain. C'est le cas par exemple du dégât survenu en 94 avec le détachement du district de Banwa de l'arrondissement de Kékem où les élites Banwa ont trompé l'Etat en glissant dans la liste des villages un nom fantôme Bayon-Fomessa II. En clair l'Etat pour mettre définitivement fin à ce litige doit se servir des liens ou certains faits historiques qui ont influencé le passé des deux communautés.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude consacrée à la division administrative et les communautés locales au Cameroun, il était question de comprendre comment le processus de fragmentation du territoire national en plusieurs circonscriptions administratives a influencé la vie des communautés locales au Cameroun en général et celle des Mbo de Bayon en particulier, dans la localité de Kékem.

Il ressort qu'avant la conférence de Berlin 1884-1885 qui a mis fin à la période précoloniale et a légitimé la balkanisation de l'Afrique en plusieurs zones d'influences coloniales entre les puissances occidentales, les peuples africains en général et au Cameroun en particulier étaient encore en perpétuel déplacement. La région de Kékem, appelée le "pays" Mbo de Bayon précolonial, l'un des compartiments géographique de la plaine des Mbo, qui s'allonge de la rive gauche du Nkam jusqu'aux rebords Sud-Est du plateau Bamiléké, était parsemée des potentialités naturelles énormes favorable à l'existence humaine. C'est donc cet environnement géographique constitué de la présence des points d'eau riches en ressources aquatiques et variées, la forêt dense et giboyeuse, un sol fertile et la présence d'un climat équatorial propice à la vie, qui va servir de facteur attractif à un centrifuge migratoire Mbo en provenance de Bakossi et de Mbouroukou qui y vont s'installer au XVIIIe siècle. Sous l'égide du patriarche Songoh où l'un des 5 fils le nommé Djuin Songoh va fonder la communauté Mbo de Bayon.

Pendant cette période précoloniale, les Bayon ont mis sur pied les institutions politiques, économiques et socioculturelles à connotation traditionnelle pour transformer leur territoire, l'organiser et faciliter sa gestion ou son administration. Cependant, contrairement à leurs voisins Bamiléké qui ont fait preuve des sociétés à chefferies ou centralisées, les Mbo de Bayon, comme toute communauté Bantou de la côte forestière, se sont organisés sous la base des sociétés segmentaires ou claniques. Ce qui signifie qu'avant la prise en possession du Cameroun par les Allemands, les Bayon étaient maîtres de

construction d'une véritable entité géopolitique dans la partie méridionale orientale des rebords du plateau Bamiléké.

Cependant, le phénomène colonial s'est, dès son avènement, révélé comme un péril pour ces sociétés traditionnelles en général et la communauté Bayon en particulier. Même si les Bayon ont résisté au vent des mutations politiques et administratives sous le règne des Allemands, les bouleversements imposés pendant le processus de transformation et réorganisation du territoire en plusieurs circonscriptions administratives par les français, allait impacter négativement la vie de cette communauté. Dans la mesure où celle-ci s'est révélée par son refus de dépendre de la subdivision de Bafang conformément au décret de 1927, aux yeux des autorités coloniales françaises comme un peuple « frondeur » à déstabiliser. Pour y parvenir, elles trouvèrent une formule maline qui lui avait été réussie en Asie et qui constitua à dresser les peuples l'un contre les autres : en regroupant les communautés ethniques différentes au sein d'une même unité administrative ou en dispersant les clans appartenant à une même communauté tribale dans les unités administratives différentes. Ceci dans l'intention de leurs disperser et de fragiliser la conscience collective entre eux avec la politique de « diviser pour mieux régner ».

Par ailleurs, à côté de ces premières pratiques coloniales traumatisantes et destabilisatrices, il faut ajouter également le drame issu d'expropriation d'une bonne partie des Bayon sur leur territoire, de la rive gauche du Nkam pour la rive droite. L'octroi des terres Bayon aux communautés Bamiléké voisines par l'administration coloniale malgré la contestation d'une poignée de familles rescapées de la déportation de 1928 à 1933. En plus la création sur le territoire Bayon réduit dans le contexte de la guerre d'indépendance au Cameroun français de (1957-1970) une chefferie allogène Bamiléké Banwa de Fomessa II à côté d'une chefferie autochtone Mbo de Bayon. Ceci pour faciliter un climat

de tention et de rivalité entre les deux communautés qui s'acceptèrent difficilement.

Nonobstant, un leurre d'espoir de paix qui s'est manifesté dans l'interaction de ces deux communautés, aux aires culturelles différentes pendant les trois premières décennies au Cameroun postcolonial. Le décret administratif de 1992 s'est pointé à travers ses conséquences comme le début d'une série de peines pour les Bayon. L'organisation territoriale au Cameroun indépendant est une superposition sur les bases du découpage administratif construites pendant la période coloniale. Cependant, les élites politiques du Cameroun vont récupérer le processus de création et de délimitation des unités administratives, jadis utilisé par l'administration coloniale française dans certaines circonstances comme une stratégie d'affaiblissement des communautés locales, pour en faire un instrument de conquête des zones d'influences politiques. C'est pourquoi les élites Banwa à la quête d'un district vont piéger les autorités, en infiltrant un village fictif au nom de Bayon-Fomesa II sur la liste des villages et groupements qui allait dépendre du ressort territorial dudit district conformément au décret de 1994. Les incompréhensions issues de l'interprétation de l'arrêté de 1994 ont donné naissance à une situation conflictuelle qui tire son fondement d'une part de la volonté des ressortissants Fomesa II résidant à Bayon de rattacher Bayon au district de Banwa érigé en arrondissement en 2008. Et d'autre part, la détermination des autochtones Bayon de demeurer dans l'arrondissement de Kékem. Cet antagonisme entre les deux communautés fait de Bayon un sujet de conflit foncier, territorial et ethnique entre ces communautés en même temps une pomme de discorde entre les arrondissements de Kékem et Banwa.

L'Etat Camerounais doit cesser de faire le mimétisme en rompant de se référer toujours aux critères utilisés par les autorités coloniales pour créer et délimiter les unités administratives. Il doit cesser également de morceler le territoire national sur les papiers dans les bureaux sans l'envoi sur le terrain

d'une commission pour l'étude de faisabilité. Car les zones de vives rivalités entre les Communautés ethnique servent parfois de poches de révoltes qui peuvent aboutir à la destabilisation d'un pays



ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté n° 911 du 26 novembre 1927 consacrant la répartition des Mbos dans les trois (03) unités administratives. En rattachant tous les Mbo de la rive gauche du Nkam dans la subdivision de Bafang (Région Bamiléké)

N° 181. 15 déc. 1927	JOURNAL OFFICIEL DU CAMEROUN	509
<p>Sur la proposition du chef des services des chemins de fer et des services généraux de la Direction ; Le conseil d'administration entendu ;</p>		
<p>ARRÊTÉ :</p>		
<p>Article premier. — Une somme de deux cent vingt trois mille francs (223.000 fr.) sera prélevée sur le fonds de renouvellement des chemins de fer et allouée en crédit au budget annexe de l'exploitation.</p>		
<p>1°) 170.000 fr. pour les travaux du pont de N'lobé ; 2°) 53.000 fr. pour l'installation d'une voie de garage à Lam.</p>		
<p>Art. 2. — Le chef du service des finances et du matériel, le trésorier-payeur et le chef du service des chemins de fer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.</p>		
<p>Yaoundé, le 26 novembre 1927.</p>		
<p>MARCHAND</p>		
<p>ARRÊTÉ approuvant le projet de budget de la chambre de commerce pour l'année 1928 (1^{er} janvier 1928 — 1^{er} janvier 1929)</p>		
<p>LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — AU CAMEROUN OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.</p>		
<p>Vu les décrets des 21 mars 1924, déterminant les attributions du Commissaire de la République Française au Cameroun ;</p>		
<p>Vu l'arrêté du 11 mars 1926 instituant à Douala une chambre consultative du Cameroun et de l'Industrie énie ;</p>		
<p>Vu le décret du 15 décembre 1926 autorisant le Commissaire de la République à donner la personnalité civile aux chambres consultatives de commerce, et à fixer leur régime administratif et financier ;</p>		
<p>Vu l'arrêté du 26 février 1926 donnant à la chambre consultative le nom de chambre de commerce ;</p>		
<p>Vu l'arrêté du 28 août 1927, fixant le régime administratif et financier de la chambre de commerce de Douala, et notamment l'article 11 ;</p>		
<p>Vu le procès-verbal de la séance tenue par la chambre de commerce le 10 octobre 1927 ;</p>		
<p>Et les motifs d'administration entendus ;</p>		
<p>ARRÊTÉ :</p>		
<p>Article premier. — Est approuvé et rendu exécutoire le budget de la chambre de commerce de Douala pour l'année 1928, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 913.000 francs.</p>		
<p>Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.</p>		
<p>Douala, le 26 novembre 1927</p>		
<p>MARCHAND</p>		
<p>ARRÊTÉ modifiant l'organisation territoriale du Cameroun</p>		
<p>LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CAMEROUN OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.</p>		
<p>Vu les décrets des 23 mars 1924 et 21 février 1925, déterminant les attributions du Commissaire de la République dans les territoires du Cameroun ;</p>		
<p>Vu l'arrêté du 24 mars 1916, organisant les circonscriptions territoriales du Cameroun ;</p>		
<p>Vu l'arrêté du 13 juillet 1921, créant la circonscription de Yaoundé ; Vu l'arrêté du 16 janvier 1926, créant la circonscription de Mbanga ; Vu l'article 405 du décret (n° 10.417) portant sur les circonscriptions de Douala et de Loume ; Vu l'arrêté du 26 octobre 1927, modifiant les limites respectives de toutes circonscriptions ; Et les motifs d'administration entendus ;</p>		
<p>ARRÊTÉ :</p>		
<p>Article premier. — L'organisation territoriale du Cameroun est modifiée à partir du 1^{er} janvier 1928 par la suppression des circonscriptions de Lomié et de Doumé et par la création corrélatrice des circonscriptions de Nkongsamba, de Bafia, d'Abong-Mbang, de Bertoua et Yaoundé.</p>		
<p>Les circonscriptions anciennes affectées par cette modification et les circonscriptions nouvelles seront à partir de cette date définies de la façon suivante. —</p>		
<p>Art. 2. — Circonscription de Nkongsamba. La circonscription de Nkongsamba englobe la circonscription de Mbanga et la subdivision de Nkongsamba. La limite nord-est est fixée par la rivière Nkam jusqu'à son confluent avec la rivière Myou, puis par la rivière Myou jusqu'à sa source.</p>		
<p>Le chef-lieu de la circonscription est fixé à Nkongsamba. Les deux subdivisions de Nkongsamba et de Mbanga sont maintenues.</p>		
<p>Art. 3. — Circonscription de Dschang. La circonscription de Dschang est maintenue telle quelle, moins la subdivision de Nkongsamba. La frontière des deux circonscriptions est fixée à l'article 2.</p>		
<p>Art. 4. — Circonscription de Bafia. La circonscription de Bafia comprend les trois subdivisions actuelles de Bafia, de Ndikinimeki et de Yoko.</p>		
<p>Toutefois la subdivision de Ndikinimeki est amputée des régions Mbanga, Bandem et Banen sud-ouest qui sont maintenues à la circonscription de Yabassi. Un acte ultérieur fixera les frontières précises de la circonscription d'après les repères ci-dessus indiqués.</p>		
<p>La circonscription a pour chef-lieu Bafia. Les trois subdivisions de Bafia, de Ndikinimeki et de Yoko sont maintenues.</p>		
<p>Art. 5. — Circonscription de Yaoundé. La circonscription de Yaoundé est maintenue telle quelle, moins les subdivisions de Bafia et de Yoko.</p>		
<p>Art. 6. — Circonscription de Yabassi. La circonscription de Yabassi est maintenue avec les seuls territoires de la subdivision de Yabassi, augmentés des régions cédées par la subdivision de Ndikinimeki, ainsi qu'il est dit à l'article 4.</p>		
<p>Art. 7. — Circonscription d'Abong-Mbang. La circonscription d'Abong-Mbang comprend les subdivisions de Lomié et d'Abong-Mbang, plus une partie de la subdivision de Doumé.</p>		
<p>Les territoires de Doumé rattachés à la circonscription d'Abong-Mbang sont les cantons Makas du centre et Mvangs. La frontière avec la circonscription de Bertoua sera tracée définitivement dans un acte ultérieur.</p>		
<p>La circonscription dont le chef-lieu est fixé à Abong-Mbang comprend trois subdivisions: Abong-Mbang, Lomié et Doumé.</p>		

La subdivision d'Abong-Mbang est maintenue avec les limites qui lui étaient propres antérieurement à l'arrêté susvisé du 26 octobre 1927 qui est rapporté.

La subdivision de Lomié ne subit aucune modification territoriale.

La subdivision de Doumé comprend les territoires situés sur la rive droite du Nyong et qui ne sont pas rattachés à la circonscription de Bertoua.

Art. 8. — Circonscription de Bertoua

La circonscription de Bertoua comprend les deux subdivisions de Deng-Deng et de Batouri, plus une partie de la subdivision de Doumé.

Les territoires de la subdivision de Doumé rattachés à la circonscription de Bertoua sont les cantons Bakoums, Makas du nord, Bamvelés Ossaks, et Bayas.

La circonscription dont le chef-lieu sera fixé à Bertoua comprend trois subdivisions: Bertoua, Batouri et Deng-Deng.

La subdivision de Bertoua comprend les territoires de la subdivision de Doumé rattachés à la circonscription, à l'exception toutefois du canton Medjimés.

La subdivision de Batouri est maintenue avec son territoire actuel, auquel on adjoint toutefois le canton Medjimés, précédemment compris dans l'ancienne subdivision de Doumé

La subdivision de Deng-Deng est maintenue telle quelle; un acte ultérieur pourra cependant modifier les territoires respectifs des subdivisions de Deng-Deng et de Bertoua.

Art. 9. — Circonscription de Yokadouma

La circonscription de Yokadouma comprend les deux subdivisions actuelles de Yokadouma et de Mouloundou, sans rectification de frontières

Des modifications pourront toutefois être apportées ultérieurement aux présentes limites.

Le chef-lieu de la circonscription est fixé à Yokadouma. Les deux subdivisions actuelles sont maintenues.

Art. 10. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Douala, le 26 novembre 1927.

MARCHAND.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 5 octobre 1926 sur l'impôt des patentes.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN

OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du Commissaire de la République Française dans les Territoires du Cameroun;

Vu le décret du 30 décembre 1919 sur le régime financier des colonies;

Vu l'arrêté du 23 août 1919 et tous actes modificatifs subséquents sur les patentes et licences;

Vu l'arrêté du 16 février 1927 complétant l'arrêté du 5 octobre 1926 modifiant les tableaux A, B, C, des patentes;

Le conseil d'administration entendu;

ARRÊTE :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 16 février 1927 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Tableau B. — Patentes de "traite"

5^e CLASSE.

Tout commerçant ambulant ne transportant pas plus de dix charges, celles-ci ne comportant que des produits du crû (natron, peaux, tissus indigènes, cire, noix de kola etc...) à l'intérieur des circonscriptions de N'Gaoundéré, Garoua, et Maroua..... 100 fr.
(Avec augmentation de 5 frs. par charge supplémentaire).

Art. 2. — Le présent arrêté qui aura son effet pour compter du 1^{er} janvier 1928 sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 26 novembre 1927.

MARCHAND

ARRÊTÉ modifiant l'article 50 de l'arrêté du 5 octobre 1926.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN

OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du Commissaire de la République Française dans les Territoires du Cameroun.

Vu le mandat sur le Cameroun confirmé à la France par la société des nations en date du 20 juillet 1922.

Vu le décret du 29 décembre 1922 modifié le 11 août 1923, reorganisant la justice française dans les Territoires du Cameroun;

Vu le décret du 22 mai 1924 rendant exécutoires dans les Territoires du Cameroun placés sous mandat de la France les lois et décrets promulgués en A.E.F. antérieurement au 1^{er} janvier 1924.

Vu le décret du 29 septembre 1920 instituant un mode de constatation écrite des conventions passées entre indigènes en Afrique Equatoriale Française;

Vu l'article 74 du décret du 30 décembre 1917 sur le régime financier des colonies;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1920 rendant applicable au Cameroun à partir du 1^{er} janvier 1920 la taxe timbre enregistrement instituée dans la colonie du Congo français par le décret du 1^{er} juin 1903;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1921 modifié par l'arrêté du 1^{er} juin 1923 fixant les droits d'enregistrement à percevoir dans les Territoires du Cameroun et d terminant les conditions de leur perception;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1926 instituant au Cameroun un impôt du timbre et modifiant les droits d'enregistrement;

Le conseil d'Administration entendu;

Sous réserve de l'approbation ministérielle;

ARRÊTE

Article premier. Les droits fixés au titre III chapitre X — paragraphe II, 1^{er} et 2^e catégories-Art. 50 de l'arrêté du 5 octobre 1926 instituant au Cameroun un impôt du timbre et modifiant les droits d'enregistrement sont modifiés comme suit :

Première catégorie. — 1^o) Le droit fixe auquel sont assujettis les jugements et sentences des tribunaux, les décisions du conseil du contentieux administratif non soumis aux droits proportionnels et les jugements rendus en matière pénale est porté à 60 frs.

2^o) le droit fixe auquel sont assujettis les actes des notaires, des commissaires priseurs ou de ceux qui en remplissent les fonctions est porté à 20 frs.

Deuxième catégorie. — Le droit par rôle d'expédition est porté à deux francs.

Le reste sans changement.

Art. 2. — Sont et demeureront abrogées, toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Annexe 2 : Rapport de tournée effectuée en août 1953 par Monsieur Francois Oraboma, chef de la subdivision de Bafang dans les chefferies Mbo de la plaine

CAMEROUN FRANCAIS.
-:-
REGION BANILÉKÉ.
-:-
SUBDIVISION DE BAFANG.
-:-
8794

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité.

R A P P O R T

de tournée effectuée en Août 1953
Par Monsieur François ORABOMA, Chef
de la Subdivision de B A F A N G.-

PERSONNEL: M.M. ORABOMA
NJINE Michel, Conseiller à l'ATCAM et Commis des
Services Civils en service à Bafang.
HAPPE Samuel, Commis des Services Civils à Bafang.
EBONWIE François, Contrôleur des Eaux et Forêts en
service à Nkongsamba.

OBJET DE LA TOURNÉE.

- 1°) Nomination du Chef de MBOËBO.
- 2°) Visite de la forêt classée METCHIE-NGOUM.
- 3°) Prise de contact par le Chef de Subdivision avec les
chefferies du Sud (Mboébo - Foyentcha - Balenbo - Fondjomoko - Kekem
etc...) et examen des litiges fonciers.

ITINÉRAIRE.

Départ -	Lundi 3 Août	- Etape Bafang-Mboébo
	4 "	- Journée à Mboébo
	5 "	- Etape Mboébo-Foyentcha
	6 "	- Foyentcha-Balenbo
	7 "	- Balenbo-Fondjomoko-Fonkouanken.
	8 "	- Fonkouanken-Bapoungue.
	9 "	- Bapoungue-Kekem.
	10 "	- Journée à Kekem.
	11 "	- Journée à Kekem.
	12 "	- Retour à Bafang.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Nouveau venu dans la Subdivision et en pays Baniléké cette tournée constituait notre première prise de contact avec les populations. Ce contact a été pris largement avec les chefferies de race Mbo (Mboébo - Foyentcha - Kekem) celles de race Baniléké rameau Bangwa (Fomassa I, II, Foyavé - Fonti, Fombélé, Fontsi, Bapoungue) et en outre celles de Fonkouanken et de Fondjomoko.

La Subdivision de Bafang compte 48 chefferies et 84.000 habitants. Il a été visité ou pris contact avec 13 chefferies représentant environ 8.000 habitants.

Les buts généraux de cette tournée étaient de procéder à une nomination de chef dans le village Nbo de Mboébo, de visiter la forêt classée de METCHIE-NGOUM et c'est ce qui explique la présence à

- 2 -

côtés du Contrôleur des Eaux et Forêts M. MBONQUE, et enfin de prendre connaissance et examiner sur place les affaires de contestations de terrains et de limites.

En ce qui concerne la désignation du chef Mbo, les difficultés qui risquaient de se présenter ont été résolues au mieux, et l'affaire est définitivement réglée.

On ne peut pas en dire autant des problèmes inhérents à la forêt classée Metchié-Ngoua, pour laquelle les autochtones ont refusé et refusent de reconnaître et respecter l'arrêté de classement. Il s'agissait en effet ici de faire respecter les limites de cette forêt par les ressortissants des chefferies Mbo et mettre un terme au défrichement en zone protégée. Malgré les efforts de propagande mis en œuvre tant par nous mêmes que par ceux qui nous accompagnaient, le but n'a pas été atteint. Toutefois nous avons pu au cours des consultations populaires avoir une idée sur l'importance et la gravité du problème ainsi que sur les moyens à employer pour le résoudre.

Les contestations de terrains entre particuliers et entre chefferies ont été simplement examinées sur place. Nous avons tenté de trouver une solution pour celles risquant de troubler à brève échéance l'ordre public, mais nous le répétons notre visite sur place avait surtout un but d'information. Ces contestations trouvent leur origine dans le courant naturel d'expansion démographique des Familles sur la Subdivision voisine de Mkongssamba et il serait puéril de penser que l'on puisse l'entrayer et faire taire les querelles avec les faibles moyens dont dispose un Chef de Subdivision. D'ailleurs rien ne prouve que la meilleure solution soit de figer les populations intéressées dans leurs limites territoriales les coutumières, naturelles ou conventionnelles.

Les solutions à trouver et à mettre en place dépassent le cadre de la Subdivision et les pouvoirs de son Chef. Le rôle de ce dernier semble devoir être en premier lieu de préserver la paix publique en attendant de prévenir les échecs qui se produisent inévitablement et d'autre part à suggérer à l'autorité supérieure les moyens appropriés pour régulariser et discipliner le courant naturel d'expansion démographique. Tel a été le but de cette première tournée.

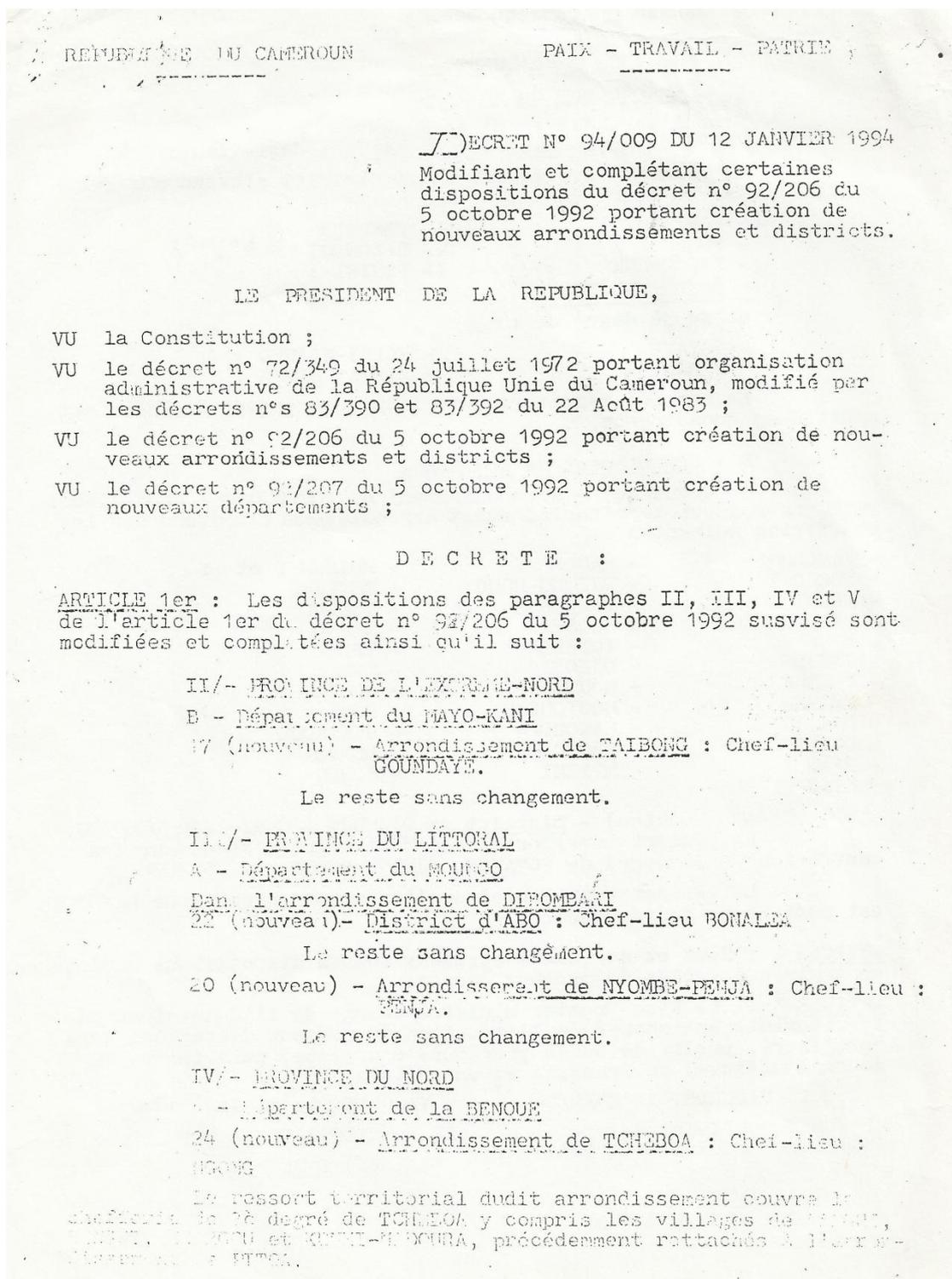
Nous avons naturellement pris connaissance de tous les rapports de tournée antérieurs qui ont pu être conservés aux archives et nous rendons volontiers hommage à l'esprit de clairvoyance et de synthèse dont ont fait preuve deux de nos prédécesseurs:

M. BAYRAUD Chef de Subdivision en 1936 - 1940.
M. DEBARLAT, Adjoint au Chef de Subdivision 1950 - 1952.

o
o

Source : archive privée, Jean Abem

Annexe 3: Décret n°94/009 du 12 janvier 1994 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°92/206 du 05 octobre 1992 portant création de nouveaux arrondissements et districts.



Le ressort territorial des arrondissements de ...
de PITOA est modifié en conséquence.

V/- PROVINCE DE L'OUEST

A - Département du HAUT-NKAM

Dans l'arrondissement de KEKEM

28 (nouveau) - District de BANWA : Chef-lieu : BANWA

Le ressort territorial dudit district s'étend sur les
chefferies de 2^e degré de :

- FONTI	- FOMBELE
- FOMESSA I	X - BAKONDI
V - BAPOUNGUE	- FOTSI
- BAYON-FOMESSA	

et de 3^e degré de :

- FOCYAVE	- FOTSI-HAJUBO
- BAMELECK	- BANWA CENTRE

Le ressort territorial de l'arrondissement de KEKEM est
modifié en conséquence.

B - Département de KOUNG-KHI

31 (nouveau) - Arrondissement de POUFOUGNE : Chef-lieu :

PETE. Le ressort territorial dudit arrondissement s'étend sur les
chefferies suivantes :

- FANLENG	- MAGOM	- MBIENG I et II
- MBOUC I	- DJIOMG-HOUO	- TSELENG
- MBENTUM	- TSHEGHEM	- TOKOUC
- MVEULE-DI	- KATSELA	- KANGO
- PETE	- TOTSELA	- TSE
- TESSE	- INIOPA	- YOM
- TSEBHA	- MOUVE	- LEMIA
- ENGBEM	- HOUFOUC	- HOUA
- DJA	- KAKOUC	- SEKAKOUC
- DJIOGUE	- MBOUC II	- LEMGO
- HAA	- MTEKI	- SOUNG
- KING-PL		

32 (nouveau) - District de DJEMBEM : Chef-lieu DJEMBEM.

Le ressort territorial dudit district s'étend sur les
chefferies de 3^e degré de FOMAYUM, DJESSE-MVEULE et LONEGON.

Le ressort territorial de l'ex-arrondissement de BANDJOUN
est modifié en conséquence.

ARTICLE 2 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures
contraires à celles du présent décret.

ARTICLE 3 : Le Vice-Premier Ministre chargé de l'Administration
Territoriale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au
Journal officiel en français et en anglais.

P.C.C.C. YACUNDE, le 24/2/94

YACUNDE, le 12 JAN. 1994

Le Chef de Division des Affaires Juridiques et Contentieuses,
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(é) PAUL RIVA

NGOLE Philip NGWASE

Annexe 4 : Lettre du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, confirmant la situation de Bayon dans le ressort territoriale de l'arrondissement de Kekem

<p>T.B.- REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie</p> <p>MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION</p> <p>DIRECTION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE</p> <p>SOUS-DIRECTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE</p> <p>00 2383 N° _____</p> <p>Yaoundé, le _____</p> <p>2004</p> <p>Réf : V/L n° 24/L/F33/SP du 08 avril 2004</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland</p> <p>MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION AND DECENTRALIZATION</p> <p>L/MINATD/DO/SDOA/SCA</p> <p>2004</p> <p>Le Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation The Minister of State in charge of Territorial Administration and Decentralization</p> <p>A Monsieur le Préfet du Département du Haut-Nkam</p> <p><u>BAFANG</u></p> <p>S/C de Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ouest</p> <p><u>BAFOUSSAM</u></p>
---	---

PREFECTURE DE BAFANG

Secrétariat Particulier

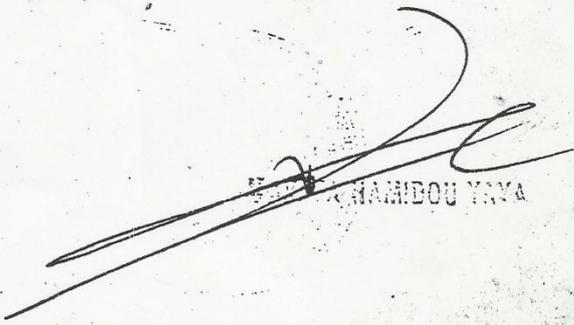
Courrier entré le 03 SEP. 2004

Enregistré le 03 SEP. 2004

Objet : Situation de la localité de Bayon (Haut-Nkam).

Comme suite à votre lettre susmentionnée relative à l'affaire rappelée en objet,

J'ai l'honneur de vous demander, en ce qui concerne l'appartenance de la localité de Bayon, de vous en tenir à l'arrêté préfectoral n°079/AB/F33/BAE/2 du 22 février 1994 très explicite et sans équivoque sur ce problème./-



NAMBOU YAYA

Source : archive privée, Jean Abem

Annexe 5: décret n°00003666/MINATD/SG/DOT confirmant la situation du village Bayon comme chefferie de 3^{ème} degré dans le groupement Kékem, arrondissement de Kékem département du Haut-Nkam.

ET DE LA DECENTRALISATION
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DU TERRITOIRE

AND DECENTRALIZATION
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF TERRITORIAL
ORGANIZATION

00003666
N° /MINATD/SG/DOT

Yaoundé, le 25 AOUT 2015

PREFECTURE DE BAFANG
N° 00003666
10 OCT 2015
5399

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**
Yaoundé

A Monsieur le Préfet du Département du Haut-Nkam
Bafang

Objet : recensement des Chefferies de 3^{ème} degré.

Suite à l'opération relative à l'objet visé en marge,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la liste officielle des Chefferies traditionnelles de troisième degré de votre circonscription administrative. Le Département du Haut-Nkam compte deux cent soixante-dix (270) collectivités de cet ordre, réparties ainsi qu'il suit :

▪ Arrondissement de Bafang	:	28
▪ Arrondissement de Bakou	:	34
▪ Arrondissement de Bana	:	72
▪ Arrondissement de Bandja	:	52
▪ Arrondissement de Banka	:	39
▪ Arrondissement de Barwa	:	18
▪ Arrondissement de Kékem	:	27. /-

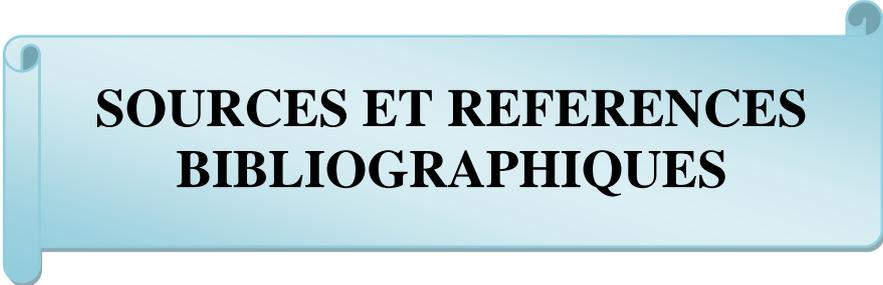
P.J. : 01.

Copie : Gouv/R/Ouest.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
RÉPUBLIQUE D'OMBOU
PAIX - STABILITÉ - PROSPÉRIÉ
PEACE - STABILITY - PROSPERITY
LE MINISTRE

Emmanuel SADI

Source : archive privée, Jean Abem



**SOURCES ET REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

I- SOURCES PRIMAIRES

A- Documents d'archives

Archives Nationale de Yaoundé

A.N.Y, A.P.A/11744. Bafang (subdivision de). Bamiléké. Rapport annuels 1949-1951.

A.N.Y., APA 11634/D, Circonscription de Nkongsamba, rapport de tournée, 1933.

A.N.Y., APA 11807/D. Subdivision de Bafang, rapport annuel 1954.

Archives Régionales de l'Ouest

1AC 296/O, Bafang (subdivision de), Administration 1953-1956. Activités sociopolitiques et administratives dans la subdivision de Bafang (projet-crétation-poste administratif de Kékem).

ARO, 1AC 262/O, Aménagement plaine des Mbos, Rapport statistique sur la Ménoua en faveur de la route plaine des Mbos fait par M. Zébazé Simon, député fédéral avec la collaboration de certains transporteurs et commerçants dudit département, s.d.

ARO, 1AC 270/O, Affaire Kékem-Bapoungué, 1957-1958.

ARO, 276 AA/O, Litiges frontaliers, procès verbaux de délimitation, 1971.

Archives privées

Decrêt n°00003666/MINATD/SG/DOT confirmant la situation du village Bayon comme chefferie de 3ème degré dans le groupement Kékem, arrondissement de Kékem département du Haut-Nkam.

Décret n°94/009 du 12 janvier 1994 modifiant et completant certaines dispositions du décret n°92 /206 du 05 octobre 1992 portant création de nouveaux arrodissements et districts.

Lettre du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation,
rattachant Bayon du ressort territoriale de l'arrondissement de Kekem

Rapport de tournée effectuée en août 1953 par Monsieur Francois Oraboma,
chef de la subdivision de Bafang

B- Sources orales

Noms et prenomms	Ages	Profession	Lieu et date de l'entretien
Abem Jean	64 ans	Chef du village Bayon	Kékem, 31 décembre 2014
Akoké A. Xavier	30 ans	Etudiant en géographie	Yaoundé, 10 février 2016
Boutadji Raphael	60 ans	Cultivateur	Moumée, 02 juin 2015
Djourné Richard	71 ans	Chef du village Ngom-Zouk	K ékem, 21 août 2015
Egnégué Michel	70 ans	Cultivateur	Mboébo, 05 Avril 2015
Egnégué Thomas	50 ans	Ingénieur agronome	Mboébo, 20 Mars 2016
Ekouma André	75 ans	Ancien adjoint au maire de la commune de Kékem	Kékem, 31 décembre 2014
Elanga Laurent	65 ans	Enseignant retraité	Mboébo, 05 Avril 2015
Enoné Jean	65 ans	Cultivateur	Bouagong, 04 avril 2015
Eph Epana Victor	80 ans	Ancien adjoint au maire de la commune de Kékem	Kékem, 02 janvier 2015
Eph N. Joachim	34 ans	Enseignant d'Histoire	Douala, 23 mars 2015
Fodjeu Jean Marie	60 ans	Infirmier retraité	Moumée, 15 juin 2015
Fondong Maya Jeanvier	74 ans	Chef supérieur du groupement Kékem	Kékem, 31 décembre 2014

Kweleko Gérard Magella	64 ans	Employé de Bureau et Chef du secrétariat particulier de la sous- préfecture de Kékem	Kékem, 21 janvier 2014
Lako Génévère	67 ans	Infirmière	Kékem, 15 mai 2015
Lapé P.	52 ans	Enseignant en géographie	Bafang, 20 mars 2015
Méli Jean	59 ans	Ancien Secrétaire d'administration et adjoint d'arrondissement de Kékem	Kékem, 20 janvier 2015.
Ming Nzeming Hans Th.	64 ans	Instituteur retraité, agriculteur	Fondjomoko, 22 janvier 2015
Mouazock Julienne	80 ans	Cultivatrice	Mboébo, 10 juillet 2015
Ndogo Pierre	40 ans	Cultivateur	Bouagong, 04 avril 2015
Ngop Thérèse	65 ans	Cultivatrice	Mboébo, 05 septembre 2015
Ngoula Vincent	62 ans	Historien-géographe	Yaoundé, 05 juillet 2015
Ngoupa Louis	90 ans	Cultivateur	Mboébo, 10 octobre 2015
Siwé Louis	72 ans	Cultivateur	Kékem, 10 avril 2015
Tadjounteu Boniface	73 ans	Infirmier retraité, ancien maire de la commune de Kékem	Kékem, 24 décembre 2014.
Zouck F. Vivian	33 ans	Enseignant d'histoire	Bafoussam 06 décembre 2014

II- LES SOURCES SECONDAIRES

A- Ouvrages publiés

Abwa D., *Commissaires et Hauts- Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 2000.

- Cameroun : *Histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, CLE, 2010.

Amselle J. -L., M'Bokolo E. (Dir.), *au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, la découverte, 1985.

Barbier J.-C. *et al*, *migration et développement : la région du Moungo au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1983.

Barbier J.-C. Champaud J., *Manjo et le Moungo central.introduction à une étude de l'imigration*, Yaoundé, ISH, 1980.

Chaffard G., *De la rébellion dans le bamiléké*, Paris, l'Harmatan, 2008.

Carnets secrets de la décolonisation, Tome I et II, Paris, Calmann-Lévy, 1967

Mbock C. G. (S.la dir. de), *les conflits ethniques au Cameroun. Quelles sources, quelles solutions ?*, Yaoundé, édi saagraph, 2000.

Département d'histoire de l'Université de youndé I, *Guide méthodologique pour la redaction des thèses, mémoires, ouvrages, et articles*, Yaoundé, CEPER S.A., janvier 2006

Dongmo J.-L., *Le dynamisme Bamiléké. La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, CEPER.

Dugast I., *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Dakar ; IFAN, 1949.

Ejedepang-kogé s., *A tradition of a people: Bakossi*, Yaoundé, SOPECAM, 1986,

Eyongetah T., Brain R., *A history of Cameroon*, London, Longman, 1985.

Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I,
Normes de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses, Yaoundé,
Imprimerie Les Grandes Editions, janvier 2009.

Joseph R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.

Kange Ewané F., *Semence et moisson coloniales : un regard d'africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, CLE ,1986.

Kanguelieu Tchouaké M., *De la rébellion à l'Ouest Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme Camerounais*, Yaoundé, Siro, 2003.

Mveng E., *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985.

Ngho V. J., *Cameroun, 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

Ngoïe-Ngalla D., *Le retour des ethnies. Quel Etat pour l'Afrique ?*, Pierrefitte sur seine, éditions Bajag-Meri, 2003.

Owona A., *La naissance du Cameroun (1884-1914)*, Paris, L'Harmattant, 1996.

Suh Neba A., *Géographie moderne de la république du Cameroun*, 2^e édition, Camden New Jersey 08101, Etats-Unis, éditions Néba, 1991.

Zognong D. et Mouiche I. *Démocratisation et rivalités ethnique au Cameroun*, Yaoundé, CIREPE, 1999.

B- Thèses et mémoires

1- Thèses

Abwa D., “ “Commandement européen”- “Commandement indigène” au Cameroun sous administration française (1916-1960)”, thèse de doctorat d’Etat ès-Lettres en histoire, Université de Yaoundé I, février 1994.

Bah T. M., “ Guerre, pouvoir et société dans l’Afrique précoloniale (entre le Lac Tchad et la côte du Cameroun)”, Thèse de doctorat d’Etat ès-Lettres, université de paris I, Panthéon-Sorbaoundéonne, 1985.

Dikoumè A. Fr., “Les travaux publics au Cameroun sous- l’administration française de 1922 à 1960 : mutation économiques et sociales”, thèse de doctorat d’Etat en histoire, université de yaoundé I, année académique 2005-2006.

Dong Mougol G. M., “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas de Mbangassina et Makénéne dans la région du Mban, de 1926 à nos jours”, thèse de doctorat/Ph.D en histoire, université de Yaoundé I, 2006.

Emog P., “Les pays Banen et Bafia de 1901 à 1945 : le poids de la colonisation (essai étude historique)”, thèse de doctorat 3^e cycle en histoire, université de Yaoundé, 1987.

Kanguelieu Tchouké M., “ La région du Moungo sous-régime français (1916-1960) : essor économique et social”, thèse de doctorat 3^e cycle en histoire, université de Yaoundé, 1990.

Mokam D., “Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961”, thèse de doctorat/Ph.D en histoire, université de Yaoundé I, 2005.

Ngadjui N., “La conception camerounaise de la nation”, thèse de doctorat 3^e cycle en science politique, université de Yaoundé, fvrier 1987.

Ngalamè Esambè L., “Bakossi and their neighbours: a Study of conflicts and cooperation from precolonial to 1976”, a dissertation for the degree of “doctorat de 3^e cycle”, The University of Yaounde I, 1995.

2- Mémoires

Agnassoué B. S., “ Colonisation et mutations sociaux chez les peuples de la plaine des Mbo : cas de Santchou (1910-1959)”, mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2005-200.

Alawadi.,” La destruction des chefferies traditionnelles dans le Nord-Cameroun. Pratiques hégémoniques et résistances populaires l’exemple des peuples des montagnes”, mémoire de maîtrise en sociologie politique, université de Yaoundé I, 2000.

Assoua N., “Production et commercialisation de la banane dans le Moundou. Essai d’analyse historique (1931-2000)”, mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2003-2004.

Awounfack Y., “ Les problèmes d’eau potable à Santchou : ville d’un bassin récepteur des eaux”, mémoire de DIPES II en géographie, université de Yaoundé I, 2005-2006.

Bouba B., “ La politique ethnique au Nord Cameroun : cas des Kirdi de la plaine du Diamaré (1916-1982)”, mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2004-2005.

Entieu Ch., “ La colonisation agricole périphérique en pays Bamiléké : le cas de la vallée du Nkam au Sud de Kékem”, mémoire de maîtrise en géographie, université de Yaoundé, octobre 1982.

Epoh Ngangué J., “ Naissance et évolution du maquis dans l’arrondissement de Kékem (Ouest-Cameroun), 1955-1971 : étude historique”, mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2003-2004.

- Essamkouen B., "L'agriculture dans l'arrondissement de Kékem et son impact sur le développement urbain", mémoire de DIPES II en géographie, université de Yaoundé I, 1998-1999.
- Essombmadjé P., "Agriculture de plantations et cultures virières dans l'arrondissement de Kékem", mémoire de DES en géographie, université de Yaoundé, mai 1979.
- Fomekong A., "La partition Franco-Britannique du Cameroun et son impact sur les populations des Bamboutos", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2006.
- Kimo Saké I. M., "La problématique du développement chez les Mbo de la région de Kékem (province de l'Ouest Cameroun)", mémoire de maîtrise en sociologie, université de Yaoundé I, 1998-1999.
- Kontchou Ngankam M., "La cohabitation intercommunautaire dans le département du Haut-Nkam : cas des Mbo et Bamiléké 1916-2009", mémoire de DIPES II en histoire, ENS Yaoundé I, 2011.
- Kougnoua H., "Les Mbo entre deux frontières : résistance à la division coloniale franco-britannique (1914-1945)", mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1996-1997.
- Kouosseu J., "Populations autochtones-populations allogènes et administration coloniale dans le Moungo sous-administration française 1916-1960", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé, 1988-1989.
- Ndifor Ewané D., "L'effort de guerre dans la région du Moungo (1939-1945)", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I 1997.
- Nsile J-R., "L'organisation territoriale du Cameroun sous protectorat allemand 1884-1914", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 1998.

Nzouk F. V., "Le développement des cultures vivrières dans l'arrondissement de Kékem : de la marginalisation à la révalorisation ; étude historique (1920-2008)", mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé I, 2011-2012.

Otabela J. G., "Les populations camerounaises et la politique coloniale française de discrimination : 1924-1957", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2007-2008.

Penda Kéba R., "L'économie au Cameroun français de 1922 à 1955. Le cas de la plaine du Moungo dans le littoral", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé, 1984.

Soppy Ngothy R. J. N., "Samuel Eboua (1923-2000). Biographie d'un homme multidimensionnel", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2004.

Soumbou J. J., "La mission Dugast et fixation de la frontière du Moungo 1916-1939", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2006-2007.

Tchinda Kenfo J., "Politique coloniale, émergence et gestion des conflits intercommunautaires à l'Ouest-Cameroun : la difficile cohabitation Bangang-Balatchi 1929-1962", mémoire de DEA en histoire, université de Yaoundé I, 2005-2006.

Tengué Ngomedjié E. C., "La mise en valeur du Moungo : impact environnemental (1985-1955)", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, Septembre 2000.

Yen Epoh P., "Biographie d'un homme politique camerounais originaire du Moungo : Jean Ekwabi Ewanè (1924-1996)", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2008-2009.

- ‘‘ Cohabitation ethnique et conscience nationale au Cameroun : cas du Moungo, Kékem et Santchou’’, mémoire de Master II en histoire, université de Yaoundé I, 2011.

III- ARTICLES ET JOURNAUX

A- Articles

- Coquery-Vidrovitch C., ‘‘Histoire et perception des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle’’ in *L’histoire et la perception des frontières en Afrique, Colloque international de Bamako (Mali), 2002*, PP. 39-54
- Dong Mognol G. M., ‘‘Resolution des Conflits Intercommunautaires Au Cameroun cas des litiges fonciers de Makénéne et Mbangassina’’ in *Boundaries and history in Africa: issues in conventional boundaries and ideological frontiers (festschrift in honour of Verkijika G. Fanso)*, Department of History, Faculty of Arts, Letters and Social Sciences, university of Yaounde I, 2011.
- Lamberton J., ‘‘Les Bamiléké dans le Cameroun d’aujourd’hui’’ in *Revue de Défense Nationale*, Paris, 16 année, mars 1960, PP. 161-177.
- Sah L., ‘‘Présence et activités allemandes au Cameroun dans la période de l’entre-deux-guerre (1924-1946)’’ in Kum’a Ndumbè III (Dir.), *L’Afrique et l’Allemagne de la colonisation à la coopération (1884-1986). Le cas du Cameroun*, Yaoundé, Africavenir, 1986.
- Temgoua A. P., ‘‘ Les conflits frontaliers entre les chefferies de l’Ouest-Cameroun’’ in *Boundaries and history in Africa: issues in conventional boundaries and ideological frontiers (festschrift in honour of Verkijika G. Fanso)*, Department of history, Faculty of Arts, Letters and Social Sciences, university of Yaounde I, 2011.

B- Journaux

- Le Moungo nouveau, n° 008, 22 août 2002.
- Journal officiel du Cameroun, n° 181, 15 décembre 1927
- Cameroon Tribune, n° 5247, 27 octobre 1992, n° 6022 ; 23 janvier 1996 ; n° 6024, 25 janvier 1996 ; n° 6025, 26 janvier 1996 ; n° 6026, 29 janvier 1996 ; n° 6029, 01 février 1996.
- Challenge Hebdo, n°39, 10-17 juillet et 1991 ; n° 069, 06 mai 1992.

C- Dictionnaire

- Dictionnaire *Larousse de poche*, Paris, Larousse, 2006.

D- Site internet

<http://Fr.wikipedia.Org/Wiki/Division-administrative>.consulté le 17 mai

2016



TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
RESUME.....	iii
ABSTRACT	iv
SOMMAIRE	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
I- CONTEXTE D’ETUDE.....	1
II- DEFINITION DES CONCEPTS.....	2
III- RAISONS DE CHOIX DU SUJET.....	4
IV- INTERET DU SUJET	5
V- CADRE SPATIO-TEMPOREL D’ETUDE.....	6
VI- REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE.....	8
VII- PROBLEMATIQUE.....	12
VIII- SOURCE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	12
IX- DIFFICULTES RENCONTREES	14
X- PLAN DU TRAVAIL.....	15
CHAPITRE I : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU PAYS MBO DE BAYON TRADITIONNEL	17
I- LE MILIEU GEOGRAPHIQUE DU PAYS MBO DE BAYON	17
A- Le relief et l’hydrographie	17
1- Le relief.....	17
2- L’hydrographie	19
B- Le climat et la végétation.....	22
1- Climat.....	22
2- Végétation.....	22
II- ORIGINE, ITINERAIRE MIGRATOIRE, ET LA MISE EN PLACE DES DIFFERENTS VILLAGES <i>MBO DE BAYON</i>	23

A- Origines et itinéraires migratoires	23
1- Origine et signification du mot « Mbo » et « Bayon ».....	23
2- Selon la tradition orale.....	25
3- Selon les sources écrites	27
B- La mise en place des différentes clans de la tribu <i>Mbo</i> de <i>Bayon</i>	29
CHAPITRE II : L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ MBO DE BAYON	
PRECOLONIAL ET SA SITUATION POLITICO-ADMINISTRATIVE SOUS	
LE RÈGNE DES ALLEMANDS	
31	
I- L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE DES MBO DE	
BAYON PRECOLONIAL.....	31
A- Organisation politique.....	31
1- Les différentes instances territoriales du pays.....	31
2- Les institutions politiques du pays Mbo de Bayon.....	32
B- Organisation sociale et culturelle.....	36
1- L'éducation.....	36
2- Le mariage chez les Mbo de Bayon	37
3- La religion chez les Mbo de Bayon	38
II- VIE ÉCONOMIQUE ET SITUATION ADMINISTRATIVE DES MBO	
DE BAYON SOUS LE RÈGNE DES ALLEMANDS	39
A- Les activités économiques	39
1- L'agriculture	39
2- La pêche et la chasse.....	40
3- L'artisanat	41
B- Les Mbo de Bayon sous le règne des Allemands	41
1- Les conséquences politique et administrative	41
2- Le district de Baré : une unité administrative à caractère homogène.....	43
CHAPITRE III: MUTATIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES AU	
CAMEROUN FRANÇAIS ET SES CONSÉQUENCES SUR LES MBO DE	
BAYON. (1927-1960).....	
45	

A- Cameroun, commissariat de la République française : un fruit principal des premières réformes politico-administratives.....	45
B- L'évolution politico-administrative au Cameroun français : du Commissariat de la République aux circonscriptions administratives	47
C- L'administration coloniale française et les nouveaux critères du découpage administratif	49
D- Le décret de 1927 et l'adoption de la rivière <i>Nkam</i> comme frontière administrative entre les subdivisions de <i>Bafang</i> et <i>Moungo</i>	52
A- Les Mbo de Bayon sous le prisme d'un contexte politico-administratif défavorable.....	55
B- Les Mbo de Bayon : de la dispersion à la perte de certaines valeurs culturelles	61
C- L'administration coloniale française et l'octroi du territoire Mbo de Bayon aux peuples voisins.....	64
CHAPITRE IV : EVOLUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES AU CAMEROUN POST COLONIAL ET LE PROBLEME BAYON-FOMESSA II	68
I- KEKEM : ZONE DE PREDILECTION DES CONFLITS FONCIERS ET TERRITORIAUX	68
A- Les problèmes fonciers et territoriaux dans la localité de Kékem.....	68
1- Les problèmes fonciers	68
2- Les problèmes territoriaux.....	71
B- Le problème Bayon-Fomessa II : un litige territorial et interethnique né du découpage administratif	73
1- Les causes lointaines du conflit	73
2- La création du district de Banwa et son érection en arrondissement comme cause immédiate du conflit (1992-2008)	80
II- MANIFESTATIONS DU CONFLIT, CONSEQUENCES ET TENTATIVES DE SOLUTIONS.....	81

A- Les manifestations	82
B- Les conséquences issues des différentes crises	83
C- L'Etat et tentative de solution au problème	85
CONCLUSION GÉNÉRALE	89
ANNEXES	93
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	101
TABLE DES MATIÈRES	112